

LE LIVRE BLANC DU PAYSAGE

Communauté de Communes
des Crêtes Préardennaises

GIRAUD Maxime, LESAGE Romain,
MATIAS Marina, QUENUM Franck et TELLIER Julie



iateur

SOMMAIRE

INTRODUCTION

P. 4

**PARTIE I
LES SEPT
UNITÉS
PAYSAGÈRES**

P. 8

**PARTIE II
INTENTION
PAYSAGÈRE
UNE RUE
DYNAMIQUE**

P. 4

PARTIE II
MÉTHODES
POUR
L'ÉVALUATION
ÉCONOMIQUE

P. 42

PARTIE III
LA BOÎTE À OUTILS
PARTICIPATIVE

P. 128

CONCLUSION

P. 144

INTRODUCTION



La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises (CCCP) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) située dans la région du Grand Est et plus particulièrement dans le département des Ardennes. La CCCP regroupe 94 communes pour 21 899 habitants en 2017 réparties sur une surface de 1 015 km². Composée environ de 3% de surfaces urbanisées et d'une densité de 21.6 habitants/km², l'intercommunalité est caractéristique d'un territoire rural. Grâce aux nombreux espaces naturels et agricoles présents sur son territoire, la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises bénéficie d'une diversité de paysages. Toutefois l'engagement de l'intercommunalité dans le développement des énergies renouvelables par la ressource éolienne peut favoriser une évolution contestée des paysages. De plus, d'autres activités humaines peuvent impacter les paysages, comme par exemple : les extensions pavillonnaires, les bâtiments industriels ou agricoles, etc. Enfin, l'évolution naturelle de la végétation peut aussi impacter la diversité paysagère du territoire.

L'ensemble des 94 communes du territoire de la CCCP ne bénéficie pas d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). En effet, 12 communes possèdent un PLU, 21 communes disposent d'une carte communale et enfin la majorité (61 communes) ne possède pas de document

d'urbanisme propre et est sous le régime du Règlement National d'Urbanisme. Ainsi en octobre 2020, les élus de l'intercommunalité ont décidé d'engager un projet commun : l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document permettra de créer un cadre réglementaire commun mais aussi spécifique pour l'urbanisme des 94 communes du territoire. Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, plusieurs thématiques sont étudiées (sociale, économique, environnementale, etc.) dont celle de l'approche paysagère du territoire. Grâce à un territoire très peu urbanisé (3% de surfaces urbanisées pour 75% de surfaces agricoles et 22% de surfaces naturelles) et marqué différemment par le relief (relief de crêtes au nord et de plaines au sud), le territoire intercommunal semble riche de sa diversité paysagère. C'est pour ces raisons que la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises sollicite les étudiants de l'Institut d'Aménagement des Territoires, d'Environnement et d'Urbanisme de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (IATEUR) afin de travailler sur l'approche paysagère pour l'élaboration du PLUi des Crêtes Préardennaises. L'étude s'intègre dans une phase préliminaire à l'élaboration du PLUi puisque la commande précède la consultation des bureaux d'étude qui vont réaliser le document.

Dans ce contexte, il nous semblait important de caractériser l'intérêt de cette démarche à une telle échelle, ainsi que la manière dont la notion de paysage peut être intégrée au travers de ce type de document d'urbanisme.

L'adhésion à un PLUi, outre son caractère prescriptif, revêt pour une intercommunalité plusieurs avantages ; en effet le PLUi permet l'émergence d'un projet de territoire collectif, d'interroger un fonctionnement concerté et de mettre en cohérence les enjeux du territoire.

Un autre bénéfice de s'interroger sur le paysage à une échelle intercommunale est de pouvoir identifier le sentiment partagé d'une population envers son territoire. On peut ainsi harmoniser différentes visions, valeurs, attachées aux paysages et observer les enjeux et problématiques. Cette échelle permet d'agir en coopération pour préserver l'identité liée au territoire.

Le paysage peut être traité de manière thématique mais peut aussi être le fil conducteur tout au long de l'élaboration du PLUi.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), est quant à lui constitutif du PLU et vise à indiquer les souhaits de développement d'un territoire, tout en fixant des objectifs de qualité paysagère. Le PADD sera également complété par le Document d'Orientations d'Objectifs (DOO), qui détermine les grandes orientations de l'organisation de l'espace.

A l'échelle du PLUi, il conviendra également de distinguer les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Elles peuvent être de deux types ; les OAP d'aménagement, et dans le cadre du paysage, les OAP thématiques qui couvrent souvent l'ensemble du territoire intercommunal, et mettent en cohérence des dispositions relatives à une politique particulière. Elles mettent également en avant les orientations autour d'un thème spécifié.

A travers cette étude nous souhaitons proposer notre analyse et notre accompagnement de l'évolution des paysages sur la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises (CCCP). Pour cela, l'équipe étudiante, composée de cinq étudiants inscrits en deuxième année de Master Urbanisme Durable et Aménagement à l'École Supérieure d'Ingénieurs de Reims (ESIREIMS), mobilise ses compétences pour l'approche paysagère de la CCCP. L'étude réalisée s'organise de la manière suivante :

Un premier temps de diagnostic des différents paysages qui composent l'intercommunalité dans le but d'identifier les différentes unités paysagères de l'intercommunalité.

Un deuxième temps, qui est la continuité des enjeux paysagers identifiés précédemment grâce à des propositions d'actions prospectives et illustrées sur quatre cas d'étude ciblés (Chagny, Thin-le-Moutier, Saulces-Monclin, Wasigny).

Enfin un troisième et dernier temps, qui formalise quelques démarches de participation citoyenne sur la thématique du paysage prenant la forme d'une boîte à outils de la participation citoyenne. Les citoyens sont les premiers acteurs du territoire et des paysages, leur intégration dans l'approche paysagère du PLUi est indispensable.

Ainsi, l'approche par le paysage et l'élaboration future du projet de PLUi sont l'occasion de définir et réaffirmer l'identité des Crêtes en impulsant une dynamique territoriale qui trouve écho dans l'ensemble des sept unités. L'intention est d'affirmer l'identité rurale du territoire : une « ruralité dynamique » et en phase avec les enjeux contemporains de transition sociale, économique et écologique.

PARTIE I

LES SEPT UNITÉS

PAYSAGÈRES



L'approche paysagère de cette étude débute par l'identification des unités paysagères qui correspondent aux grandes identités paysagères du territoire des Crêtes Préardennaises. En effet, selon l'atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis : « Une unité paysagère est l'unité élémentaire du découpage d'un territoire en vue de sa description paysagère. Elle tire son identité de ses paysages, c'est-à-dire de sa géomorphologie, des éléments naturels ou bâtis, des activités, mais aussi des perceptions et représentations sociales qu'elle engendre. Les atlas de paysage s'inscrivent dans une vision dynamique en soulignant par unité, les enjeux paysagers associés »¹.

Ainsi la définition souligne bien la nécessité de prendre en compte une multitude de critères dans l'identification des unités paysagères qui elles-mêmes ne sont pas figées et gardent une part de subjectivité. D'une manière générale, le paysage est une notion englobante et subjective qui nécessite la compréhension d'un ensemble de composants et de perceptions. L'ambition de la démarche est donc de réunir un grand nombre de données pouvant expliquer les caractéristiques paysagères et leurs évolutions sur le territoire intercommunal de la CCCP.

Pour cela, différentes ressources ont été mobilisées. Tout d'abord, des ressources bibliographiques (Atlas Cartographique des Ardennes de 2018, Etude paysagère du cabinet Follea-Gautier de 2000 «Les Ardennes : vers une politique du paysage», l'Atlas des paysages de la

région Champagne-Ardenne de 2002, le Plan Paysage Éolien des Ardennes de 2007) qui sont une base de connaissances importantes sur la thématique du paysage. Cependant l'échelle d'analyse des différentes ressources ne correspond pas à celle de l'intercommunalité, de plus certaines études sont relativement anciennes (notamment l'étude du cabinet Follea-Gautier qui date des années 2000), enfin la compréhension de ces études semble peu accessible auprès des élus du territoire. Ces connaissances bibliographiques ont été complétées par plusieurs journées d'étude sur le territoire intercommunal. Celles-ci ont permis d'actualiser les données bibliographiques et de percevoir les différents paysages préardennais. Des rencontres avec des acteurs ont apporté des précisions sur les perceptions, les usages et les évolutions des paysages. Enfin des ressources cartographiques ont été indispensables afin de comprendre les logiques paysagères et les évolutions. Différents fonds cartographiques sont à prendre en compte comme par exemple le relief, l'hydrologie, la géologie, l'occupation du sol, les infrastructures de transport et la trame bâtie. Ce travail cartographique est pertinent car il permet d'analyser les cartes de manière individuelle et de les croiser par empilement des calques.

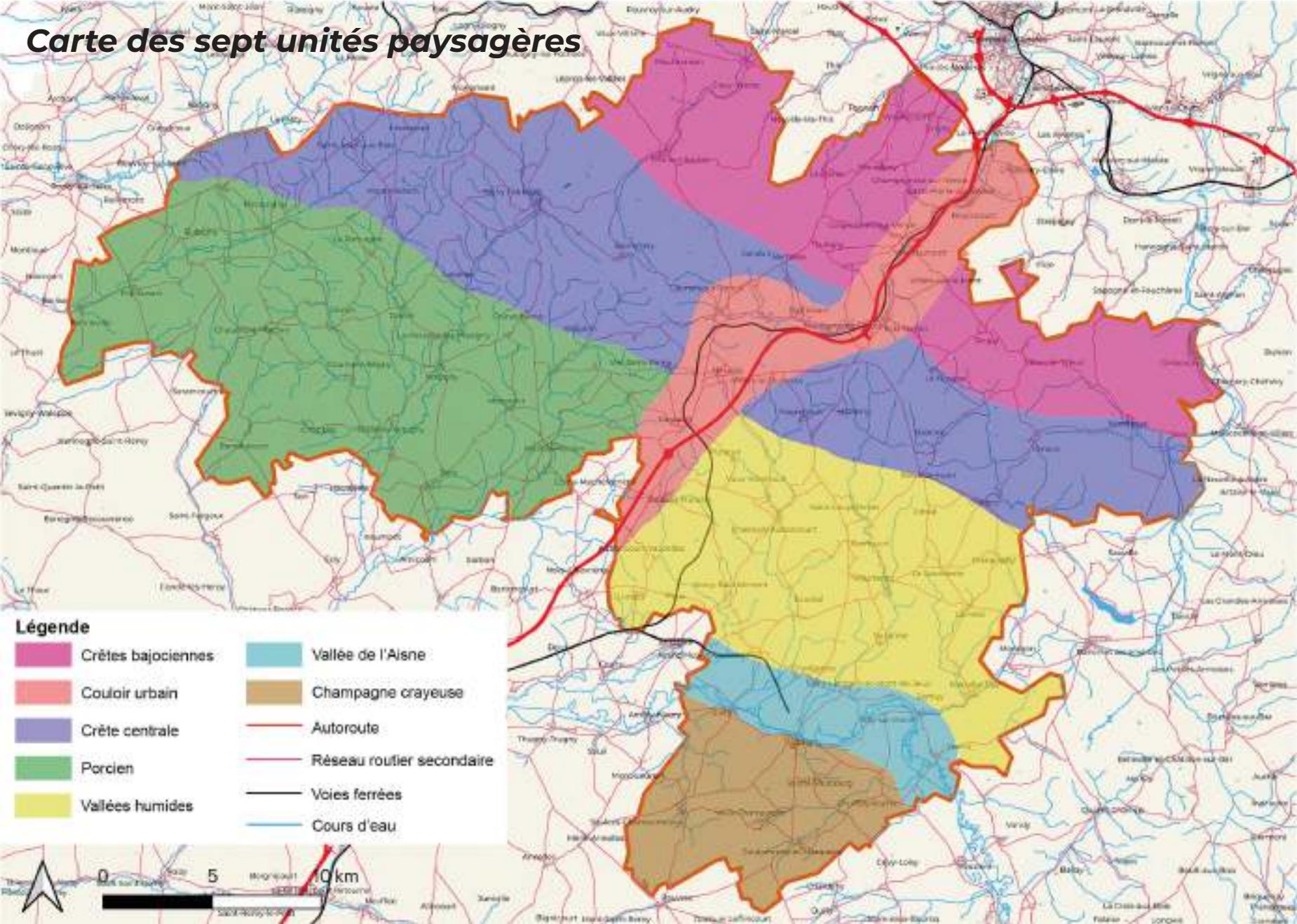
L'analyse de l'ensemble de ces données a permis de définir sept unités paysagères bénéficiant de caractéristiques et d'évolutions propres.

¹ Atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis, 05/06/2018. URL : <http://www.paysages.seine-saint-denis.developpement-durable.gouv.fr/les-unites-paysageres-definition-et-methodologie-a64.html>

Réflexions sur calques (mars 2021)



Carte des sept unités paysagères



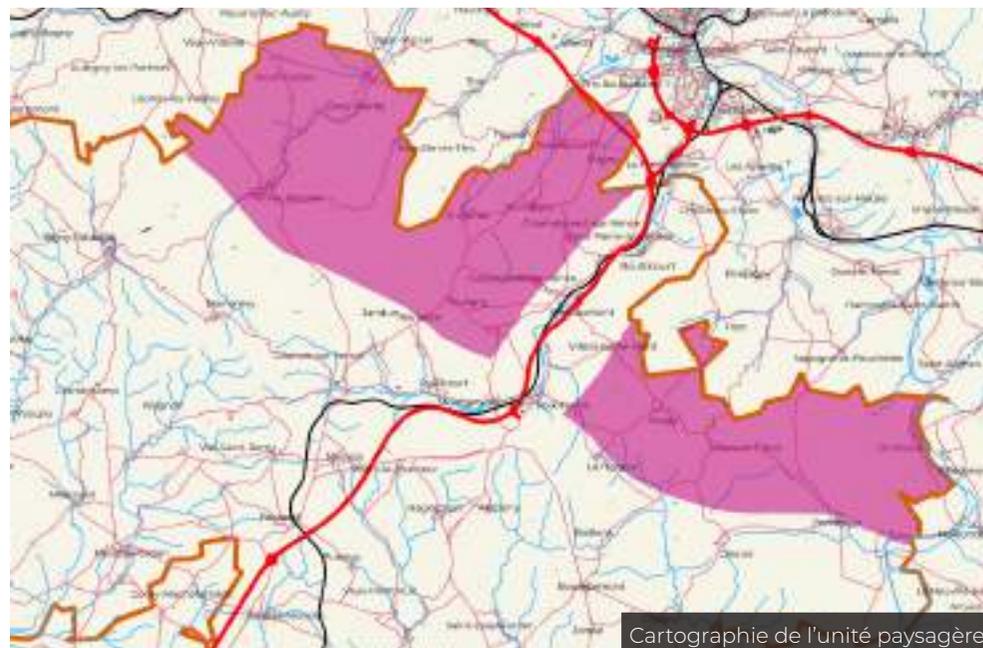
Les Crêtes Bajociennes

Localisation

Les Crêtes Bajociennes se situent au nord du territoire de la collectivité. L'unité paysagère est encadrée par Charleville-Mézières au nord et l'unité paysagère de la Crête Centrale au sud. L'unité paysagère du Couloir Urbain traverse les Crêtes Bajociennes en séparant ces dernières en 2 parties.

Caractéristiques

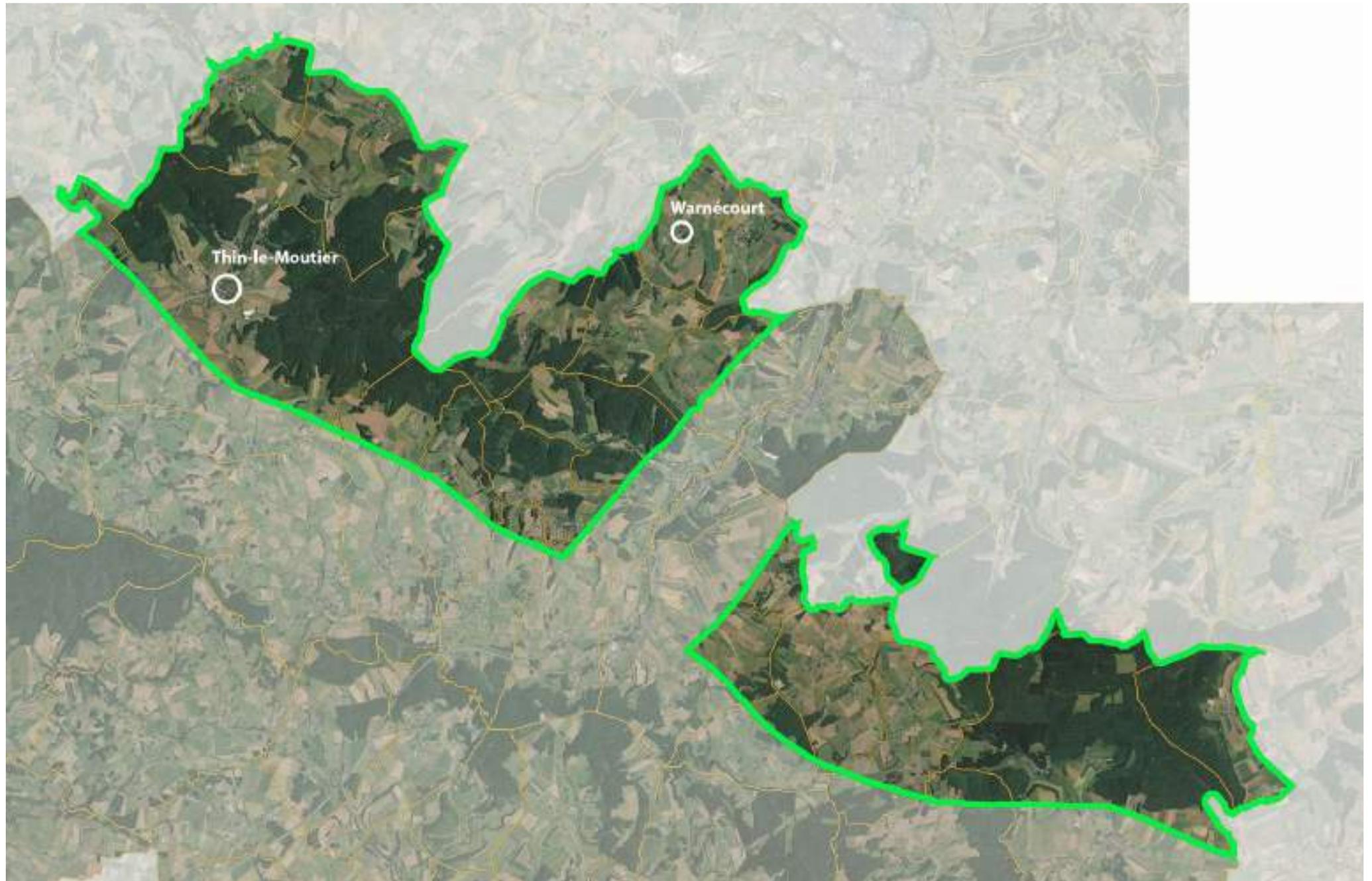
Les Crêtes Bajociennes bénéficient d'un relief marqué puisqu'elles sont la seconde ligne de crête sur le territoire Préardennais. Ainsi le territoire s'ancre davantage dans les reliefs ardennais. Ce relief n'est pas continu puisqu'il est entaillé par plusieurs vallées et rivières, cela se caractérise sur le territoire notamment par le Couloir Urbain qui découpe ce relief. En matière de topographie, le relief se dessine par des grandes collines étirées en linéaires. Le paysage environnemental est composé en partie de massifs boisés situés dans les hauteurs des collines notamment au sud de l'unité, alors qu'au nord les hauteurs sont davantage mises en cultures céréalières agricoles. L'activité agricole dans les hauteurs des collines crée un effet d'aplatissement du relief. Les massifs boisés du sud sont nombreux et plus ou moins continus mais également entaillés et morcelés. Il semble qu'une partie des massifs est exploitée, les essences sont assez diversifiées composées à la fois de feuillus et de conifères. Comme sur l'ensemble du territoire Préardennais, les villages sont entourés de pâtures et de prés relativement boisés grâce à des haies, arbres solitaires,



Cartographie de l'unité paysagère



Gruyères, un village en fond de vallée





Mondigny



Warnécourt

petits boisements et vergers. L'extrême Sud de l'unité est davantage vallonné, il prend les caractéristiques en termes de relief de l'unité de la Crête Centrale, mais où l'activité céréalière agricole est prégnante, elle se confronte directement aux zones boisées sans lisières et pâtures comme transition. Au niveau du bâti, les villages s'installent dans les creux de vallée, la présence importante de la pierre jaune est caractéristique de l'architecture des centres-villes de cette unité. Pour autant les styles architecturaux sont diversifiés notamment le long des axes routiers. Au sein du Plan Paysage Éolien des Ardennes (2007), l'unité paysagère avait reçu un avis favorable mais sous réserve pour l'implantation des éoliennes. Si le nord de l'unité semble être effectivement propice à ce développement éolien, nous mettons un avis plutôt réservé sur la partie sud boisée.

Dynamiques paysagères

Les Crêtes Bajociennes ont toujours été relativement boisées et agricoles. En effet, le nord de l'unité était déjà à l'après-guerre mis en culture dans les hauteurs. Les parcelles y étaient plus petites qu'aujourd'hui mais déjà d'une certaine taille. Les hauteurs dans le sud de l'unité sont restées fortement boisées. Les massifs boisés du nord et du sud de l'unité ont toujours été directement confrontés à l'agriculture sans réelle lisière ou zone de transition.

Les massifs boisés sur l'ensemble de l'unité paysagère ont peu évolué, néanmoins, ils ont diminué et se sont divisés en boisements discontinus.

La dynamique agricole déjà bien présente par le passé sur le territoire a pris davantage d'ampleur en grignotant un peu sur les espaces boisés mais surtout sur les espaces de pâtures et de prairies qui entourent les villages comme une ceinture



Photographie aérienne (1950 - 1965) / Warnécourt



Photographie aérienne 2019 / Warnécourt

verte. Celles restantes se sont agrandies grâce à une suppression des boisements présents. Une dynamique se dessine de retournement des pâtures en supprimant les boisements pour devenir finalement une nouvelle zone de cultures agricoles. Les zones agricoles, essentiellement par le passé en hauteur des reliefs, sont de plus en plus en bordure de la trame bâtie.

Néanmoins, l'urbain a connu également une dynamique croissante. En effet, les villages du nord de l'unité sont marqués par une dynamique de périurbanisation le long des axes de communication, la proximité de Charleville-Mézières, ville-centre du territoire crée une attractivité des villages périphériques. L'urbanisation périurbaine crée des problématiques d'architecture moderne très différente de la pierre jaune, d'organisation de la ville par le mitage et une très forte demande foncière. Pour illustrer les dynamiques des Crêtes Bajociennes, le village de Warnécourt semble être pertinent. En effet le village bénéficie d'une certaine attractivité du fait de sa proximité avec le pôle urbain de Charleville-Mézière, en témoigne l'urbanisation depuis les années 1950-1965 qui s'est faite le long des axes de communication (D3) créant ainsi du mitage et un étalement linéaire. En ce qui concerne le paysage naturel, la commune bénéficiait de prairies et de pâtures boisées en plus grand nombre par le passé. Aujourd'hui, elles sont moins nombreuses, le village garde une ceinture verte de prairies et pâtures déséquilibrée notamment à l'est où la pression des grandes cultures prédomine. Les petits boisements dans ces milieux sont rares. Quelques grands boisements subsistent dans les hauteurs des collines au sud et à l'est de la commune. Le village est traversé par un ancien ruisseau peu visible, si ce n'est par le linéaire boisé qui s'est installé le long de celui-ci.

Le Couloir Urbain

Localisation

Le Couloir Urbain, localisé au cœur du territoire, traverse les Crêtes Bajociennes, la Crête Centrale et borde les Vallées Humides et le Porcien.

Caractéristiques

Le Couloir Urbain est marqué par des infrastructures de transports dominantes que sont la voie ferrée reliant Reims à Charleville-Mézières et l'autoroute A34. Ces éléments paysagers participent à occulter la présence de la rivière de La Vence pourtant responsable d'un relief encaissé très marqué en cœur des crêtes. Le point remarquable de la Bascule marque un passage entre le paysage de la Crête centrale et celui du corridor vers Charleville-Mézières. Avant la Bascule, le territoire présente un relief moins marqué avec des paysages proches des Vallées Humides. L'autoroute traverse principalement des champs de grande culture. L'échangeur de Faissault dispose d'un élément paysager remarquable par la présence de la sculpture d'acier du sanglier « Woinic ». Les communes présentent un bâti davantage hétérogène et parfois avec une forte identité patrimoniale comme à Launois-sur-Vence avec la présence d'un relais de poste du XVIIe siècle.

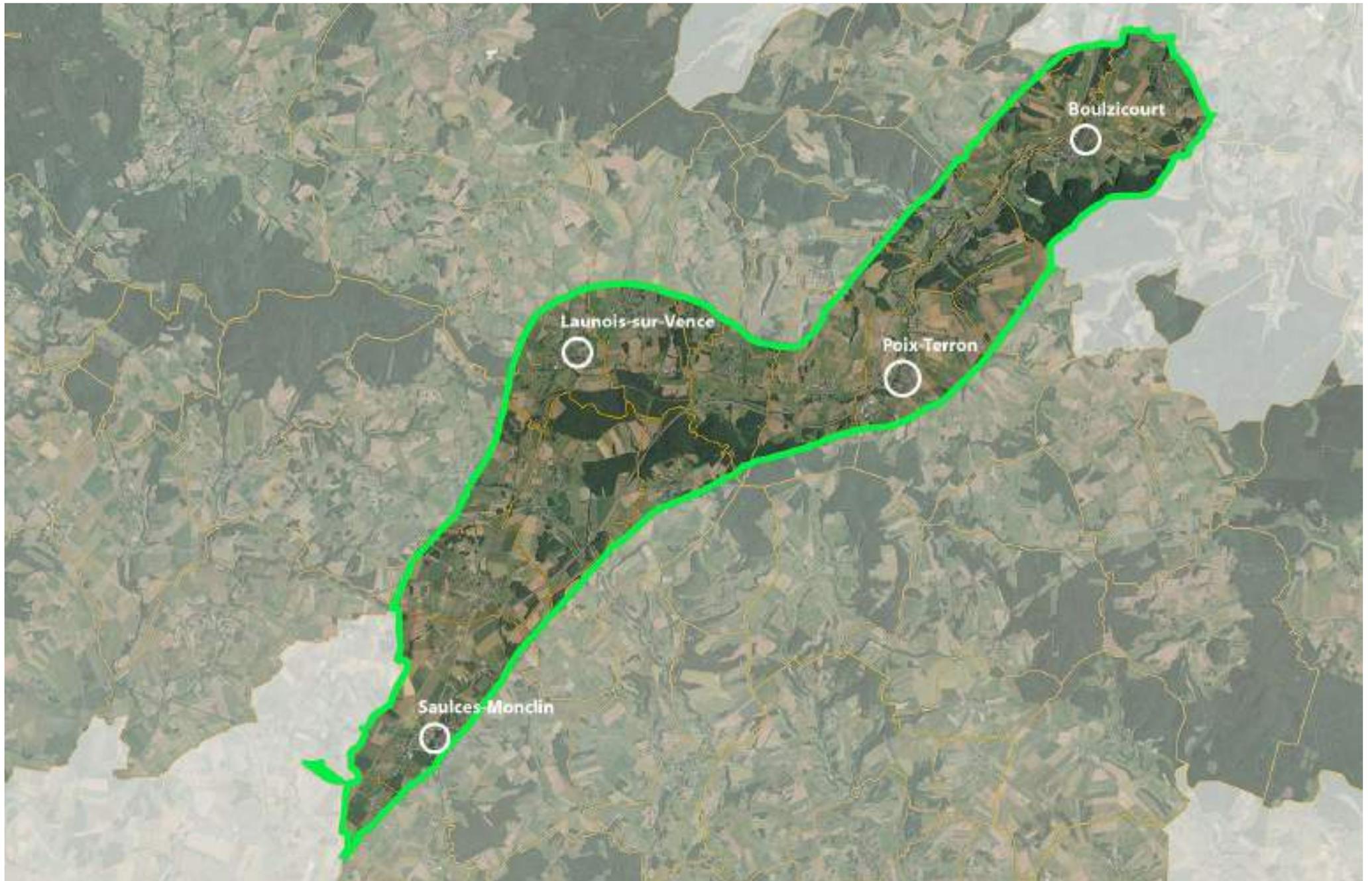
Après la Bascule, les éléments paysagers comme l'autoroute, la voie ferrée et la rivière deviennent plus concentrés. Cet effet de



Cartographie de l'unité paysagère



Yvernaumont, marquée par l'urbanisation et la présence de l'Autoroute A 34





Poix-Terron



Yvernaumont

saturation conduit à donner à cette partie de l'unité paysagère un paysage sonore relativement bruyant. Sur cette partie, les communes sont implantées de part et d'autre de l'autoroute. Le bâti historique est composé en pierre jaune même si les formes pavillonnaires sont de plus en plus importantes. Sur cette partie, l'activité d'élevage est dominante et s'explique par les dénivelés de terrain conséquents.

Dynamiques paysagères

Cette unité est marquée par des dynamiques paysagères fortes notamment du fait de l'extension urbaine des communes de par le processus de périurbanisation de Charleville-Mézières tout proche. Cette urbanisation conduit à une forme de banalisation du paysage avec un bâti pavillonnaire normé qui se répète et qui contraste avec le bâti ancien. Plus au sud du territoire, l'autoroute joue un rôle important dans le processus d'urbanisation des communes comme Saulces-Monclin, Faissault, Puiseux, Mazerny qui profitent de sa proximité et bénéficient ainsi d'une attractivité. Le développement des infrastructures de transport a conduit à oublier la présence de la Vence qui connaît des phénomènes d'érosion de plus en plus récurrents. Pour illustrer les dynamiques du Couloir Urbain, la ville de Boulzicourt semble être pertinente. En effet, l'évolution urbaine de la commune est révélatrice d'une attractivité de la commune du fait de la présence de Charleville-Mézières et d'un échangeur autoroutier à proximité (La Francheville). Ainsi le développement de la trame urbaine s'illustre au sud par quelques



lotissements permettant de densifier, mais il s'illustre surtout au nord le long de l'axe départemental principal (D951) qui permet de relier la commune à Charleville-Mézières par le réseau secondaire. La ville s'urbanise donc le long de ses axes de communication au détriment de son centre. En ce qui concerne le paysage naturel, l'agriculture a toujours pris une place importante et n'a pas réellement évoluée. Les grands boisements et les forêts présents dans les années 1950-1965 ont perduré, tandis que les petits boisements plantés à cette période ont poussé, ils donnent un aspect plus boisé.

La Crête Centrale

Localisation

La Crête Centrale, comme son nom l'indique, se situe au centre du territoire de la collectivité. L'unité paysagère est entourée au nord par les Crêtes Bajociennes et au sud elle est limitrophe des unités paysagères du Porcien et des Vallées Humides. L'unité paysagère du Couloir Urbain vient couper en son centre cette unité.

Caractéristiques

La Crête Centrale se caractérise par un relief de cuesta. Ce relief marqué apparaît comme une transition entre les plaines de la Champagne et le relief marqué du massif Ardennais. Elle caractérise parfaitement les reliefs préardennais. Le sud de l'unité a un relief fortement marqué qui s'adoucit progressivement en remontant vers le nord. A l'ouest, les cours d'eau rompent le relief continu en plusieurs petites vallées. Le cours d'eau le Hurteau creuse particulièrement le relief à l'extrême ouest de l'unité.

La Crête Centrale est l'unité paysagère la plus boisée sur le territoire. La présence de massifs forestiers constitue l'élément paysager dominant sur l'unité. Au sud, les massifs boisés cohabitent avec les pâtures et le maillage routier. L'activité sylvicole avec des essences de conifères (Epicéa, Pin Douglas) se concentre autour de Vendresse. A l'ouest, l'activité sylvicole est moins importante mais visible grâce aux alignements d'arbres. On y retrouve massivement des feuillus de type





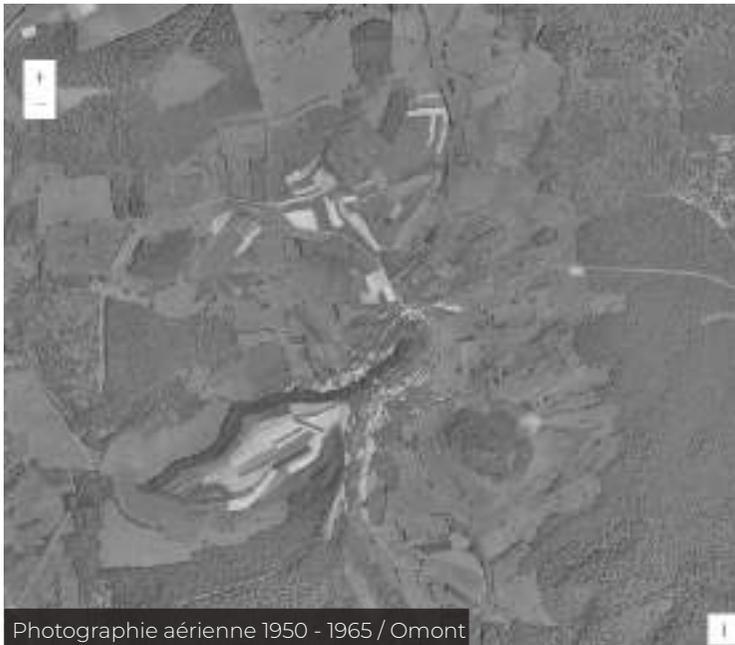


Chêne, Charme, etc. Au nord de l'unité, les pâtures prennent des surfaces plus importantes sur la forêt. Entourées de haies linéaires, comportant de petits massifs boisés, d'arbres solitaires, tous ces éléments participent à donner un caractère bocager sur cette partie nord notamment à l'ouest dans le secteur de Signy-l'Abbaye. Les villages sont toujours implantés en creux de reliefs où une ceinture verte composée de prairies et de pâtures boisées (petits boisements, arbres solitaires et haies) les entoure. L'agriculture de grande surface reste présente et contraste avec la prégnance de la forêt et des pâtures. Les lisières entre les espaces forestiers et agricoles sont peu visibles, les espaces agricoles se confrontent aux espaces forestiers. En ce qui concerne les formes bâties, la pierre blanche compose la majorité de l'architecture présente sur l'unité à l'image de Signy-l'Abbaye et de Vendresse.



Dynamiques paysagères

La Crête Centrale est une unité qui connaît peu de mutations. Les massifs boisés subissent un déboisement au sud de l'unité au profit des cultures agricoles et des pâtures. La logique observée sur les Crêtes Bajociennes est également visible ici, c'est-à-dire un déboisement de l'espace, le transformant en pâture de grande taille puis en zone de culture. Ce déboisement et grignotage par les grandes cultures s'observent à la fois aux limites des boisements mais aussi en plein cœur. Le déboisement peut également entraîner une remise en cause de la trame forestière globalement continue sur l'unité d'est en ouest. Cette remise en cause est particulièrement lisible dans le secteur de la Horgne par exemple. Le déboisement



Photographie aérienne 1950 - 1965 / Omont



Photographie aérienne 2019 / Omont

concerne également les haies et éléments boisés comme les arbres solitaires et les petits boisements au sein des prairies et pâtures. Là aussi la dynamique semble être à la mise en culture des pâtures et prairies préalablement déboisées et agrandies. Enfin le déboisement est aussi une dynamique de l'activité sylvicole présente sur toute l'unité mais plus particulièrement visible à l'est dans le secteur de Vendresse par exemple. Dans la logique de la production sylvicole, les arbres sont abattus jeunes et replantés par la suite. Si les « coupes à blanc » sont de moins en moins pratiquées, elles peuvent être encore visibles sur le territoire et marquent le paysage. La monoculture par des essences productives mais non-indigène, impactent également le paysage. D'autres coupes devront être pratiquées à l'avenir sur le territoire des Crêtes Préardennaises en raison de la forte présence du Gui et de l'impact probable des Scolytes, un insecte destructeur des Epicéas notamment et dont la prolifération ne cesse d'augmenter dans le Grand Est et particulièrement dans les Ardennes. En ce qui concerne les ceintures vertes, elles sont encore fortement présentes sur le territoire, elles connaissent un léger déboisement. Enfin, les villages ont peu évolué sur l'unité. Pour illustrer les dynamiques sur la Crête Centrale, le village de Omont semble être une illustration représentative. En effet, les boisements (forêts, haies, bosquets) ont toujours été présents sur la commune. Si les forêts ont peu évolué depuis les années 1950-1965, les haies et bosquets semblaient autrefois plus importants. Bien que toujours présents, ces derniers éléments paysagers sont plus morcelés et discontinus. La principale raison est l'extension des parcelles cultivées au détriment de l'élevage.

Le Porcien

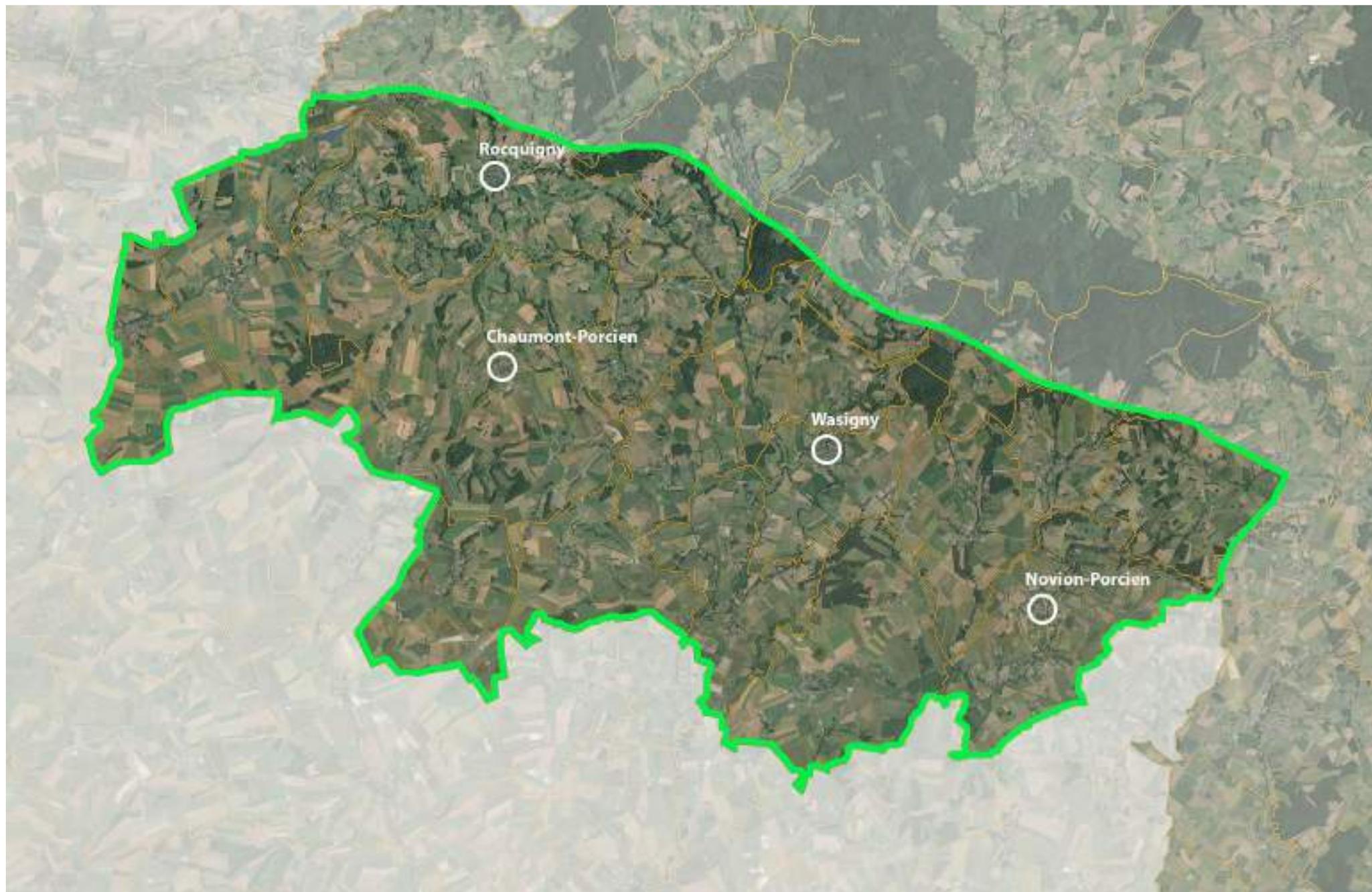
Localisation

Le Porcien se situe au sud-ouest du territoire de la collectivité. L'unité paysagère est bordée au nord par la Crête Centrale.

Caractéristiques

Le Porcien est un territoire hybride qui marque une frontière entre les grandes plaines céréalières de la Champagne marnaise et le paysage de la Crête Centrale au nord de la CCCP qui marque le début des crêtes ardennaises. Ainsi le relief se caractérise comme des plaines au Sud de l'unité alors qu'au Nord c'est légèrement vallonné. A l'image de l'unité paysagère de la Champagne Crayeuse, l'extrême sud du Porcien est marqué par l'activité agricole céréalière, les parcelles agricoles sont grandes et les boisements sont rares. Alors qu'au nord du Porcien, l'activité agricole céréalière est toujours très présente mais les parcelles agricoles sont de moins grandes tailles et sont ponctuées par de nombreux boisements et pâtures. Ce constat est notamment bien visible au nord-ouest du Porcien. Cette unité paysagère est marquée par un réseau hydrographique relativement important avec de nombreuses vallées et une grande diversité de cours d'eau. Ces derniers se jettent au sud dans la rivière de l'Aisne. Cette présence de l'eau se traduit par un paysage très vert (au nord notamment) mais également un vallonnement marqué qui a guidé l'implantation des villages. La nature du sous-sol étant essentiellement argileuse, il bénéficie pour les pâtures et l'agriculture d'une terre relativement riche







Wasigny



Wasigny

mais aussi conditionne également les matériaux à disposition pour la construction du bâti. En effet le Porcien dispose d'une identité forte, très attachée à son style architectural typique fait de maisons, granges, halles en torchis et pans de bois. La brique est aussi présente dans le bâti du fait que l'argile est sa matière première. L'activité éolienne s'est développée à l'extrême sud du Porcien dans ce paysage plus plat et très céréalière. Les installations y sont plus importantes au sud en dehors des Crêtes Préardennaises. Au sein du Plan Paysage Éolien des Ardennes (2007), la partie sud du Porcien avait reçu un avis favorable mais sous réserve pour l'implantation des éoliennes alors que pour la partie nord l'avis était défavorable. Il semble que les avis émis ont été bien respectés. Les activités économiques sont peu présentes sur le Porcien.

Dynamiques paysagères

Le Porcien bénéficiait autrefois d'une présence des pâtures plus importantes, elles se situaient sur l'ensemble du périmètre de l'unité paysagère et étaient ponctuées de nombreux boisements, haies et vergers. L'élevage et la production fruitière représentaient une partie de l'activité du Porcien. L'agriculture céréalière était également présente mais en moins grande proportion, les parcelles étaient de plus petite taille. Le remembrement des parcelles a entraîné une augmentation de la taille des parcelles agricoles et les différentes tendances nationales en matière de production laitière et de viandes ont fait chuter cette activité dans le Porcien au profit d'un retournement des pâtures et de leur mise en culture. Constat similaire pour les boisements existants même s'il est à noter



Photographie aérienne 1950 - 1965 / Doumély-Bégné



Photographie aérienne 2019 / Doumély-Bégné

quelques plantations de haies de manière sporadique là où elles avaient disparu. Les pâtures qui perdurent aujourd'hui semblent être menacées par le développement de l'agriculture céréalière. Quelques activités économiques étaient présentes notamment pour la production de matériaux à base d'argile mais face à la mondialisation et à la perte d'activité d'élevage et fruitière elles ont également fermé. Ainsi le Porcien apparaît très peu dynamique voire même en déclin, en témoigne l'état du bâti par endroit où l'architecture typique des bâtiments en torchis et pans de bois sont en mauvais état ou rénovés incorrectement (pose de crépis sur le torchis). Si la proximité avec l'autoroute semble favoriser la dynamique des villages de l'unité paysagère les Vallées Humides situés à proximité la voie rapide, le constat ne semble pas être le même du côté du Porcien où la dynamique globale reste négative. La qualité du bâti peut être un élément explicatif. En matière de développement éolien sur le territoire, comme dit précédemment, quelques parcs éoliens se situent au sud de l'unité, il ne semble pas y avoir de dynamique au sein du Porcien même si les habitants semblent le craindre à cause de nombreux parcs éoliens récents situés à proximité du côté du Pays Rethélois. Néanmoins une attention particulière est nécessaire pour éviter un développement trop important dans un territoire peu dynamique. Pour illustrer ces dynamiques au sein d'une commune du Porcien, le village de Doumély-Bégné semble éloquent. La présence des boisements sous toutes leurs formes (arbres solitaires, haies, bosquets, forêts, vergers) a fortement reculé, le paysage s'homogénéise vers l'agriculture de grandes cultures qui a progressivement réduit les prairies et pâtures historiques. L'ancienne ceinture verte villageoise n'existe plus. Alors que l'urbanisation a très peu évolué.

Les Vallées Humides

Localisation

Les Vallées Humides se situent au sud du territoire. L'unité est limitrophe des paysages de la Crête Centrale au nord et de la Vallée de l'Aisne au sud.

Caractéristiques

Cette unité paysagère tire son nom en raison des cours d'eau structurants, affluents de l'Aisne, qui la traversent. Débutant leur course au sud des paysages boisés de la Crête centrale, le ruisseau de Saint-Lambert, la Foivre, le ruisseau de Saulces et le ruisseau de Longwé se répartissent de manière presque symétrique sur le territoire. La majorité des communes sont implantées sur ces cours d'eau. Ces derniers viennent en rupture de légères pentes et traversent des prairies, un élément paysager dominant sur cette partie du territoire. Ils sont longés par une ripisylve discontinue.

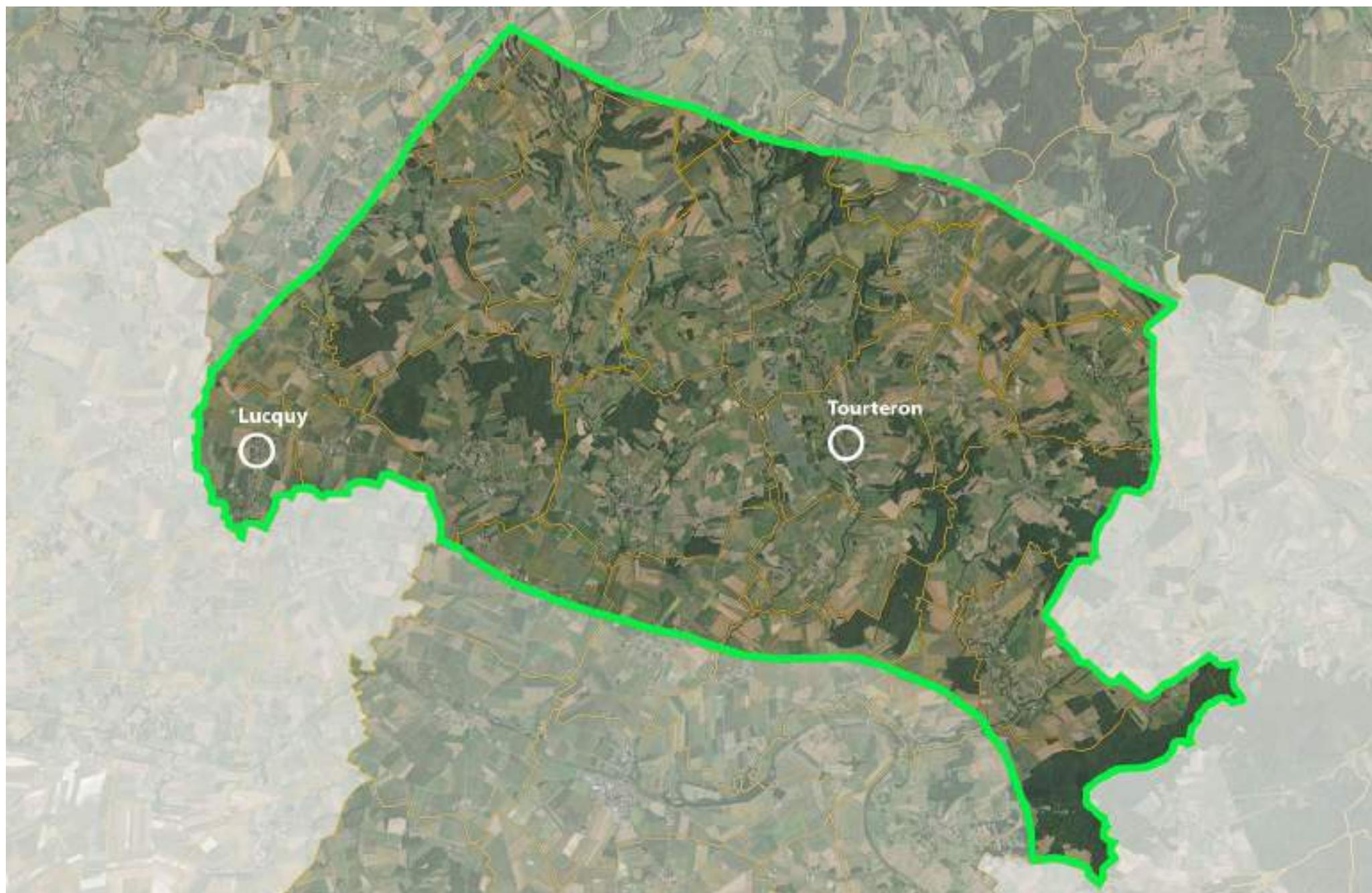
Au sein de cette unité paysagère, l'identité du Tourteronnais, concentrée autour de Tourteron, contraste également par l'importance de la culture de vergers de pommes et de poires. Le territoire est boisé de façon hétérogène notamment par quelques bois épars composés majoritairement de feuillus. L'arbre solitaire ou en bosquet vient souvent contraster les zones peu boisées occupées par l'agriculture de grande culture. Cependant, le territoire de cette unité paysagère est marqué



Cartographie de l'unité paysagère



Les pommiers du Tourteronnais, symbole de l'activité agricole





La Sabotterie



Tourteron

par une pratique de l'élevage importante. Les pâtures se situent à proximité des villages avant de laisser place aux activités de grande culture plus en retrait et particulièrement importantes à l'est. L'activité d'élevage laisse apparaître un nombre important de fermes plus ou moins anciennes au cœur des villages. Le bâti de ces derniers est relativement hétérogène. La présence de la brique, de la pierre seule ou avec bardage en bois, du torchis témoigne d'une architecture plurielle, de toutes les époques. De la végétation au bâti, les éléments paysagers font de cette unité paysagère, un paysage mosaïque qui comporte de nombreux points communs avec l'unité paysagère du Porcien.

Dynamiques paysagères

Si l'activité d'élevage est l'activité historique du territoire, l'agriculture de grande culture impacte de façon croissante cette réalité. Le processus de remembrement des terres il y a plusieurs décennies comme la dynamique récente d'extension de l'activité des grands exploitants du pays Rethélois modifient profondément le paysage.

Sur le plan de l'attractivité résidentielle, le nord de l'unité est davantage marqué par une intensification de l'urbanisation, expliquée en partie par la présence de l'autoroute. Les communes du sud et de l'est de l'unité conservent leur ancrage et leur typicité rural. Pour illustrer les dynamiques dans les Vallées Humides, le village de Lametz peut être pertinent puisqu'il met en évidence la mixité des usages à travers les deux époques. L'agriculture a toujours été présente dans la commune mais



dans des proportions moindres. Avec les remembrements, l'activité s'est largement développée et est devenue le paysage majoritaire. Alors qu'en 1950-1965, les boisements formaient le principal paysage des Vallées Humides, ils étaient composés de nombreux boisements, forêts et surtout plantations dont la prédominance a disparu du paysage actuel. Le paysage actuel accepte une diversité des paysages entre boisements, prairies/pâtures et grandes cultures où ces dernières deviennent peu à peu majoritaires.

La Vallée de l'Aisne

Localisation

La Vallée de l'Aisne se situe au sud du territoire de la collectivité. Elle est limitrophe au nord de l'unité paysagère des Vallées Humides, au sud de la Champagne Crayeuse.

Caractéristiques

La Vallée de l'Aisne est caractérisée par la rivière de l'Aisne et le canal éponyme, éléments paysagers structurants qui donnent une forte identité à ce territoire. Le cours d'eau apparaît comme une frontière, une transition entre les paysages de la Champagne Crayeuse et les paysages des Vallées Humides. Le lit de l'Aisne traverse le territoire de manière linéaire, à défaut d'un méandre à proximité de Rilly-sur-Aisne, Semuy et Voncq. Le canal suit le tracé de la rivière comme la voie unique de chemin de fer. La rivière côtoie ces deux axes avec de nombreux petits méandres. Sur la rive droite de l'Aisne d'eau au nord de l'unité paysagère, la ripisylve est régulièrement prolongée par des boqueteaux. Cette dernière est souvent discontinue avec une hétérogénéité dans les essences arborescentes. Des zones de peupliers viennent combler de manière non systématique ces discontinuités. Ces éléments paysagers donnent une profondeur boisée. A l'inverse, sur la rive gauche, la ripisylve ne se prolonge pas en marge de la rivière. L'encadrement boisée de la rivière est donc asymétrique entre les deux rives.



Cartographie de l'unité paysagère



Bosquets et cours d'eau au sud-est de Rilly-sur-Aisne





L'activité agricole est hétérogène. En prolongement de la rive sud, la grande culture domine au contraire de la rive nord où l'activité d'élevage, permise par les prairies, accroît le caractère relativement humide de cette vallée. Ces prairies accueillent régulièrement des arbres fruitiers. Structurant par ses infrastructures de transports (voie ferrée et canal), l'unité paysagère l'est aussi par le bourg-centre d'Attigny avec un certain nombre de services. La commune, partitionnée en deux par les cours d'eau est une centralité pour tout le sud du territoire. Sur l'ensemble des communes de cette unité paysagère, le bâti est relativement hétérogène avec l'emploi de la brique et de la pierre jaune ardennaise. Les communes ont été en partie reconstruites à la suite de la Grande-Guerre.



Dynamiques paysagères

Le jeu des saisons donne un caractère très différent à cette unité paysagère. L'hiver la vallée est régulièrement inondée. Les surfaces boisées se retrouvent alors inondées tout comme certaines routes.

La plantation de peupliers et saules en masse pour combler les creux de ripisylve contraste avec la diversité historique du fait de leur hauteur. La ripisylve semble être menacée par l'activité agricole fortement présente au nord de l'unité paysagère et qui fait pression sur les espaces boisés et prairiaux du cours d'eau. Néanmoins, la canalisation de l'Aisne a entraîné un appauvrissement de la ripisylve et du paysage naturel, mais celle-ci est plus ancienne que les années 1950.



Photographie aérienne 1950 - 1965 / Attigny



Photographie aérienne 2019 / Attigny

La situation économique de cette unité reste fragile. La fermeture en 1997 de la sucrerie a entraîné une perte de vitalité d'Attigny induisant des fragilités résidentielles et commerciales sur le sud du territoire. Pour illustrer les dynamiques de la Vallée de l'Aisne, la ville d'Attigny semble être pertinente. En tant que centralité de son territoire proche, l'urbanisation depuis les années 1950 a été marquée notamment au nord comme au sud de la commune. Cette nouvelle trame bâtie s'est faite le long des axes de communication créant donc un étalement urbain clairement observé sur les photos. La présence des grandes cultures agricoles dans le paysage a toujours été très importante. On assistait déjà en 1950-1965 à une forte pression de l'agriculture sur la ripisylve notamment à l'ouest où celle-ci était composée uniquement d'une bande boisée plantée le long du canal. Celle-ci ne semble pas avoir évolué. En revanche la ripisylve du côté est de la commune, plus marquée par les méandres de l'ancien chemin du cours d'eau, est davantage boisée que les années 1950-1965. Quelques plantations ponctuelles d'essences peu diversifiées ont permis de boisier ce paysage. Néanmoins on constate aussi que l'agriculture tend à s'installer au cœur des méandres avec la problématique d'une perte de naturalité, de la diversité paysagère et à termes de la ripisylve.

La Champagne Crayeuse

Localisation

La Champagne Crayeuse se situe à l'extrême sud du territoire de la collectivité. L'unité paysagère s'étend des limites administratives sud / est / ouest de la CCCP et au nord par la rivière de l'Aisne.

Caractéristiques

La Champagne Crayeuse est caractérisée par un relief de plaine, très faiblement vallonné. Ce territoire fut défriché en grande partie dès les années 50 dans un contexte de remembrement agricole et de l'essor de la mécanisation de l'agriculture. L'impact de l'activité agricole est très important, elle a profondément marqué le paysage en raréfiant la présence de l'arbre, par l'aplatissement du relief et une taille importante des parcelles agricoles. Si les boisements sont plus rares entre les cultures, ils ne sont pas complètement absents notamment autour des villages. La prédominance de l'activité agricole céréalière est le résultat d'un développement des grandes exploitations présentes plus au sud dans le département de la Marne et plus généralement dans la Champagne Crayeuse. Le sous-sol étant essentiellement calcaire, il explique l'intérêt d'une activité agricole céréalière. Le paysage apparaît donc comme très homogène, la visibilité lointaine est marquée par l'activité éolienne. En effet, quelques parcs éoliens sont présents sur cette



Cartographie de l'unité paysagère



Les grandes plaines agricoles de Coulommes-et-Marqueny





entité où le Plan Paysage Éolien du département des Ardennes (2007) donnait un avis favorable au développement de l'éolienne. Les villages sont peu nombreux, petits et sont à proximité de petits cours d'eau ou ruisseaux rendant l'atmosphère humide. Il existe très peu d'activités économiques sur le territoire si ce n'est l'activité agricole où les exploitations sont situées à l'extérieur de la collectivité.

Dynamiques paysagères

Si l'activité agricole de type céréalier est aujourd'hui prédominante, la dynamique n'est pas nouvelle puisqu'elle était déjà bien présente au cours des années 50. Toutefois le remembrement agricole a redessiné le paysage en homogénéisant le paysage. Cette homogénéisation est d'autant plus prégnante que les surfaces naturelles ont régressé depuis les années 50, en effet le centre et le sud de l'unité possédaient de nombreuses surfaces boisées. Aujourd'hui les surfaces naturelles sont réduites et morcelées. En matière d'urbanisation, les villages ont peu évolué depuis les années 50. L'extrême sud de l'unité a connu un développement de l'éolien très récent. En ce qui concerne l'évolution future, l'activité agricole céréalière va potentiellement réduire davantage les surfaces naturelles. Les surfaces boisées et pâtures encore présentes autour des villages permettent de maintenir cette identité plus champêtre et humide mais elles tendent également à être grignotées par l'activité agricole qui est aux portes de l'urbain. Le ressenti de la population locale permet de déceler le manque d'identité



Photographie aérienne 1950 - 1965 / Chuffilly-Roche



Photographie aérienne 2019 / Chuffilly-Roche

territoriale, de dynamisme du territoire, un sentiment négatif vis à vis de la présence de l'éolien et de l'activité agricole de grande surface. Pour illustrer les dynamiques de la Champagne Crayeuse, le village de Chuffilly-Roche peut être un exemple intéressant. En effet, l'activité agricole a toujours été prégnante sur le paysage de l'unité. Le remembrement a clairement agrandi les parcelles. Les boisements étaient déjà peu présents durant les années 1950-1965, ils étaient accompagnés de petites prairies/pâtures notamment au nord de la photo (forme linéaire correspondant à un ancien ruisseau) et autour du village. Ces éléments ont diminué en nombre et en densité mais ils sont toujours observables. L'agriculture se colle au bâti et tend à s'imposer sur les éléments naturels.

CONCLUSION

Dans le but d'identifier la diversité et la richesse du paysage de la collectivité, la démarche d'identification des unités paysagères présentes sur le territoire a permis d'élaborer un véritable portrait paysager des Crêtes Préardennaises. Ce portrait fait ressortir sept unités paysagères ayant des caractéristiques et des évolutions paysagères particulières. Néanmoins, ces éléments connaissent des dynamiques communes dont l'étude a ressorti trois thématiques à enjeux particulièrement importantes :

Les espaces agricoles et forestiers

Les espaces agricoles et forestiers sont très présents sur les Crêtes Préardennaises et façonnent le paysage par leur présence et leur évolution. En effet, l'activité agricole de grandes cultures s'est développée sur l'ensemble du territoire au détriment des espaces boisés (forêts, haies, arbres, boisements, vergers) et des prairies/pâtures. Le paysage se simplifie, les prairies/pâtures et les fruitiers disparaissent. Le paysage perd en diversité et en richesse des milieux naturels.

Le développement urbain et le bâti

La collectivité est relativement peu urbanisée, elle garde ainsi un caractère rural qu'elle valorise dans son identité. Pour autant, sa proximité avec les grands pôles urbains du territoire (Reims,

Charleville-Mézières, Rethel, etc.) a entraîné une dynamique de périurbanisation au sein de nombreux villages. Cela a pour conséquence une dégradation des bâtisses anciennes et de l'architecture typique, le développement de nouveaux logements à l'architecture moderne en bordure des villages, et enfin le manque de dynamisme des espaces publics où le stationnement est prédominant.

Le réseau des infrastructures de mobilité

La présence de l'autoroute (A34) au cœur du territoire intercommunal permet aux villages à proximité de bénéficier d'une dynamique de développement urbain. Pour autant, les villages à proximité de l'autoroute ne semblent pas tous bénéficier de cette influence. Néanmoins, l'ensemble des villages de l'intercommunalité dispose d'un réseau de routes secondaires et de chemins agricoles/forestiers importants qui peut être valorisé.

À long terme, les dynamiques territoriales et paysagères en cours risquent de nuire à l'identité rurale des Crêtes Préardennaises. L'élaboration du PLUi par la collectivité permettra d'élaborer un projet paysager sur la base de trois axes de travail correspondant aux trois thématiques à enjeux sur le territoire.

PARTIE II

INTENTIONS PAYSAGÈRES POUR UNE RURALITÉ DYNAMIQUE



L'analyse des unités paysagères et des caractéristiques propres à chacune a révélé des déséquilibres sur le territoire. À long terme, les évolutions territoriales et paysagères en cours (retournement des terres agricoles, déboisement, abandon du patrimoine bâti et architectural, développement de grandes infrastructures, etc.) risquent de nuire à l'identité rurale des Crêtes Préardennaises. L'approche par le paysage et l'élaboration future du projet de PLUi sont l'occasion de définir et réaffirmer l'identité des Crêtes. Notre approche par le paysage vise ainsi à impulser une dynamique territoriale qui trouve écho dans l'ensemble des sept unités. Notre intention est d'affirmer l'identité rurale du territoire : une « ruralité dynamique » et en phase avec les enjeux contemporains de transition sociale économique et écologique. Nos orientations paysagères se déclinent en trois axes interdépendants :

Axe 1 : Le réseau des espaces agricoles et forestiers (trame verte et bleue).

Les activités agricoles comme sylvicoles occupent l'essentiel du territoire. L'agriculture doit constituer la charpente des actions paysagères qu'elles soient d'élevage, de grande culture ou fruitière. Ces activités agricoles et sylvicoles sont par ailleurs étroitement connectées aux infrastructures de mobilité et au tissu de bourgs, villages et hameaux qui composent le territoire.

Axe 2 : Le réseau des bourgs et villages (trame bâtie).

Il rend compte de la dégradation du bâti, de l'apparition de friches et de dents creuses en cœur de village et d'espaces publics vieillissants. La périurbanisation a parfois conduit les villages à se développer notamment le long des voies de communication. De plus, la périurbanisation et la perte de dynamisme de certaines parties du territoire a entraîné une dégradation de la qualité architecturale.

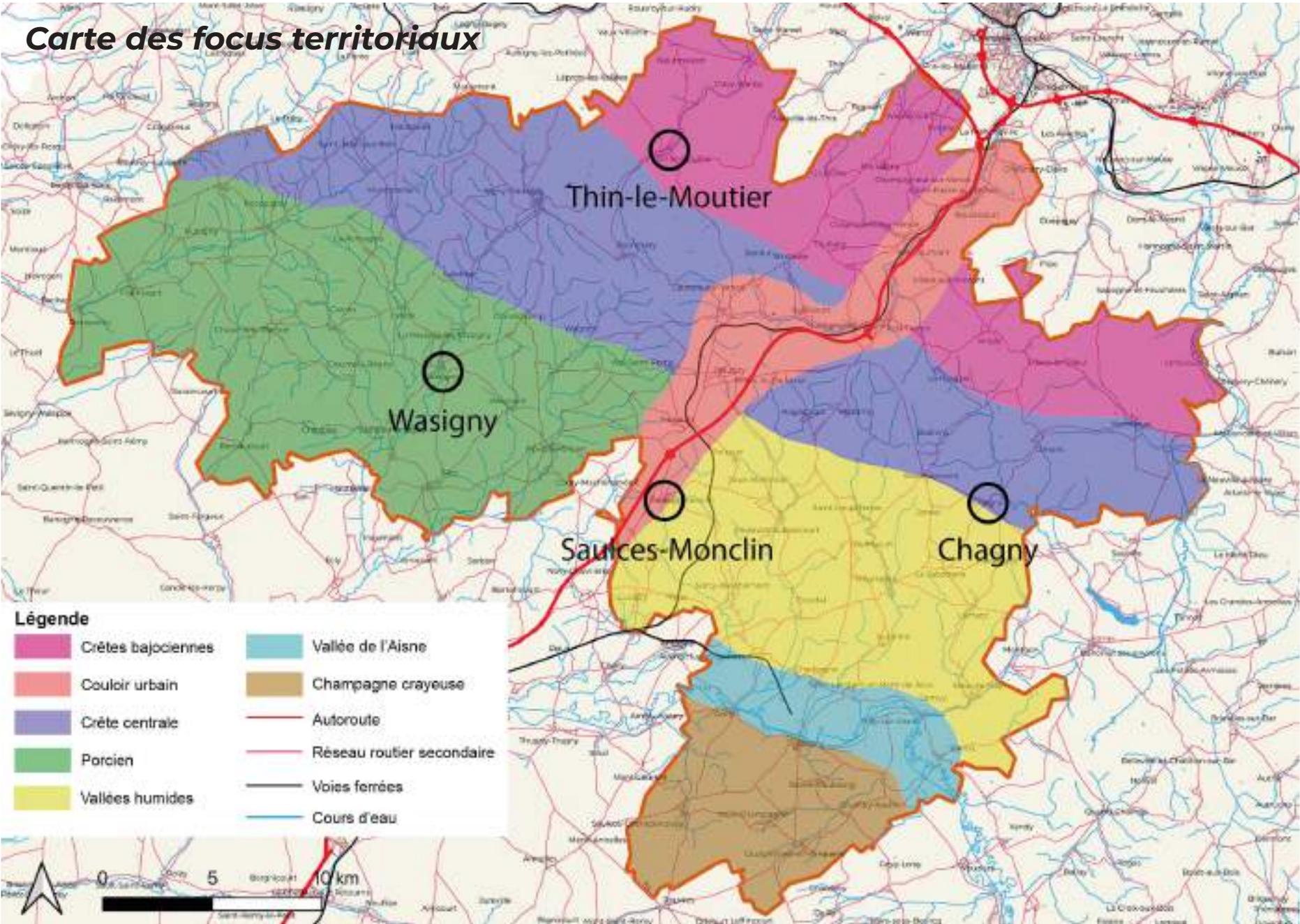
Axe 3 : Le réseau viaire (trame des infrastructures de mobilité).

Il assure un maillage fin des différentes communes du territoire. Le réseau autoroutier, les routes départementales, les routes communales et les chemins agricoles et forestiers constituent un atout majeur du territoire. La continuité et le maillage du réseau de mobilité constituent également un enjeu paysager majeur.

Ces trois axes sont complémentaires et s'appliquent de manière systémique sur le territoire. Ils dessinent l'armature du projet de paysage en résonance avec les 7 unités paysagères. Ces trois axes se déclinent en objectifs regroupant plusieurs actions paysagères. Afin de définir les conditions de mise en œuvre opérationnelle de ces trois axes, nous avons sélectionné quatre focus (ou zooms territoriaux) correspondant à quatre situations

significatives et emblématiques des actions paysagères à mener sur le territoire et de la posture systémique à adopter. Chaque focus comporte des singularités liées à son unité paysagère d'appartenance et donc porteur d'un enjeu caractéristique sur le territoire. L'objectif est de montrer la déclinaison locale du projet et l'interrelation des différentes actions à mener en lien avec les trois axes

Carte des focus territoriaux



Wasigny (Porcien)

Wasigny est une petite commune d'environ 350 habitants située dans l'unité paysagère du Porcien. En termes de relief, cette commune est légèrement surélevée et se situe donc sur un territoire légèrement vallonné. Le village s'organise selon différents paliers. D'abord son centre urbain, ensuite en contre-bas, derrière les habitations, il y a des potagers, puis ce sont des petits boisements discontinus tout autour de Wasigny et qui font le lien avec les communes voisines. Pour finir, des espaces agricoles céréaliers, ponctués par des boisements ainsi que quelques pâtures organisent la ceinture villageoise. Cette commune est marquée par un style architectural très typique fait de maisons, granges, halles en torchis et pans de bois. La brique est aussi présente dans le bâti du fait que l'argile est sa matière première. Cependant, le bâti est en mauvais état ou est rénové sans prendre en considération la nature du revêtement préexistant (pose de crépis sur le torchis). Ce constat est observé globalement sur la majorité du Porcien. En effet, cela témoigne d'une dynamique générale de l'unité plutôt négative, qui semble délaissée. Wasigny est situé à 15 minutes, à l'Ouest de l'autoroute A34 et bénéficie donc d'une grande proximité avec celle-ci. Malgré ce constat, elle ne bénéficie pas réellement de cette accessibilité puisqu'en termes de démographie, sa population diminue depuis des décennies. L'activité agricole a impacté les prairies, pâtures et boisements historiquement

présents dans le Porcien et dans la commune. Le constat est le même pour les vergers qui ont presque disparu même si quelques replantations sont observées.



Wasigny, Porcien



Saulces-Monclin (Couloir Urbain)

La commune de Saulces-Monclin est implantée en bordure de l'autoroute A34 et de la D951 (anciennement RN51) qui était une ancienne voie de communication importante du territoire avant l'arrivée de l'autoroute. Ainsi, 2 parties urbaines peuvent être observées sur la commune. Une partie ouest où l'urbanisation s'est développée le long de la D951 comme axe majeur de communication avant l'arrivée de l'autoroute. Puis une partie est, où l'urbanisation est plus ancienne mais s'y est développée notamment vers l'est et le nord de la partie. L'autoroute A34 présente sur le territoire a un impact non négligeable puisque la commune a connu une hausse de la population importante depuis les années 1999 passant de 528 habitants à 811 en 2017. Cet impact est justifié par la présence d'un échangeur au nord de la commune : l'échangeur 14 de Faissault/Saulces-Monclin. Comme point d'entrée et sortie de l'autoroute sur le territoire, cet échangeur en particulier est relativement médiatisé et touristique en raison de la sculpture en acier du sanglier Woinic réalisée par un architecte ardennais. Celle-ci a été achetée par le département des Ardennes et représente un emblème de l'identité ardennaise. L'architecture est très hétérogène sur la commune mais elle semble dater de la reconstruction d'après-guerre. Avec l'urbanisation, une architecture pavillonnaire plus moderne apparaît à l'est de la commune sur les extensions urbaines.

L'activité agricole est fortement présente sur le territoire entourant la commune. Quelques boisements sont toujours présents, ils sont discontinus et morcelés, mais ils rappellent le paysage des Vallées Humides puisque Saulces-Monclin se situe à la frontière avec cette unité paysagère. La commune a fortement diminué sa ceinture verte composée de nombreux boisements, plantations d'arbres, vergers, haies, pâtures et prairies dans le cadre de son remembrement agricole. Aujourd'hui, la commune garde une trame écologique importante grâce au cours d'eau le Ruisseau de Saulces dont la ripisylve est toujours fortement boisée mais elle a perdu le caractère bocager d'autrefois.



Saulces-Monclin, Couloir Urbain



Thin-le-Moutier (Crêtes Bajociennes)

La commune est un petit bourg dans son territoire proche et bénéficie des caractéristiques de son unité paysagère qui est les Crêtes Bajociennes. Ainsi la commune s'est installée dans les creux des grandes vallées étirées en linéaire. Les hauteurs sont essentiellement boisées mais l'activité agricole, qui a toujours été fortement présente, prend une part très importante. Elle crée des coupures franches avec les milieux boisés mais aussi avec l'urbain. Ainsi la ceinture verte qui entoure la ville de pâtures, prés et vergers reste visible mais menacée. La commune dispose toujours d'un petit réseau de haies morcelées dont certaines restent connectées aux espaces boisés. L'activité sylvicole touche ces espaces boisés où il est possible de distinguer des exploitations sylvicoles récentes (alignement d'arbres). En ce qui concerne la trame urbaine, la commune s'est développée autour de ses axes de communication et laisse de nombreuses dents-creuses en son centre. Le principal espace public de la commune est peu mis en valeur, il semble oppresser par l'importance accordée à la trame viaire, il manque de vie et d'une fonction commerciale. Un petit jardin public permet de verdifier la place de la ville mais il a notamment la fonction de lieu de commémoration (monument aux morts). L'architecture se caractérise majoritairement par la pierre blanche mais d'autres matériaux sont observés comme la brique, la pierre jaune et le crépis. Malgré son importance démographique par

rapport aux autres communes de l'intercommunalité, Thin-le-Moutier semble peu attractif et dynamique. La commune est relativement éloignée de l'autoroute A34 et du pôle urbain Charleville-Mézières mais elle peut tout de même attirer des travailleurs désireux d'un cadre de vie rural. Sa force est d'être à proximité de Signy-l'Abbaye qui est la principale ville de la CCCP et d'être desservie par cinq routes départementales dont la D2.





Chagny (Crête Centrale)

La commune de Chagny marque une transition entre l'unité paysagère des Vallées Humides et de l'unité paysagère de la Crête Centrale. La commune est partagée en trois ensembles bâtis. Le plus au sud correspond à la Haute-Chagny localisée sur le haut d'une colline. La partie centrale est implantée dans le creux de vallon du ruisseau de Bairon. Il s'agit de l'ensemble bâti le plus important, où est localisée notamment l'église sur une légère pente. Les espaces publics structurants sont situés également sur cette partie. Au nord, un petit ensemble bâti côtoie le début des ensembles boisés de la Crête Centrale. Ces trois ensembles bâtis sont implantés le long de la route départementale ce qui donne une forme de village-rue à la commune. En ce qui concerne la paysage environnement, la partie sud concentre des pâtures qui laissent en s'éloignant la place à des espaces agricoles de grandes cultures. Entre la partie centrale et la partie nord, le ruisseau de Bairon, sa ripisylve discontinue et un ensemble de pâturage marque une rupture. Le bâti de la commune est relativement hétérogène même si les constructions en pierre avec bardage d'ardoise ou de bois dominant. Un certain nombre de bâtiments agricoles en cœur de village sont fortement dégradés. Les espaces publics sont relativement vieillissants et favorisent les mobilités automobiles au détriment des mobilités piétonnes.

En ce qui concerne son positionnement dans le maillage

d'infrastructures du territoire, Chagny se positionne comme une des rares porte d'entrée vers la Crête centrale au sud du territoire.



Chagny , Crête Centrale



AXE 1

**Assurer la diversité
des systèmes agricoles
et forestiers**

Les systèmes agricoles et forestiers sont très présents sur les Crêtes Préardennaises et façonnent le paysage du fait de leur évolution au fil des années, que cela soit au niveau des forêts que l'on retrouve principalement sur la Crête centrale ou encore au niveau des cultures qui sont largement présentes sur l'ensemble du territoire. Les activités agricoles façonnent donc l'évolution paysagère des Crêtes Préardennaises. Le retournement des pâtures et la disparition des boisements agricoles comme les vergers (place non négligeable de l'activité historiquement) ont engendré le développement de grandes cultures homogénéisant et simplifiant le territoire. Les milieux boisés des Crêtes Préardennaises sont aujourd'hui discontinus et menacés. Les massifs boisés sont entaillés par des pâtures ou encore des infrastructures routières, ce qui tend à fragmenter le paysage. De plus, les boisements font face à de nombreuses problématiques de gestion (présence importante du Gui, culture du Pin Douglas, l'impact général des Scolytes sur les Épicéas dans les Ardennes et la monoculture).

Objectif 1 : Renforcer l'identité et la diversité du système agricole

Pour garantir la diversité paysagère, il apparaît nécessaire de freiner la disparition des pâtures et d'en faire des structures paysagères actives notamment par le retour de la présence végétale et l'activité fruitière. Les haies, arbres solitaires et petits boisements sont de moins en moins présents sur le territoire. Ces éléments paysagers doivent être préservés mais également développés grâce à d'autres formes végétales. La présence végétale doit aussi jouer un rôle majeur dans la transformation des espaces de grandes cultures existants, au travers notamment des techniques d'agroforesterie. Nos propositions pour le paysage s'inscrivent dans la perspective d'une diversification des cultures, via notamment le développement des vergers sous toutes ses formes (les arbres fruitiers solitaires en milieu urbain, les prés-vergers ou de «plein-vent», les vergers familiaux, l'agroforesterie, les exploitations fruitières d'arbres de haute-tige, basse-tige, en espalier, contre-espalier) : un développement local à petite échelle pour mettre en avant l'identité des Crêtes Préardennaises et développement à plus grande échelle pour contribuer à renforcer l'économie du territoire.

Objectif 2 : Instaurer un mode de gestion raisonné et partagé du système forestier

Face aux problématiques environnementales actuelles (déclin de la biodiversité, gestion essentiellement productive des forêts, fragmentation des continuités forestières, etc.), l'objectif visé est d'affirmer l'armature du système boisée en restaurant les continuités écologiques et la qualité paysagère. Nous proposerons notamment le développement d'un mode de gestion raisonné (plans de gestion), partagé et donc plus qualitatif d'un point de vue paysager, en veillant notamment à limiter la monoculture et en privilégiant une activité forestière locale et plus responsable.

- **Action 1**
Valoriser l'agrotourisme sur le territoire
- **Action 2**
Tendre vers une évolution des paysages forestiers
- **Action 3**
Diversifier le paysage agricole
- **Action 4**
Conforter et valoriser la filière locale du bois
- **Action 5**
Appuyer la gestion durable des espaces forestiers publics et privés
- **Action 6**
Redévelopper les ceintures vertes historiques
- **Action 7**
Préserver des zones et éléments naturels

Action 1 Valoriser l'agrotourisme sur le territoire

Contexte de l'action

Le territoire des Crêtes Préardennaises comprend des paysages naturels divers ayant à la fois une vocation économique, de réserve de biodiversité ainsi que touristique. Dans cette partie nous nous intéressons à la mise en valeur du paysage par le biais du tourisme et donc de l'accueil du public. Actuellement il est possible d'effectuer des balades à pied ou encore à vélo sur les Crêtes Préardennaises grâce à des circuits qui sont proposés sur le territoire. Ce type de panneaux se retrouvent sur plusieurs communes du territoire permettant de se repérer et prendre connaissance des divers circuits existants. (Voir photo ci-dessous)

Description de l'action

Il s'agit de conforter, améliorer le schéma de randonnées des Crêtes Préardennaises, ainsi que de mettre en valeur les paysages naturels par le biais d'outils de communication tels que des supports à vocation pédagogique. Pour cela, il faut cibler des orientations en fonction des différentes zones de forêts existantes et du rôle que l'on veut leur donner. Dans ce cas on donnera une fonction sociale et de loisir à la forêt pour sa valorisation et accueillir du public.

Sa mise en valeur passera donc par :

- Le traitement des abords des zones fréquentées tels que les sentiers ou encore les aires de repos.
- L'aménagement d'espaces pour la découverte du milieu naturel, la détente, le pique-nique ou encore le stationnement.
- La création ou l'amélioration de liaisons douces pour garantir des itinéraires complets.
- La garantie d'une sécurité et de la tranquillité pour les usagers des sentiers.

Valoriser la porte d'entrée du territoire



Saulces-Monclin

Nous considérons la commune de Saulces-Monclin comme porte d'entrée du territoire, puisque celle-ci est directement liée à l'autoroute A34 et est donc très fréquentée au niveau de son aire d'autoroute. Il y a beaucoup de passage, que cela soit pour des trajets domicile-travail, des routiers qui effectuent leurs déplacements ou encore des touristes s'y rendant pour observer la sculpture emblématique «Woinic». Il est donc important de renforcer le tourisme au niveau de cette commune, puisqu'elle symbolise une porte d'entrée des Crêtes Préardennaises. La mise en valeur du paysage par le traitement des espaces boisés et des sentiers les reliant pourrait donc encouragée à la découverte des Crêtes Préardennaises via le maillage des sentiers de randonnées. Il s'agit donc d'aménager un sentier forestier à vocation ludique et pédagogique autour de la commune de Saulces-Monclin pour raconter le paysage des Crêtes Préardennaises. L'objectif est de resituer les promeneurs dans les unités paysagères de la CCCP, de raconter l'histoire de la forêt, de l'évolution des paysages et d'apporter des connaissances sur la faune et la flore que l'on peut trouver dans les Crêtes Préardennaises. Ce type d'aménagement permettrait de sensibiliser les voyageurs, mais aussi les familles, les scolaires ou encore les sportifs. A partir de Saulces-Monclin, les promeneurs auront un aperçu global du paysage des Crêtes Préardennaises. Ce renforcement du maillage des sentiers de randonnées

au niveau de « la porte d'entrée des Crêtes Préardennaises » permettrait alors d'inciter à découvrir le reste du territoire.



Exemple de support à vocation pédagogique pouvant être implanté tout le long des sentiers de randonnée. Source : Office Nationale des Forêts.(ONF)

Ce type de support pourrait contenir des informations telles que l'histoire des 7 unités paysagères de la communauté de communes, les spécificités paysagères à mettre en avant ou encore la faune et la flore que l'on retrouve sur le territoire.

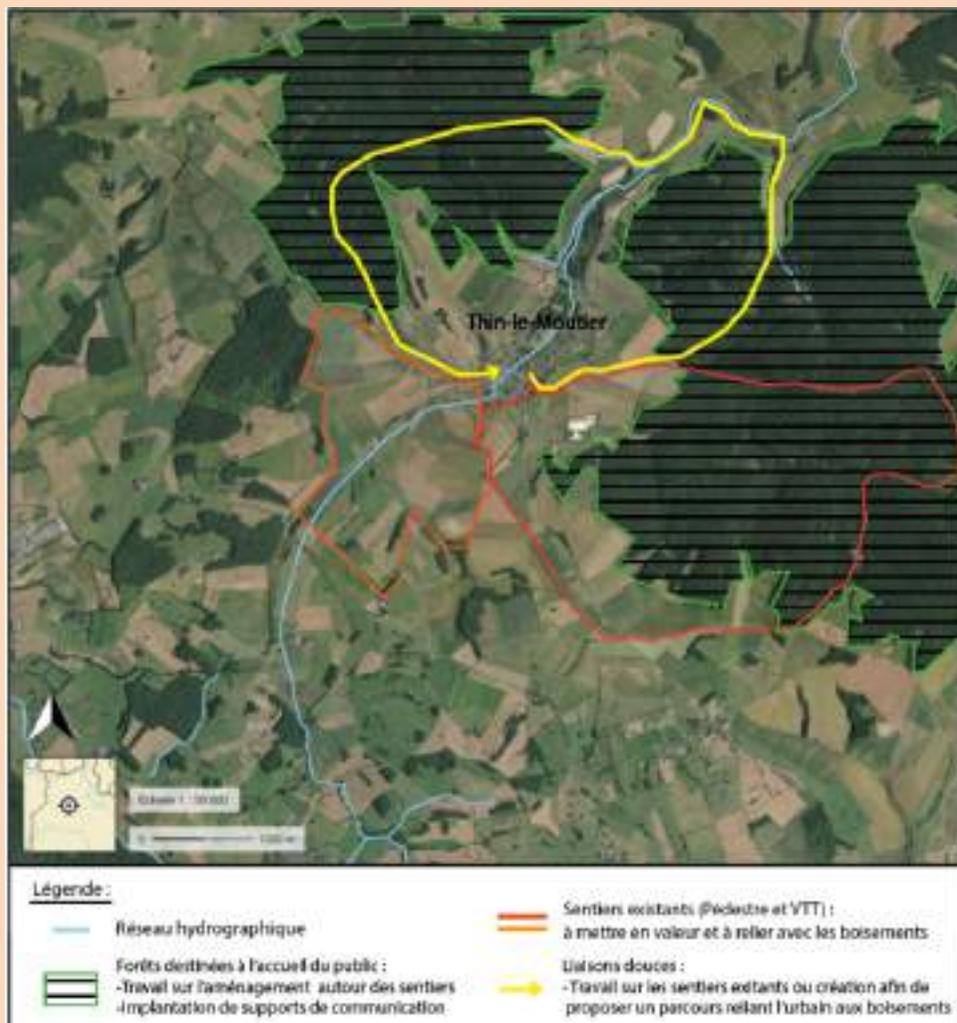
Thin-le-Moutier

.....

La commune de Thin-le-Moutier bénéficie d'une situation intéressante du fait de sa centralité avec de nombreuses zones boisées et denses, comprenant notamment la forêt domaniale de Froidmont. L'objectif est de conforter les aménagements liés à l'accueil du public et de mettre en valeur le patrimoine naturel riche qui entoure la commune. On recense sur la commune deux sentiers (pédestre et pour les VTT). Ceux-ci débutent dans le centre-urbain de Thin-le-Moutier et continuent au sud de la commune. Il serait donc intéressant de développer les abords de ces sentiers par des aménagements, tels que des parcours paysagers, des parcours de sens (points d'arrêt où les promeneurs ressentent le paysage par l'odorat et l'ouïe notamment) ou encore des lieux de pique-nique et de les prolonger dans les zones de boisements. Ces initiatives permettraient de rendre la commune plus attractive tout en offrant aux citoyens des manières différentes de s'approprier le paysage.

Comme nous pouvons le voir sur la carte, la commune de Thin-le-Moutier a du potentiel en termes d'aménagement de sentiers forestiers et de valorisation du patrimoine naturel. En effet, nous remarquons la présence de grands massifs forestiers au nord-ouest, ainsi qu'à l'est du centre urbain. Cela représente une opportunité, puisque ces espaces

Conforter le tourisme de randonnée



naturels peuvent être travaillés afin d'améliorer l'attractivité de la commune. De plus, le relief est un point important pour cette démarche car Thin-le-Moutier, se situant en fond de vallée, peut largement être mis en valeur d'un point de vue paysager si l'on travaille sur une localisation stratégique des sentiers aux abords de la commune (valorisation des points hauts, des vues, etc.).

Nous pouvons déjà observer la présence de deux sentiers situés au sud de la commune, cependant ceux-ci relient le massif boisé à l'est mais n'intègrent pas celui qui est situé à l'ouest. L'objectif serait donc de créer ou d'améliorer des sentiers selon le circuit jaune que nous pouvons observer sur la carte. Il serait donc possible de créer un parcours de découverte du paysage par les sens tout au long de ce nouveau sentier afin de le mettre en valeur et inciter à découvrir le paysage différemment.

Action 2 Tendre vers une évolution des paysages forestiers

Contexte de l'action

La forêt est un élément naturel très important pour la collectivité à la fois pour son emprise sur le territoire (22%) mais aussi pour son exploitation qui crée une ressource financière pour de nombreuses communes et propriétaires privés. La forêt est devenue un élément identitaire de la CCCP, une identité rurale et dynamique. Toutefois, les différents acteurs locaux considèrent que la forêt est un lieu d'exploitation sylvicole entraînant une perte de biodiversité et des problématiques de durabilité. Ce constat est d'autant plus important que le dérèglement climatique provoque de grandes inquiétudes sur l'avenir des forêts à cause de la hausse des températures et de la sécheresse, créant ainsi des conditions favorables à l'invasion des insectes ravageurs mais aussi des maladies et champignons. Trois grandes dynamiques doivent être identifiées dans ce sens :

- Le dépérissement des Pins et Épicéas causés par la propagation des Scolytes (insectes ravageurs dont certaines espèces sont européennes mais aussi asiatiques et américaines).
- La Graphiose de l'Orme causée par la propagation d'un champignon d'origine asiatique transmis également par une

espèce de Scolyte.

- La Chalarose du Frêne causée par la propagation d'un champignon d'origine asiatique.

Si l'Orme n'est quasiment plus cultivé, le Frêne, le Pin et l'Épicéa sont trois essences très utilisées dans la sylviculture française. Les acteurs de la filière doivent faire face à la nécessité de faire évoluer la forêt vers un autre modèle et de nouvelles essences.

Description de l'action

Ce contexte ne doit pas être perçu comme une fatalité mais plutôt comme l'opportunité pour la collectivité et les communes des Crêtes Préardennaises de développer un nouveau modèle d'exploitation de la forêt plus écologique tout en générant d'autres sources de revenu.

- Les plantations d'alignement monospécifiques favorisent grandement la prolifération des maladies mais également les impacts visuels et paysagers forts lors des coupes à blanc. Ces plantations ainsi que les coupes à blanc souvent associées ne favorisent pas ou peu la biodiversité. Or, s'il n'existe pas de solution miracle à la prolifération des trois grands ravageurs et à leurs impacts, la diversité génétique et des plantations

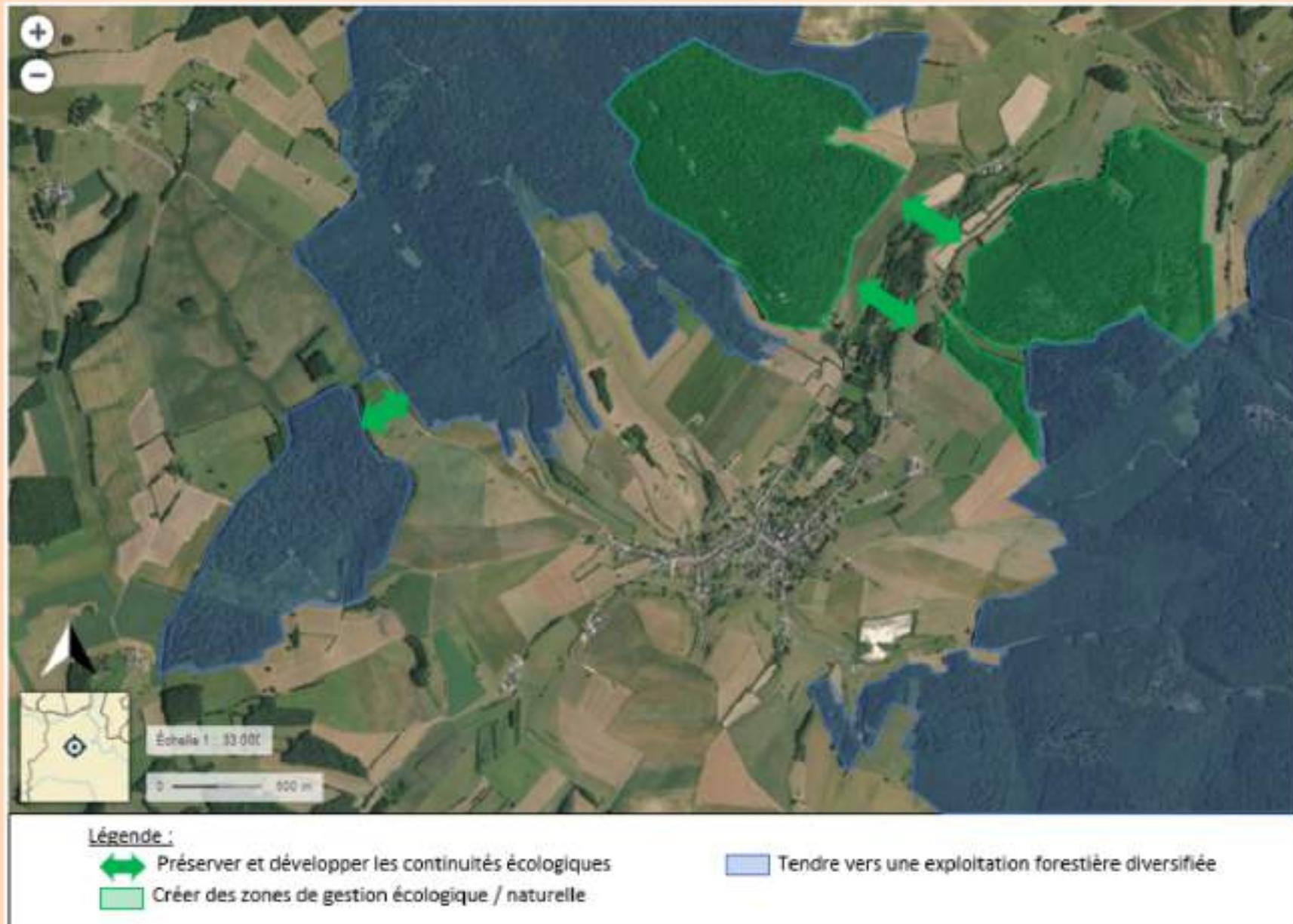
moins géométriques favorisent la biodiversité, limitent la prolifération des ravageurs et maladies et permettent une meilleure adaptation aux effets du dérèglement climatique. Ainsi, nous proposons de tendre vers des forêts composées davantage de feuillus d'essences locales aux Ardennes, alternant des essences à production rapide et lente. Les essences actuellement impactées ne doivent pas disparaître mais réduites et intégrées dans une plantation diversifiée et non alignée. La gestion sylvicole sera alors pensée dans une optique de moyen à long terme grâce à des essences plus diversifiées, locales et de croissance moins rapide.

- Dans le but de favoriser la biodiversité et les corridors écologiques, nous proposons de tendre vers une gestion écologique de certains espaces forestiers. Sur ces espaces, l'évolution végétale serait naturelle, il n'y aurait pas de sylviculture et les interventions humaines en matière de gestion se limiteraient à l'aménagement de sentiers de randonnée et de promenade. Ces espaces forestiers répondraient à la fois à une problématique de préservation de la biodiversité et également de tourisme vert et sportif. Les sentiers seront connectés aux chemins ruraux, agricoles et forestiers existants qui sont reliés aux villages.

- Les forêts exploitées peuvent être valorisées par d'autres petites activités annexes permettant de conforter le lien entre la forêt et les habitants mais aussi de dégager un complément

de revenu. La cueillette de champignons mais aussi de petits fruits et baies venant d'une végétation naturellement présente dans les sous-bois peut être valorisée. Elles doivent être encadrées pour éviter des pratiques non durables, toutefois elles peuvent représenter un complément intéressant.

Tendre vers une gestion durable du patrimoine forestier

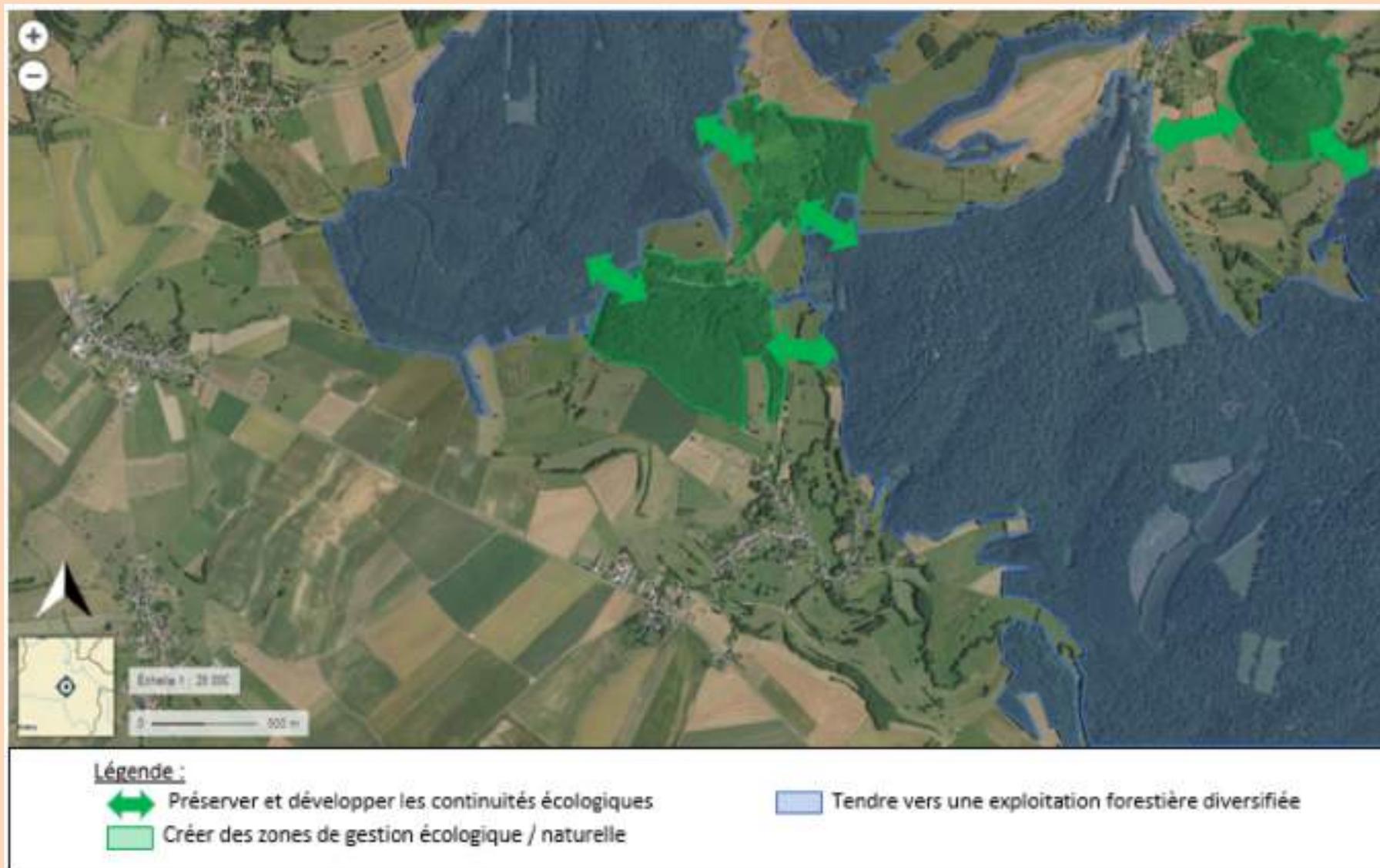


Thin-le-Moutier

.....

La commune dispose d'un patrimoine forestier important situé en périphérie du village après la ceinture agricole qui l'entoure. Le patrimoine forestier communal est important, tout comme celui des propriétaires privés. Les forêts sur le territoire communal et des communes aux alentours sont exploitées par la sylviculture, les coupes forestières et les plantations alignées en témoignent. Les acteurs locaux de la sylviculture sont inquiets des effets du dérèglement climatique et des ravageurs et maladies sur les forêts du territoire. Ainsi il serait intéressant de diversifier les peuplements et essences dans le but de tendre vers un autre modèle de sylviculture et de fournir une réponse ambitieuse aux problématiques. La commune pourrait également consacrer une partie de la forêt communale à une évolution plus naturelle de la forêt dans le but de recréer des zones propices à la préservation de la biodiversité. Enfin, les forêts du territoire connaissent un usage récréatif important via les chemins de randonnées et de promenade qui sont fortement fréquentés et reconnus. Cette utilisation peut être valorisée par de la cueillette de produits de la forêt comme des champignons, des baies (mûres par exemple). Cela peut valoriser économiquement et touristiquement les chemins de randonnées dans les forêts.

Tendre vers une gestion durable du patrimoine forestier



Chagny

.....

La commune dispose également d'un patrimoine forestier important notamment au nord de la commune. Les forêts du territoire sont également exploitées notamment par l'ONF. Les habitants sont fortement attachés à leurs forêts, les gestionnaires de l'ONF consultent régulièrement la commune pour les aménagements et opérations. La pratique de l'affouage reste présente dans la commune, il y a un attachement important des habitants à ce patrimoine. La sylviculture semble être moins marquée sur cette commune même s'il est à noter plusieurs parcelles plantées de manière alignée. Les essences semblent être variées mais il est également à noter les effets du dérèglement climatique et des ravageurs et maladies sur les arbres créant donc des questionnements quant aux futures plantations. La proximité des habitants avec leurs forêts est un atout pour développer d'autres valorisations autour des chemins de randonnées et de promenades. La diversité des essences peut être confortée et développée lorsque la monoculture semble être trop prégnante. Des espaces de libre évolution peuvent conforter le rôle écologique de préservation de la biodiversité des espaces forestiers au nord du territoire qui font partie d'un ensemble naturel (grand linéaire boisé de l'unité paysagère de la Crête Centrale).

Action 3 Diversifier le paysage agricole

Contexte de l'action

Tout comme les espaces forestiers, les espaces agricoles ont un poids important dans les modes d'occupation du sol puisqu'ils correspondent à 75% du territoire. L'activité agricole de grandes cultures se développe de plus en plus sur le territoire par l'agrandissement des parcelles et la suppression des éléments paysagers (haies, boisements). Les unités paysagères du sud de la CCCP (Champagne Crayeuse, Vallée de l'Aisne, Vallées Humides, Porcien) vont être davantage touchées par la prégnance de l'activité agricole à cause de la dynamique de développement venant du Rethélois et de la Marne. En plus de son impact en matière d'homogénéisation du paysage, les récoltes sont exportées en France voire à l'international ce qui ne crée pas de dynamique locale soit d'innovation soit de valorisation. Enfin, le dérèglement climatique impacte de plus en plus les activités agricoles à cause des périodes de sécheresse et des températures fluctuantes.

Description de l'action

Dans le but de répondre à ces différentes problématiques, la CCCP peut promouvoir l'installation de nouvelles formes agricoles et de nouvelles cultures à plus haute valeur ajoutée

et qui vont permettre de diversifier le paysage agricole.

- L'agroforesterie est un modèle agricole en plein essor ces dernières années. Il permet de combiner deux types de production, celle de la culture céréalière classique ou du maraîchage et celle de la production fruitière ou de bois de chauffe. D'une manière générale, le but est de s'appuyer sur les effets positifs apportés par les arbres aux cultures. Ce mode d'exploitation permet une valorisation économique plus importante notamment dans le cadre d'une pratique de maraîchage. Dans ce sens, la valorisation économique est d'autant plus intéressante puisqu'elle va permettre de fusionner deux activités sur un même lieu. De plus, l'agroforesterie va permettre de réintroduire l'arbre au sein des parcelles agricoles qui est en diminution. Cette pratique va donc agir sur le paysage en le diversifiant.

- Le développement du maraîchage biologique sur le territoire permet d'agir aussi sur le paysage en réduisant la grandeur des parcelles, en développant d'autres paysages agricoles ayant une forte valeur ajoutée. Il peut être réfléchi dans le cadre du développement de l'agriculture de proximité, d'une filière locale qui peut permettre d'alimenter les habitants des communes et les restaurants scolaires.

- L'activité agricole a réduit peu à peu la place de l'arboriculture fruitière et d'une manière générale la place des fruitiers sur la CCCP. La réintroduction des fruitiers sous diverses formes dans les exploitations agricoles (prés-vergers, exploitations fruitières, agroforesterie, etc.) peut permettre de diversifier le paysage, de retrouver une activité et une identité historique sur le territoire et de valoriser une nouvelle production.

- La diversification des cultures peut passer aussi par le développement de cultures non alimentaires mais valorisables dans le cadre d'autres filières (chauffage, vêtements, objets divers). Le chanvre et le miscanthus sont deux cultures déjà présentes dans le département des Ardennes. Elles présentent des caractéristiques intéressantes puisque le miscanthus est une plante vivace demandant peu d'entretien, le chanvre est une culture annuelle mais qui demande moins de besoin en eau que les cultures traditionnelles. Toutes les deux peuvent être des nouvelles cultures valorisables localement ou à l'export et dont les perspectives futures semblent être positives. La CCCP peut devenir un territoire d'innovation et d'expérimentation à la fois par le développement de ces cultures alternatives mais aussi par leur valorisation.

Wasigny

.....

La commune de Wasigny est située dans l'unité paysagère du Porcien, celle-ci dispose d'une identité territoriale et d'un patrimoine historique tourné autour de la présence des fruitiers. L'activité fruitière était très importante par le passé, les vergers prenaient diverses formes allant de l'exploitation fruitière à l'arbre dans un jardin privé. Il serait donc pertinent de réintroduire les cultures fruitières afin de renouer avec le patrimoine historique du territoire mais aussi de lutter contre le développement de l'agriculture de grandes cultures qui prend un poids de plus en plus fort dans le Porcien. La commune de Wasigny, tout comme son unité paysagère, a besoin d'un nouveau dynamisme. Or la diversification des pratiques agricoles peut engager le territoire dans une nouvelle dynamique locale et d'ouverture vers l'extérieur. En effet le développement du maraîchage biologique ou non dans le cadre d'un projet global de filière locale et d'alimentation de la commune (l'objectif d'autonomie alimentaire par exemple) peut permettre de renouer avec des pratiques agricoles à valorisation locale et donc créer une vie communale. L'agroforesterie peut y participer en permettant en plus de la production maraîchère, la plantation d'arbres. Le dynamisme local peut également être permis par le développement des cultures alternatives comme le chanvre ou le miscanthus, à partir du moment où la transformation des récoltes se fait

localement. Il y a donc un impact économique local et une ouverture vers l'extérieur.



Exemple d'un paysage de ferme maraîchère (Wavrin 59) applicable à Wasigny. Source : <https://www.lavoixdunord.fr/905888/article/2020-12-10/la-zone-maraichere-de-wavrin-cherche-un-nouvel-agriculteur>

Saulces-Monclin

.....

Grâce à sa proximité avec l'autoroute et la route départementale, la ville de Saulces-Monclin dispose d'une dynamisme plus important. Le territoire s'est urbanisé ces dernières années et l'agriculture de grandes cultures est fortement présente. Des fruitiers restent néanmoins présents dans et autour de la commune, ils témoignent de cette pratique historique sur toute la CCCP. Replanter des fruitiers autour de la commune, que ce soit par des vergers ou de l'agroforesterie, permettra de renouer avec un patrimoine arboré en diminution sur la ville et de limiter son étalement. Dans un contexte où la commune accueille de nouveaux habitants et connaît une certaine dynamique en lien avec les navetteurs (travailleurs qui habitent une ville et travaillent dans une autre), le maraîchage biologique ou non peut permettre de créer une production à forte valeur ajoutée (engouement pour la filière locale, du producteur au consommateur). Enfin la plantation de cultures alternatives comme le chanvre et le miscanthus sont également des possibilités de développement d'autres filières agricoles et économiques. La diversification agricole va changer le paysage de la commune grâce aux fruitiers et à l'agroforesterie.



Exemple d'un paysage d'agroforesterie applicable à Saulces-Monclin. Source : <https://www.reussir.fr/grandes-cultures/des-arbres-varies-pour-tirer-le-meilleur-parti-de-lagroforesterie>

Action 4 Conforter et valoriser la filière locale du bois

Contexte de l'action

La CCCP est une intercommunalité porteuse de nombreux projets innovants et permettant de répondre à de nombreuses problématiques actuelles. En effet, celle-ci est fortement engagée dans la transition énergétique et a mis en place un Plan Climat Air Energie Territoire avec des objectifs tels que la réduction de 20% des émissions de Gaz à Effet de Serre, des consommations énergétiques ainsi que la couverture de 100% des besoins énergétiques du territoire par les énergies renouvelables. La Communauté de Communes a aussi intégré le réseaux Territoires à énergies positives et bénéficie du label CAP Cit'ergie qui récompense les collectivités améliorant leur politique énergie durable. Il s'agit donc de continuer dans cette dynamique de projet en valorisant la filière locale du bois. La présence de nombreux boisements, notamment au niveau de l'unité paysagère des Crêtes centrales est une opportunité pour inciter au développement local de la filière et donc de porter des projets innovants.

Description de l'action

L'action consiste à structurer la filière du bois sur le territoire de la collectivité. Il s'agit d'en faire un outil économique

important et de tendre vers les circuits courts. L'objectif est donc d'optimiser l'utilisation du bois, que cela soit pour développer les énergies renouvelables, pour se servir du bois local dans l'aménagement du territoire (construction, rénovation des bâtiments, aménagements paysagers etc.) ou encore conforter les activités existantes relevant de cette filière sur le territoire.

Faire émerger des projets autour du bois local en bois énergie

- Sensibilisation des élus aux bois énergie et communication sur les différents usages existants pour le bois.

Par la sensibilisation et la communication on peut mettre en avant cette énergie qui est d'autant plus renouvelable quand les consommations sont localisées près du lieu de production. Travailler cette filière de façon locale est alors un atout pour le développement économique puisque l'on va faire travailler les propriétaires locaux en leur achetant du bois, les entreprises forestières ou encore les transporteurs locaux. Selon l'ADEME, « la consommation de 600 tonnes de bois énergie engendre la nécessité d'un emploi en équivalent temps plein local et non délocalisable ». (Source : ADEME. Evaluation des emplois dans la filière biocombustibles. 2007)



- Faire émerger des projets de chaufferies bois et optimiser les investissements ainsi que leur fonctionnement par leur mutualisation.

En effet, les appareils de chauffage au bois ont été améliorés en termes de combustion, ce qui optimise leur rendement et diminue leurs émissions d'imbrûlés. Ce type de projets répond aux enjeux de transition écologique.

- Repérer les lieux d'installations potentiels pour faire émerger les projets et mobiliser des gisements de bois énergies.

La réalisation d'un diagnostic est nécessaire pour mettre en place ce type de projet. Certains points devraient être davantage étudié :

- Le gisement forestier existant en termes de boisement et de volume
- Le taux de production existant sur le territoire
- La localisation et la quantité d'entreprises de la filière (scierie, industrie, producteurs etc.)
- Les points forts et faibles du territoire concernant l'accueil de ce type de projets. Par exemple il serait judicieux d'étudier le morcellement de la forêt privée, les reliefs, d'observer s'il y a un manque d'ouvriers qualifiés et d'observer l'équilibre entre les différents usages du bois, c'est-à-dire les tarifs, la production et la disponibilité de la ressource.

Mobilisation de la ressource forestière locale dans les aménagements du territoire

- Inciter à augmenter la part du bois local dans les constructions sur le territoire. L'initiation d'un marché local pour la consommation du bois dans la construction-rénovation est une piste à encourager.

Il est possible de valoriser le bois local dans les projets de bâtiments et des espaces publics. Construire en bois local permet de rendre le territoire plus attractif en termes d'emplois et de créer une vraie valeur ajoutée pour les entreprises. De nombreuses collectivités ont adopté cette démarche. En effet il existe un programme nommé « 100 constructions publiques en bois local » qui incite à créer et développer des constructions dans cette démarche (voir exemple de projets ci-dessous).



*Plateforme de stockage de bois déchiqueté, Jura (2012 – 2013)
Source : <http://www.100constructionsbois.com/>*

« La plateforme de stockage de bois énergie de la Mouille est issue d'une réflexion lancée par le PNR du Haut-Jura, porté par le parc suite à la réalisation d'un plan d'approvisionnement territorial (PAT) pour organiser l'alimentation des chaufferies bois sur le territoire »

La CCCP a aménagé en 2015 une plateforme bois-énergie similaire sur la commune de Faissault. En effet, un mode de construction bois aurait pu être privilégié (à l'image de la démarche entreprise dans le Jura) afin de valoriser les ressources de son territoire et la qualité de son aménagement.



*Atelier bois communal, Alpes-de-Haute-Provence (Déc 2012)
Source : <http://www.100constructionsbois.com/>*

Assurer la pérennité des filières de bois local

« La commune de Barrême s'est engagée dans la construction d'un atelier bois communal pour accueillir les nouveaux ateliers de l'agence travaux de l'ONF, née de la fusion des 2 ateliers existants sur la région. La construction de ce bâtiment est un choix en faveur des emplois ruraux, une opportunité de développement économique et un moyen de dynamiser la filière bois locale. »

Pour assurer la pérennité de cette filière, il faut sensibiliser les différents acteurs qui participent à la mise en œuvre de celle-

ci et sécuriser les approvisionnements en ressources par la contractualisation. Il s'agit donc de :

- Sensibiliser les maîtres d'ouvrage des chaufferies bois (mise en place de contrats d'approvisionnement, assistance dans les marchés publics d'approvisionnement).
- Assister les communes et propriétaires privés (dans le montage de ces contrats par exemple)
- Favoriser la mise en place de contrats de délivrance (par définition de moyens logistiques ainsi que de la mutualisation des moyens). Ces contrats permettront de tendre vers une autoconsommation de la ressource du bois des communes des Crêtes Préardennaises.

Action 5 Appuyer la gestion durable des espaces forestiers publics et privés

Contexte de l'action

Le territoire des Crêtes comprend des paysages très divers qui sont gérés de manière très différentes en fonction des propriétaires des surfaces agricoles et naturelles. Il est difficile de contrôler la gestion de ces différents paysages. Une des problématiques concernait le manque de connaissances dans les méthodes de gestion et le délaissement de certaines surfaces naturelles par des propriétaires privés. Il est donc important d'informer et de sensibiliser la population concernée, sur les paysages des Crêtes Préardennaises ainsi que sur les différentes pratiques de gestion durable des espaces forestiers.

Description de l'action

L'objectif serait de proposer à la population (publics et privés) un «Manuel paysager et environnemental de la gestion forestière» valable sur tout le territoire des Crêtes. Ce manuel sera co-construit avec tous les acteurs impliqués dans la gestion des paysages et plus particulièrement de la forêt. Ce type d'initiative a déjà été mis en place dans le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume. Il s'agit de concilier la préservation du patrimoine naturel avec un développement harmonieux de ces espaces par le biais d'une gestion garantissant la mise en

valeur des paysages et répondant à la fois aux attentes de la filière bois et de la population. Ce type de manuel doit donc permettre d'orienter les acteurs du territoire vers une gestion forestière plus intégrative des paysages et de de la biodiversité.

Le Manuel Paysager et Environnemental de la Gestion Forestière :

Objectifs principaux

- Inciter les acteurs à conduire des opérations sylvicoles de manière durable et multifonctionnelle. Cela implique de respecter la qualité paysagère ainsi que de préserver la biodiversité (lors des coupes de bois ou des travaux forestiers).
 - Favoriser une gestion forestière collective, de manière à regrouper les acteurs pour élaborer une stratégie globale et à la fois localisée en fonction des spécificités et des problématiques rencontrées selon les massifs boisés, leur vocation (économique ou touristique) et le type de gestion qu'on y trouve. Pour cela, il s'agira d'inciter la formation de partenariats entre propriétaires publics et privés et en mutualisant les interventions sylvicoles.
- Schéma de gestion durable et multifonctionnelle.

Type de contenus

Pour cette partie nous nous sommes basés sur l'exemple du Parc

Naturel Régional de la Sainte-Baume qui a prévu d'élaborer un Manuel paysager et dont il est prévu d'y faire figurer les parties suivantes :

- a. Présentation du manuel et des règles d'utilisation
- b. La compréhension du paysage forestier : cette partie pourrait comprendre l'historique des évolutions paysagères ainsi que les unités paysagères avec leurs spécificités et dynamiques recensées lors de notre étude.
- c. Localisation des zones à enjeux et description des problématiques principales à solutionner.
- d. Proposition de préconisations de gestion forestière : partie intégrant les recommandations environnementales, la prise en compte des aspects paysages ainsi qu'un schéma global de gestion pouvant être appliqué aux différents types de peuplements forestiers présents sur le territoire.

Application et destination

Ce guide servira de fil conducteur pour les acteurs de la filière de la forêt et du bois. Celui-ci ne sera pas imposé mais servira plutôt à sensibiliser, aider et inciter les acteurs à opter pour le type de gestion durable qui sera conseillée. L'ambition est donc de convaincre par la communication et non d'imposer des contraintes qui figeraient totalement la gestion, ce qui est contraire aux paysages que l'on voit évoluer au fil des années. Il sera donc important d'impliquer ces différents acteurs :

- Les propriétaires forestiers publics et privés : En effet, ce sont ces personnes qui décident de mettre en vente leur bois, de leurs coupes et de leur gestion. Il est difficile d'obliger les acteurs privés à opter pour tel type de gestion. Ce manuel est donc une opportunité de les sensibiliser aux impacts paysagers et environnementaux qu'implique la gestion des forêts.
- Les gestionnaires forestiers : Ce guide leur permettra de comprendre les enjeux et les problématiques de gestion propres à l'échelle du territoire. Ainsi, lors de la rédaction de documents sur les aménagements forestiers, les Plans Simples de Gestion, ils pourront prendre en compte les spécificités du territoire afin de proposer une gestion cohérente dès la phase de planification de ces documents, afin de conseiller aux mieux les propriétaires forestiers locaux.
- Les entrepreneurs de travaux et exploitants forestiers : L'objectif est d'apporter des conseils techniques dans la réalisation de leurs coupes ainsi que de leurs travaux sur le milieu forestier.

Action 6 Redévelopper les ceintures vertes historiques

Contexte de l'action

Historiquement les villages de la CCCP étaient entourés par une ceinture verte composée de prairies, pâtures, haies et boisements. Au-delà, il y avait les activités de cultures agricoles et les espaces forestiers. Ces ceintures vertes avaient plusieurs fonctions : la proximité directe avec les activités d'élevage qui nécessitaient la présence de l'éleveur, une petite production de bois de proximité pour le chauffe, un espace de transition entre la trame bâtie et la trame agricole et enfin elles rendaient des services éco-systémiques (comme par exemple l'infiltration des eaux, la protection face aux inondations, le piège du carbone, gain de biodiversité, etc.). Cependant ces ceintures vertes ont peu à peu disparu pour plusieurs raisons. Tout d'abord l'activité d'élevage a été fortement réduite (les politiques agricoles depuis l'Après-Guerre favorisant les activités de grandes cultures, le développement de la mécanisation agricole augmentant la rentabilité). Ces deux éléments ont engendré de nouveaux remembrements agricoles sur les communes et donc l'agrandissement des parcelles cultivables. Ainsi les ceintures vertes ont perdu leurs boisements et leur importance au profit de terres labourées et cultivées ou urbanisées.

Description de l'action

Afin de lutter contre le développement des grandes cultures sur les milieux naturels, contre l'étalement urbain et de renouer avec un patrimoine naturel historique à proximité de l'urbain, nous souhaitons tendre vers la revalorisation de cette ceinture verte. L'ambition n'est pas de créer un anneau imperméable à l'urbanisation ou aux activités agricoles, mais de retrouver un paysage boisé et pâturé autour du bâti.

Pour cela, il est nécessaire de planter des arbres et arbustes de différentes natures (des essences locales de préférence) qui vont permettre de diversifier le paysage et de couper son homogénéisation. Trois actions complémentaires peuvent permettre une revalorisation des ceintures vertes :

- La plantation d'arbres au sein des prairies et des pâtures existantes en cœur et autour de l'urbain. Les arbres plantés doivent être des feuillus, les essences peuvent être fruitières (développement de vergers ou d'arbres solitaires) ou non, les rythmes de croissance doivent être variés pour une potentielle valorisation du bois de taille. L'ambition n'est pas de développer des espaces forestiers, mais plutôt de réinstaller les arbres dans ces espaces.

- La plantation d'arbres et arbustes taillés sous forme de haies entre les parcelles agricoles et entre les prairies/pâtures dans le but de créer un maillage écologique boisé. En plus des nombreux apports en matière de biodiversité, les haies remplissent des fonctions importantes notamment par le maintien du sol, de l'infiltration des eaux. De plus, le bois de taille peut être valorisé dans une filière de chauffe locale. Ce maillage doit également s'intégrer dans la stratégie trame verte et bleue locale puisque la haie est un excellent corridor (élément de connexion) entre les espaces forestiers et agricoles.

- La création de nouvelles prairies et pâtures autour des villages. Même si la création d'une nouvelle prairie ou pâture ne rendra pas les mêmes services écologiques que celle retournée, ce type d'espace naturel garde un haut potentiel en biodiversité. Ces nouveaux espaces seront créés sur la base de partenariats avec les agriculteurs et les éleveurs qui pourront bénéficier d'un appui et d'un soutien financier et technique dans la création de l'espace, sa valorisation et sa préservation. Ces espaces peuvent également être le fruit d'une acquisition du foncier par la commune ou l'intercommunalité.

Dans tous les cas, la présence d'éléments boisés au sein des prairies/pâtures est primordiale à la préservation et à la protection de ces espaces naturels puisque les boisements pourront être protégés au sein du PLUi.

Tendre vers une gestion durable du patrimoine forestier



Thin-le-Moutier

.....

La commune de Thin-le-Moutier dispose encore de quelques haies à l'ouest et au sud, tandis que quelques prairies/pâtures perdurent au sud et au nord (via la ripisylve). La ceinture verte est très peu visible autour du village, la pression agricole et l'étalement urbain l'ont fortement réduite. L'axe ouest/est semble être le mieux indiqué pour le développement de cette action puisqu'il permet de s'accrocher sur un existant important. En effet, sur cet axe un travail de reboisement des prairies/pâtures peut être entrepris, tout comme la création de nouvelles haies et de prairies/pâtures qui conforteront la vocation écologique et paysagère de cet axe. Le reste de la commune est également concerné, les zones nord-est, nord-ouest et sud-ouest bénéficient encore de quelques éléments naturels à préserver et à développer. Enfin la commune dispose de nombreux espaces naturels le long du cours d'eau et de quelques prairies/pâtures en cœur de bourg qu'elle doit préserver par une inscription au sein du PLUi.

Saulces-Monclin : Une ceinture verte à recréer



Saulces-Monclin

.....

La commune de Saulces-Monclin dispose également de quelques haies et prairies/pâtures en effectif réduit. L'urbanisation de la commune est importante grâce à l'autoroute et l'activité agricole en développement. Toutefois, le sud et l'est de la commune bénéficient de nombreux restes de la ceinture verte, c'est sur ces deux axes qu'un travail approfondi peut être entrepris de reboisement des prairies/pâtures et de création de nouvelles haies et de prairies/pâtures. La partie ouest de la commune a quelques prairies et pâtures très peu boisées sur lesquelles un reboisement permettrait un accroissement de l'intérêt écologique. Tandis qu'au nord, l'urbanisation est plus significative le long de la voie des voies de communication, le boisement des prairies/pâtures existantes ainsi que la création de nouvelles haies permettraient de limiter cet étalement et la pression agricole en bordure de l'urbain.

Action 7 Préserver des zones et éléments naturels

Contexte de l'action

Le paysage des Crêtes Préardennaise est largement représenté par les espaces naturels. Selon le diagnostic que nous avons établi et le discours des acteurs du territoire, le paysage a subi des modifications depuis plusieurs années. Parmi celles-ci nous avons par exemple la déforestation, la croissance des grandes cultures, la diminution des prairies ainsi que le remembrement. Par exemple, les surfaces toujours en herbe en 2010 ont diminué bien que le territoire en dispose encore plus de 20 000 hectares. Elle est la deuxième intercommunalité ayant le plus de surface en herbe dans les Ardennes. Ainsi en 2010 les surfaces toujours en herbe ont diminué de 225 hectares soit 0,7%. Le paysage est donc voué à subir des modifications dans le futur. C'est dans ce contexte que nous pensons qu'il est primordial de sélectionner des zones naturelles d'intérêts à protéger, et cela par le biais de zonages de protection pouvant être indiqué dans un PLUi par exemple.

Description de l'action

Nous allons proposer des outils de protection d'espaces naturels pouvant être mis en place afin de garantir une qualité paysagère sur le territoire des Crêtes Préardennaises. L'objectif

est de proposer un pannel de ces outils et de les appliquer à l'échelle de deux communes tests. Ce principe pourra ensuite être remobiliser dans la création du futur PLUi. Cette action a pour vocation de préserver l'écosystème. En effet, le paysage peut subir des modifications positives, mais parfois il faut aussi laisser la nature évoluer d'elle-même et y apporter le moins d'interventions possibles.

Concernant le PLUi :

- D'une façon globale, le plan local d'urbanisme devra préserver l'intégrité des espaces boisés et forestiers. Les espaces forestiers doivent être placés en zone naturelle pour être protégés.
- Le rapport de présentation doit comprendre les articles L.311-1 et L.312-1 du code forestier en rapport avec la conservation des bois et de la forêt, les bordures des chemins ruraux ou encore les voies rurales.

Les outils mobilisables :

Classement en zone naturelle et forestière

- Les espaces boisés de la commune dans leur ensemble devraient être classés en zone naturelle et forestière. Ce classement permet de mettre en place une réglementation sur les modes d'occupation et d'utilisation du sol. Le code de l'Urbanisme ne réglemente pas les coupes et abattages

d'arbres, qui restent soumis à la réglementation du code Forestier.

Classement en zone agricole

- Le zonage A peut être appliqué sur les secteurs qui comprennent des parcelles sources de richesse biologique, agronomique, économique et paysagère dans lesquelles les terrains doivent être réservés à l'exploitation agricole. Le zonage va permettre notamment de définir les règles d'urbanisation et de constructibilité dans ces zones. Par défaut, seuls deux types de constructions sont possibles. Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics qui doivent être compatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées. Toute nouvelle construction autorisée en zone A ne doit donc pas porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. Ce zonage permet donc de limiter l'étalement urbain et réglemente l'implantation paysagère des bâtiments agricoles. Différentes catégories de zones A existent et notamment le zonage AE qui permet de déterminer des secteurs agricoles ayant de forts enjeux écologiques à préserver.

Servitude au titre de l'article L123-1-7 du code de l'Urbanisme
Cette servitude offre la possibilité de préserver des éléments de patrimoine bâti ou végétal, dans le cadre d'un PLU où elle doit être expressément justifiée, notamment dans le rapport de présentation. Son instauration permet la mise en place d'une

réglementation particulière, adaptée à chaque élément boisé identifié. La réglementation est souple et peut être modulée dans le corps même de la règle du PLU.

-> Identifier et localiser les éléments du paysage et délimiter des secteurs à protéger ou à mettre en valeur

Servitude au titre de l'article L130-1 du code de l'Urbanisme

Il s'agit d'une protection stricte du code de l'Urbanisme qui entraîne le rejet de plein droit de toute demande de défrichement et qui soumet les coupes et abattages d'arbres à déclaration préalable afin d'assurer la protection des éléments ou espaces boisés (coupe supérieure à 1 ha ou sur fortes pentes). Elle permet aux communes d'affirmer la vocation forestière de certaines zones.

-> Classer comme espaces boisés les bois, forêts, parcs à conserver ou à créer. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignement

Concernant les prairies et pâtures

Le zonage ne peut pas permettre à la collectivité de diriger les modes de culture des parcelles, une zone A exploitée par le pâturage ne peut pas être figée dans ce mode d'exploitation par le zonage. Mais une prairie en zone N ne semble pas pouvoir être retournée puisque cela porterait atteinte à la préservation et la valeur écologique et naturelle du site.

Chagny

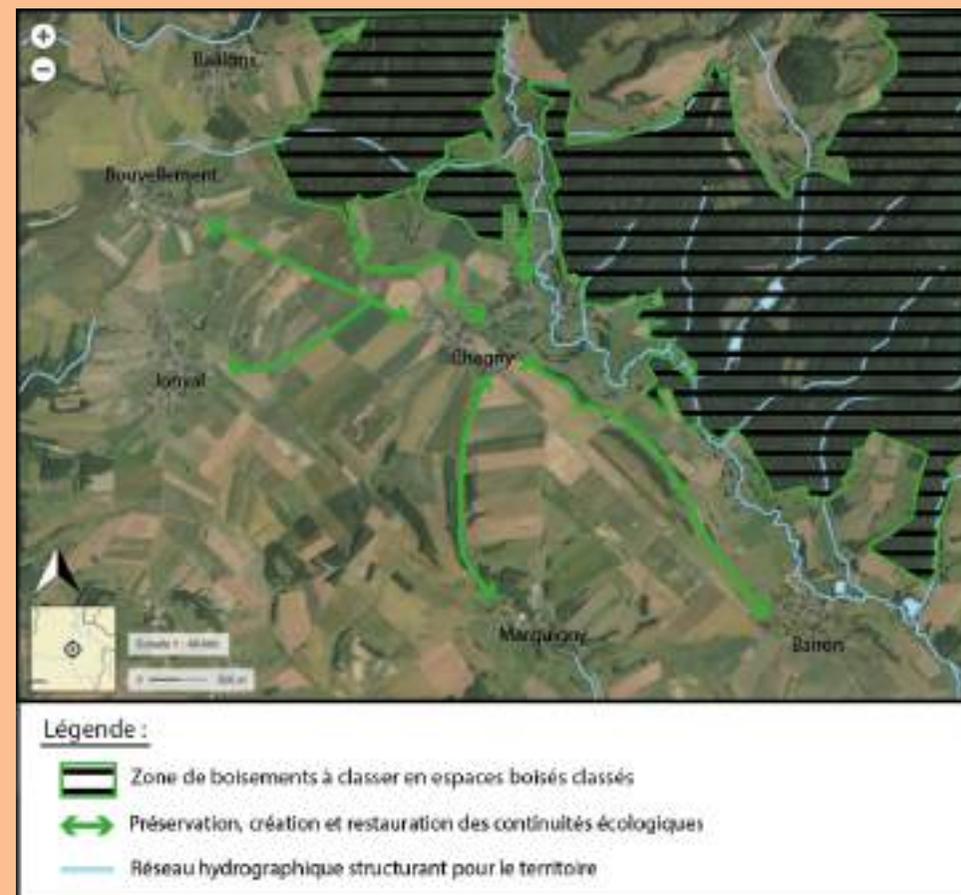
.....

La commune de Chagny est située à la frontière de la Crête Centrale et par conséquent est située au sud d'un massif forestier très important, à l'image de cette unité paysagère. Il semble important de préserver son patrimoine naturel, puisque celui-ci lui confère sa particularité. En effet, du fait de sa végétalisation, des espaces naturels à proximité, Chagny nous semble être en harmonie que ce soit entre le milieu urbain et naturel. C'est pourquoi la préservation des espaces naturels de proximité était primordiale.

Sur la carte ci-contre, nous distinguons les massifs forestiers au nord de Chagny. Ces boisements contribuent à donner une certaine qualité de paysage qu'il faudra veiller à préserver. Cette préservation peut se faire en passant par un classement en espaces boisés classés. Ce classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Pour finir, nous pouvons observer qu'il existe des continuités écologiques à préserver, voir à restaurer. Celles-ci partent du centre urbain et s'étendent vers l'extérieur, leur protection est donc primordiale afin d'obtenir un maillage harmonieux entre le milieu urbain et naturel.

Cartographie représentant les espaces naturels à les continuités écologiques à préserver sur la commune de Chagny



Cartographie représentant les espaces naturels liés directement au milieu urbain et à préserver sur la commune de Chagny



Ci-dessus un zoom sur la commune de Chagny. La ripisylve ainsi que les ceintures vertes en bordure des zones urbaines constituent des éléments importants à préserver. Certains arbres et haies peuvent être considérés comme remarquables et donc être protégés, et cela de façon très précise selon l'article L130-1 du code de l'urbanisme.

Wasigny

.....

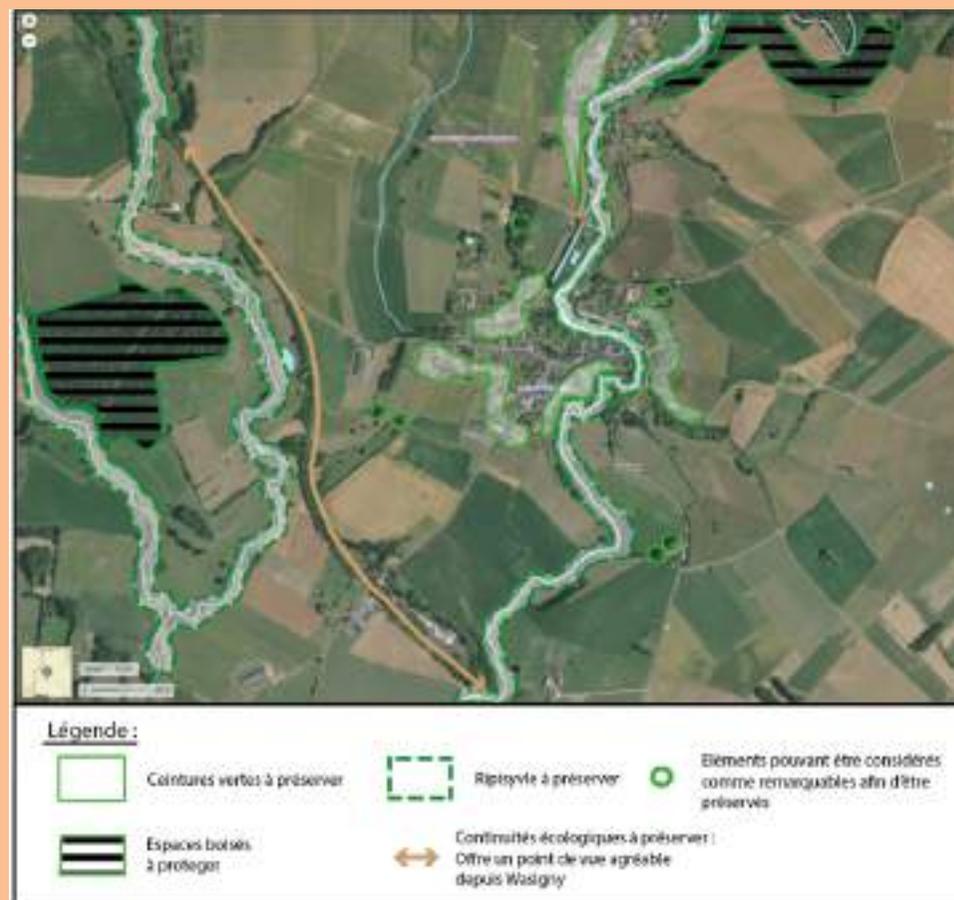
La commune de Wasigny, située dans l'unité paysagère du Porcien présente un patrimoine bâti assez dégradé, mais celui-ci est contrebalancé par son attrait paysager. En effet la commune possède un paysage assez qualitatif qui mérite d'être protégé. Cette commune tient à garder une sorte de tranquillité, ce qui semble tout à fait en phase avec les objectifs de préservation de biodiversité.

Sur la carte ci-après nous pouvons observer des éléments importants à préserver. Nous retrouvons notamment de la ripisylve qui est très présente comme dans l'exemple de Chagny. Nous retrouvons ensuite la ceinture verte qui entoure toute la commune. C'est une particularité à renforcer, puisqu'en effet les jardins en contrebas des maisons lui donnent une réelle identité.

Pour finir, nous pouvons observer tout le long du chemin de fer, des boisements constituant une réelle continuité écologique et permettant de créer un panorama paysager qualitatif depuis Wasigny.

Tous ces éléments sont donc à protéger par le biais des différents outils que nous avons pu évoquer précédemment.

Cartographie représentant les secteurs à préserver de la commune de Thin-le-Moutier



AXE 2

**Revaloriser la forme
et l'implantation des
villages et hameaux**

Les manières d'habiter les bourgs et villages ruraux tendent aujourd'hui vers un même modèle : le village dortoir ou délaissé. Les espaces publics comme les entrées de ville peuvent constituer un vecteur d'attractivité (habitants et touristes) et de qualité urbaine. La vitalité du territoire passe également par une offre de logements adaptée en adéquation avec les besoins de la population et complémentaires à celle des territoires limitrophes. Ces enjeux conduisent à doter le territoire d'une identité rurale dynamique.

Objectif 1 : Requalifier le réseau des espaces publics et les entrées de ville

Les villages et bourgs s'inscrivent dans une trame urbaine historique plus ou moins lisible. Les espaces publics ont rarement une fonction structurante apte à organiser le développement du bourg. Ils tendent progressivement à disparaître au profit de stationnements ou d'espaces délaissés. La revalorisation et requalification du réseau des espaces publics polyvalents permettra d'affirmer la structure spatiale et sociale des centres bourgs et donc leur identité spécifique au sein des Crêtes Préardennaises. La diversité des formes, des implantations villageoises, leur grande variété d'échelle et leur organisation urbaine seront valorisées par la réhabilitation et la requalification, par l'usage de matériaux locaux et qualitatifs. Tous les bourgs et hameaux ne pourront pas faire l'objet de projets de requalification. L'élaboration du PLUi implique des choix politiques concernant les lieux privilégiés d'intervention sur l'espace public en fonction de critères à définir à l'échelle intercommunale (accessibilité, intérêt touristique et paysager, localisation dans le territoire, présence de commerces et équipements publics, etc.). La requalification du réseau des espaces publics emploiera une grammaire partagée à l'échelle de l'ensemble des Crêtes ou par unité paysagère afin de valoriser l'identité du territoire.

Objectif 2 : Accompagner l'urbanisation et la reconversion des formes urbaines dans une dimension qualitative

Habitat et urbanisme ont été délaissés ces dernières années au sein de nombreux villages, comme nous avons pu le constater dans le Porcien par exemple. Afin de lutter contre ce délaissement, il est nécessaire de ne pas reproduire un modèle urbain consommateur d'espace et standardisant les campagnes tout en dévitalisant ces centres bourgs qui font aujourd'hui face à une vacance de logements ou à un habitat très déprécié. La réhabilitation, la rénovation et l'adaptation de l'habitat rural sont essentielles pour l'attractivité des populations, mais surtout pour pérenniser un patrimoine bâti, une richesse et une diversité architecturale qui sont les marqueurs identitaires du territoire. Il sera important de favoriser un développement urbain cohérent entre logique de densification et recyclage du tissu ancien et trouver ainsi un juste équilibre entre construction et réhabilitation. Les parcelles en friche en cœur de villages pourraient retrouver une fonction agricole et ainsi être utilisées pour la valorisation d'une culture fruitière intra-muros. Un autre effet de la standardisation urbaine en milieu rural et la demande d'habitat individuel pavillonnaire est notamment l'étalement périurbain et la perte de qualité et d'identité architecturales, particulièrement à proximité des villes de plus grande importance, comme Charleville-Mézières, ou des principaux échangeurs autoroutiers (à l'image de Saulces-Monclin). En qualifiant les espaces non-bâti périphériques des villages, par le biais des vergers et plus largement via la structuration ou le maintien de «ceintures vertes», il devient possible de limiter cet étalement.

- **Action 1**
- Caractériser les identités bâties pour les valoriser
-
- **Action 2**
- Valoriser les espaces publics centraux
-

Action 1 Caractériser les identités bâties pour les valoriser

Contexte de l'action

Le patrimoine bâti des Crêtes Préardennaises présente une richesse et une diversité architecturale qui sont les marqueurs identitaires du territoire.

La mise en valeur et la pérennisation de ce paysage bâti s'inscrit aujourd'hui dans une démarche de réhabilitation, de rénovation et d'adaptation de l'habitat rural, qui est essentielle pour l'attractivité des populations.

Par ailleurs, certaines communes doivent faire face à un développement urbain plus rapide et de plus grande ampleur. C'est pourquoi il est important de favoriser à la fois une logique de densification et un recyclage du tissu ancien et ainsi trouver ainsi un juste équilibre entre construction neuve et réhabilitation. Un autre effet de la standardisation urbaine en milieu rural due à une forte demande d'habitat individuel pavillonnaire est notamment l'étalement périurbain et la perte de qualité et d'identité architecturales, particulièrement à proximité des villes de plus grande importance.

Description de l'action

A l'échelle de l'ensemble des communes du territoire, la mise en place d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Patrimoine, aura pour ambition de révéler, préserver et faire découvrir le petit patrimoine, dans un objectif de transmission, de compréhension du paysage

bâti, première étape à la valorisation d'un patrimoine vivant et habité.

Sa mise en place aura donc pour objectif de :

- Valoriser le patrimoine bâti historique ainsi que le petit patrimoine et donner des préconisations sur la prise en compte du patrimoine non protégé par ailleurs, en fonction de sa typologie, et de ces caractères intrinsèques.

Pour chaque typologie architecturale patrimoniale (maisons bourgeoises, maisons de bourgs, fermes), des éléments identitaires à préserver seront identifiés.

Cette identification pourra être approfondie et ainsi chaque élément architectural du bâti ancien pourra être associé à des principes de préservation et de transformation, au niveau de divers éléments comme la toiture (matériaux, forme...), la façade (matériaux, décors...), ou l'implantation dans la parcelle (orientation, clôtures, cours...).

- Encadrer le développement de l'urbanisation en proposant des enveloppes urbaines cohérentes. Dans cette intention, elle participera à préserver les caractéristiques urbaines et architecturales des ensembles urbains.

Cet accompagnement passera par le repérage des caractéristiques morphologiques du bourg, et des secteurs soumis à des pressions d'urbanisation, et ceux dont le paysage est impacté par les urbanisations nouvelles, avec leurs enjeux.

Nous illustrerons cette action à travers quatre communes, présentant des patrimoines bâtis hétérogènes et des positions face au développement urbain assez différentes; avec en particulier un focus sur Saulces-Monclin, pour son importante et récente urbanisation.

L'identification des patrimoines et des singularités du bâti est la première étape lorsque l'on souhaite en assurer la valorisation et la protection.

Cet inventaire, non exhaustif, pourra être complété au fur et à mesure des actions de repérages.

On pourra envisager d'organiser chaque reconnaissance typologique selon les mêmes critères, à savoir par exemple les principales typologies de bâti, les matériaux et les couleurs ainsi que les critères constructifs propres à chaque village, ou à des villages représentatifs des caractéristiques de chaque unité paysagère.

Saulces-Monclin

.....
La commune de Saulces-Monclin est née en 1828, de la fusion des trois communes, d'ouest en est, de la Vieille-Ville, Saulces-aux-Bois, et Monclin. Encore aujourd'hui, les formes urbaines de ces trois communes sont lisibles.

Saulces-Monclin présente la particularité de connaître depuis ces dernières années, un très fort accroissement de sa population, et donc une urbanisation et des constructions récentes.

L'entité correspondant à l'ancienne commune de la Vieille-Ville continue de se développer le long de la rue principale; la rue du Relais de Poste. Les récentes constructions à l'extrémité de cette rue et en limite du bourg tendent à renforcer cette étalement. Ce phénomène s'observe également rue de Novion-Porcien, mais aussi dans le bourg noyau, rue de Monclin. Cette urbanisation s'accompagne également de construction d'une grande diversité architecturale, de typologies très variées qui altèrent la structuration de l'espace public, l'organisation des circulations et le rapport au paysage.

Afin de permettre la mise à disposition d'un foncier qui n'accentuerait pas les points faibles de la morphologie existante mais qui au contraire participerait à la cohérence du village, il serait approprié de mettre en place en premier lieu un repérage des caractéristiques morphologiques du bourg.

Ce repérage sera réalisé conjointement avec l'étude typologique du bâti existant dont nous prendrons connaissance par la suite. Cette étude, à une échelle plus fine, permettra la rédaction d'un cahier des charges paysager, pour guider aussi bien les constructions neuves que celles en réhabilitation. Ce

cahier des charges permettra de transmettre des outils de compréhension du paysage bâti et éviter ainsi les étalements ou les constructions inappropriées.



Schématisation des caractéristiques morphologiques du village de Saulces-Monclin, autrefois existant sous forme de trois bourgs.



L'alternance irrégulière des espaces bâtis et non bâtis traduit étalement urbain qui accentue l'effet d'étirement de cette zone du village. Les zones urbanisées périphériques doivent participer à la composition spatiale générale.



Exemple de la rue de Monclin.

Les typologies architecturales, ainsi que les matériaux employés sont nombreux et trop variés. et ne sont plus en cohérence avec le reste du village, tout comme les couleurs utilisées.

L'OAP, moins réglementaire, délivre des outils de compréhension du paysage environnant, et favorise ainsi des constructions ou des réhabilitations plus respectueuses du caractère identitaire du territoire.



Exemple de la rue de Monclin.



Exemple de la rue de Novion-Porcien.

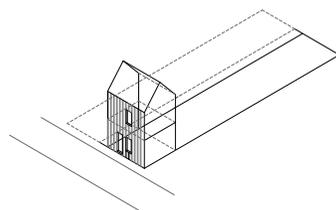
Les typologies architecturales, ainsi que les matériaux employés sont nombreux et trop variés.

L'OAP précédemment décrite portera également, en plus des recommandations et prescriptions par typologie concernant l'environnement bâti, comme les traitements des limites de parcelles, portails et clôtures, l'implantation des constructions par rapport aux voiries, le respect des matériaux et couleurs régionaux décrits lors de l'étude typologique dont les pages suivantes en présentent les principes généraux appliqués à Wasigny, Thin-le-Moutier, Chagny et Saulces-Monclin.

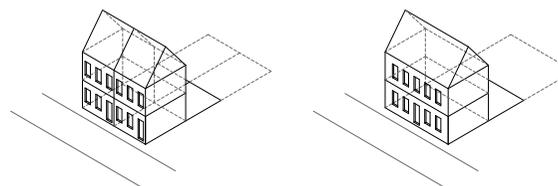
RECONNAISSANCE TYPOLOGIQUE URBAINE

WASIGNY (08270)

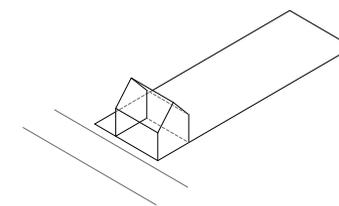
PRINCIPALES TYPOLOGIES



Maison à pan de bois



Maison de bourg



Ferme de village

MATÉRIAUX ET COULEURS



CRITÈRES CONSTRUCTIFS

Ces types de maison sont en structure à pans de bois avec un remplissage en torchis ou en brique et sont placées en front de rue. Leur façade est recouverte d'enduit. Les toitures de ces maisons sont en ardoise et à deux pans.



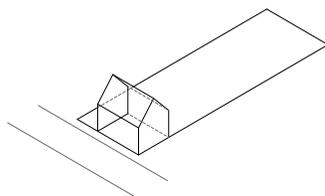
Les structures de ces bâtis sont généralement en façade brique avec des détails architecturaux comme notamment les piédroits de baies et des bandeaux en pierre. Les toitures sont à deux pans et couvertes en ardoise. Ces maisons sont situées en front de rue et en surélévation.



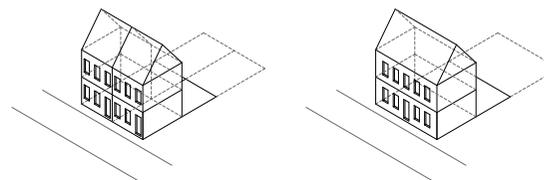
Les fermes de village sont généralement en charpente de bois, colombage, avec un remplissage en torchis et brique. Le bardage est assis sur un soubassement de brique ou de pierre. Les toitures à croupes ou à pignons sont couvertes en ardoise.

RECONNAISSANCE TYPOLOGIQUE URBAINE THIN-LE-MOUTIER (08460)

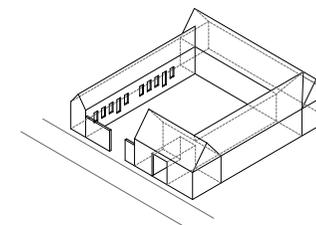
PRINCIPALES TYPOLOGIES



Petite ferme de village

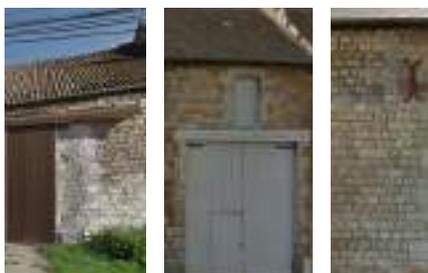


Maison de bourg



Ferme de village

MATÉRIAUX ET COULEURS



CRITÈRES CONSTRUCTIFS

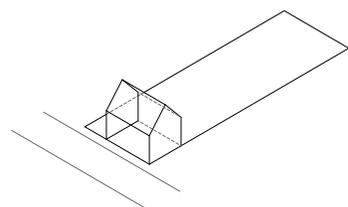
Ces bâtis sont implantés principalement en front de parcelle. Les structures sont généralement en façade pierre avec au piédroit des baies des détails architecturaux en pierre. Les toitures sont à deux pans et en ardoise ou tôle.

Les maisons de bourg sont en front de parcelle. Les structures de ces bâtis sont généralement construites en pierre avec des détails architecturaux comme notamment les piédroits de baies et des bandeaux en pierre. Les toitures sont à deux pans et couvertes en ardoise ou en tuile.

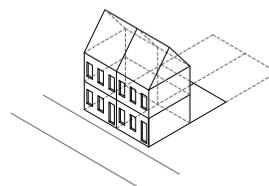
Ces bâtis sont placés en limite de parcelle et forment des cours centrales entourées de bâtis. Les structures sont généralement en charpente bois avec des élévations en pierre. Quelques détails architecturaux composent la façade comme notamment des piédroits de baies. Les toitures sont à croupes ou à pignons et couvertes en ardoise.

RECONNAISSANCE TYPOLOGIQUE URBAINE CHAGNY (08430)

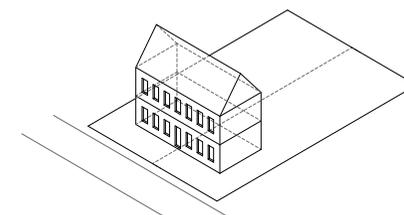
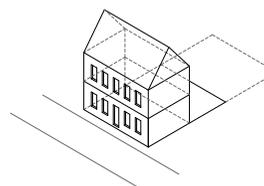
PRINCIPALES TYPOLOGIES



Petite ferme de village



Maison de bourg



Maison de maître

MATÉRIAUX ET COULEURS



CRITÈRES CONSTRUCTIFS

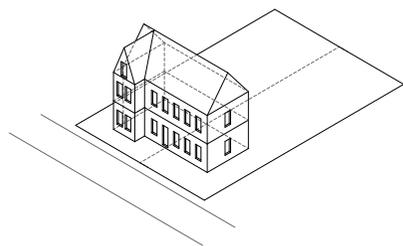
Les fermes de village sont généralement en charpente de bois, colombage, avec un remplissage en torchis et brique. Le bardage est assis sur un soubassement de brique ou de pierre.
Les toitures à croupes ou à pignons sont couvertes en tuile ou en ardoise.

Ces maisons sont situées en front de rue. Les structures de ces bâtis sont généralement en façade brique avec des détails architecturaux comme notamment les piédroits de baies et des bandeaux en pierre. La partie haute de certaines maisons est recouverte de bardage en bois. Les toitures sont à deux pans et couvertes en ardoise.

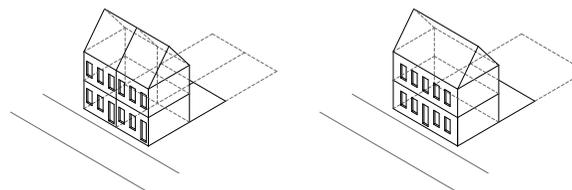
Les maisons de maître sont en façade brique avec des détails architecturaux comme notamment aux encadrements de fenêtres, des bandeaux et corniches en pierre. La toiture à quatre pans est couverte en ardoise.

RECONNAISSANCE TYPOLOGIQUE URBAINE SAULCES-MONCLIN (08270)

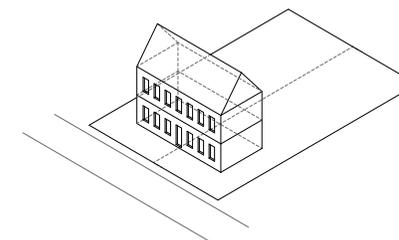
PRINCIPALES TYPOLOGIES



Maison de style "anglo-normande"

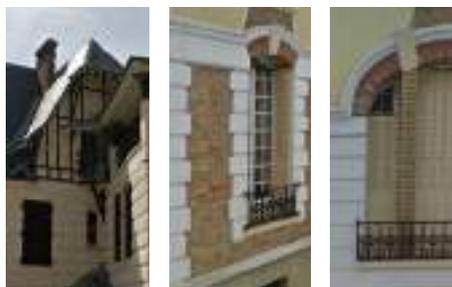


Maison de ville



Maison de maître

MATÉRIAUX ET COULEURS



CRITÈRES CONSTRUCTIFS

Les structures sont principalement en briques avec des ornements d'appareillages, bandeaux et corniches en pierre ou bois. Les toitures couvertes en ardoise sont généralement à deux pentes et à croupes, et présentent des pignons saillants et débordants dans un style "anglo-normand".

Les maisons de ville sont en front de parcelle. Les structures de ces bâtis sont généralement en façade brique avec des détails architecturaux comme notamment les piédroits de baies et des bandeaux. Les toitures à deux pans sont couvertes en tuiles et leurs façades en tuiles canal.

Ces bâtis sont en façade brique avec des détails architecturaux comme notamment aux encadrements de fenêtres, des bandeaux et corniches en brique. La toiture à quatre pans est couverte en ardoise et s'accompagne de lucarnes.

Action 2 Valoriser les espaces publics centraux

Contexte de l'action

Les villages et bourgs des Crêtes Préardennaises s'inscrivent dans une trame urbaine historique plus ou moins lisible. Les espaces publics ont malheureusement aujourd'hui rarement une fonction structurante apte à organiser le développement du bourg. Ils tendent progressivement à disparaître au profit de stationnements sauvages ou d'espaces délaissés et non qualifiés et sont de plus en plus fréquemment en désaccord avec l'identité rurale. La place du végétal disparaît au profit d'espaces dédiés à l'automobile.

La revalorisation et requalification du réseau des espaces publics permettra d'affirmer la structure spatiale des centres bourgs et donc leur position spécifique au sein du territoire.

La requalification des espaces publics contribue à valoriser le patrimoine bâti et ainsi à devenir un vecteur d'attractivité aussi bien pour les habitants, les commerces, les entreprises et le tourisme.

Ils favorisent le sentiment d'appartenance et confèrent une identité à la commune, tout en valorisant ou en révélant ses atouts. L'espace public est également révélateur du dynamisme d'un centre bourg et de son appropriation par les habitants.

Description de l'action

Avant d'entreprendre une démarche de valorisation ou de requalification de l'espace public, il conviendra d'identifier ses caractéristiques et ses spécificités. L'organisation spatiale, le maillage viaire, sont propres à chaque village et participe à la diversité des paysages des Crêtes Préardennaises. Ils doivent d'abord être identifiés, avant d'en valoriser la diversité et de pouvoir ainsi proposer des actions cohérentes.

Le réaménagement de l'espace public doit également répondre à des échelles d'usage variées, du piéton à l'automobiliste, mais aussi aux interactions entre les différentes centralités.

Il s'agit également pour requalifier l'espace public de le réhabiliter par l'usage de matériaux appropriés, régionaux et s'appuyant sur des savoir-faire locaux, afin de valoriser des organisations urbaines historiques et de mettre en valeur les caractéristiques des villages et bourgs des Crêtes Préardennaises.

Sa mise en valeur passera donc par :

- Une analyse du maillage urbain, des centralités et secteurs à enjeux.
- La volonté de redonner aux places leur centralité et connecter les espaces publics en requalifiant les interactions entre les espaces publics et les voiries.
- Une inscription du projet urbain dans un contexte bâti patrimonial, en limitant l'artificialisation et l'imperméabilisation

des sols, et en permettant au végétal de retrouver sa place légitime, par un projet de végétalisation des espaces publics

- Concilier les différents modes de déplacement au sein des villages et bourgs, et redéfinir la place de la voiture dans l'espace public

- Se référer au mémento typologique pour choisir des matériaux adaptés aussi bien en termes de cohérence avec le bâti que pérennes.

Wassigny

Wassigny présente les caractéristiques typologiques d'un village médiéval, avec un parcellaire dense, fin et laniéré en centre bourg, et des maisons étroites et accolées. Sa situation en crête de deux bassins versants de la Vaux participe à un développement urbain étiré autour de la rue de la halle.

Cette halle médiévale fédère autour d'elle trois espaces publics représentant des enjeux pour une meilleure articulation de l'espace public.

Dans le cadre de notre étude, nous avons décidé de qualifier la liaison entre le parvis de l'église et la halle et ses abords.

Bien qu'en vis-à-vis l'un de l'autre, ces deux entités semblent isolées, alors qu'elles pourraient justement devenir une réelle polarité pour le reste du village et initier un début de requalification urbaine.

Une particularité plus contemporaine de Wassigny est la prégnance d'espaces publics non qualifiés et peu valorisés, ainsi que l'utilisation de matériaux inadaptés comme l'enrobé, favorisant le stationnement sauvage.

L'absence de végétal en coeur de village, alors que ce même végétal est encore très présent à l'arrière des parcelles, sous forme de jardins d'agrément, de potagers et de vergers, renforce la minéralité des espaces publics. Dès lors, ces derniers ne viennent plus révéler le patrimoine bâti mais plutôt l'ériger en barrière à la porosité végétale.



Analyse du maillage de Wassigny, par une mise en valeur des pleins et des vides

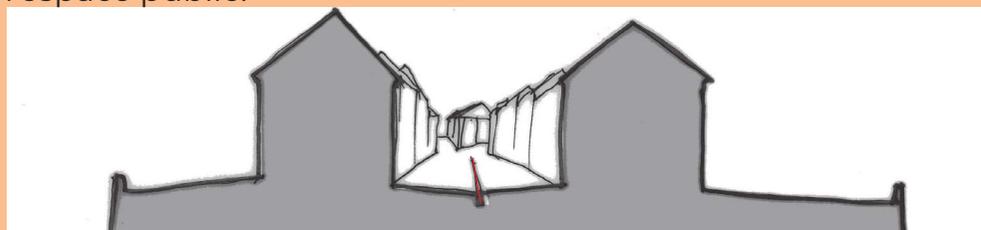


Centralités et secteurs à enjeux



Plan d'aménagement du centre-bourg de Wasigny

L'articulation entre les deux éléments bâtis forts que sont l'église et la halle ainsi que leurs abords passe par un traitement qualitatif de la voirie, aussi bien dans l'utilisation de pavés par exemple que de dispositifs techniques appropriés. Les fils d'eau centraux (avaloirs), dessinent de grandes lignes au sol, et de fait font perdre aussi le caractère routier de la voirie, le piéton peut ainsi prendre plus facilement possession de l'espace public.



Coupe de la rue Jean Jaurès mettant en évidence le fil d'eau



Photographie du parvis de l'église, mai 2021



Vue perspective sur le projet du parvis de l'église

Le parvis de l'église cesse d'être uniquement destiné au stationnement. Le bâtiment de grande qualité architecturale et patrimoniale est mis en valeur. Le végétal retrouve toute sa place dans la composition générale du village.



Exemples de dispositifs techniques soignés et intégrés d'évacuation des eaux pluviales, les fils d'eau participent au dessin des axes de liaison entre les polarités.

Thin-le-Moutier

Au contraire de Wasigny qui présentait une typologie de bourg commerçant, structuré autour de sa halle, Thin-le-Moutier apparaît plutôt présenter les caractéristiques typologiques d'un bourg agricole, qui s'est fédéré autour d'un noyau ecclésiastique.

Le parcellaire dense en centre bourg, s'organise le long d'un axe principal où l'on retrouve à la fois des maisons de bourgs et des fermes de village.

Le long de cet axe, la place principale, de par sa position mais aussi sa superficie, représente un enjeu pour une meilleure articulation de l'espace public de l'ensemble du village.

Dans le cadre de notre étude, nous avons décidé de qualifier cet espace public central, tout en proposant l'installation d'un équipement de type halle, dans la continuité d'autres initiatives présentes sur le territoire. Réaffirmer la centralité de cette place pourrait participer à valoriser l'identité et le rayonnement de Thin-le-Moutier.

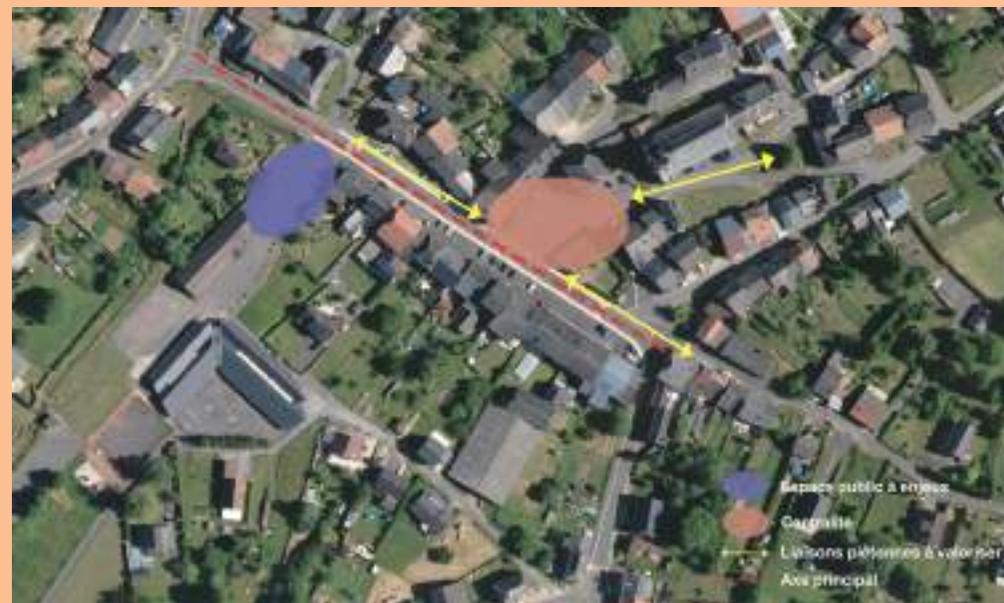
Tout comme d'autres communes du territoire, les espaces publics non qualifiés et peu valorisés, ainsi que l'utilisation de matériaux inadaptés comme l'enrobé, favorisent le stationnement sauvage.

La requalification des espaces publics peut également permettre de concilier les différents modes de déplacement au sein des villages et bourgs, et ainsi redéfinir la place de la voiture dans l'espace public.

L'absence de végétal en cœur de village renforce la minéralité des espaces publics. L'implantation d'arbres et de massifs devient un outil pour hiérarchiser les différents modes de déplacement.



Analyse du maillage de Thin-le-Moutier, par une mise en valeur des pleins et des vides



Centralité et secteur à enjeux



Photographie de la place, mai 2021



Plan d'aménagement du centre-bourg de Thin-le-Moutier

La place du village, devient une vraie polarité, un espace partagé entre piétons, stationnement et voirie.

Le monument aux morts initialement installé à l'emplacement de la future halle, peut être déplacé à côté de l'église, notamment pour renforcer cette liaison piétonne secondaire. Pour les traitements des sols, l'enrobé est maintenu sur l'axe roulant, mais les espaces latéraux de déplacement doux sont traités en pavés et végétalisés.



Vue perspective de la place de la mairie et de la nouvelle halle



Coupe rue de la place vers la nouvelle halle

Le nouveau partage de l'espace, ménage la place de chacun et limite un aménagement trop «routier»

AXE 3

Tisser le territoire à partir du réseau des infrastructures de mobilité

Le territoire dispose d'un maillage d'infrastructures complexes qui participent à la connexion des différents espaces : urbain, agricole, forestier. Le passage de l'autoroute au cœur du territoire, les routes départementales, ou encore le réseau des chemins secondaires (forestiers, agricoles, touristiques, de randonnées, etc.) sont des éléments contribuant à la diversité paysagère et à la mise en réseau des communes. Les espaces agricoles doivent être aussi davantage connectés avec le tissu des villages et hameaux environnants. Le maillage fin de l'ensemble des communes du territoire contribue finalement à l'identité rurale et à l'attractivité des Crêtes Préardennaises.

Objectif 1 : Organiser l'armature du système de mobilité

L'autoroute est une infrastructure majeure, axe structurant pouvant nuire à la desserte fine et donc à l'irrigation du territoire (territoire vitrine, infrastructure déterritorialisée, « effet tuyau », etc.). L'affirmation de l'identité rurale des Crêtes préardennaises (une ruralité dynamique) implique de redéfinir et qualifier l'armature du système de mobilité (typologie des différents niveaux de mobilité, infrastructures, modes de déplacements, vitesses, fonctions/usages, gestion des interfaces infrastructure/paysage, etc.). A travers l'aménagement paysager de l'emprise de l'autoroute (et de ses traversées) mais aussi du réseau secondaire de mobilité, ces dernières peuvent contribuer à la structuration de corridors écologiques et donc de la trame verte : les infrastructures de mobilité deviennent autant d'opportunités paysagères.

Objectif 2 : Assurer le maillage fin des villages et hameaux

La concentration des flux sur les grands axes et les infrastructures majeures de mobilité que sont l'autoroute et les routes départementales peuvent nuire à la porosité, au maillage fin du territoire et à l'entretien du réseau secondaire. Prendre la mesure de la richesse de ce réseau secondaire formé notamment par la trame des chemins ruraux, agricoles et forestiers doit permettre d'assurer la desserte et donc l'attractivité des micros centralités (bourg et hameaux) mais aussi l'interconnexion entre trames verte, viaire et bâtie. Cet objectif implique des orientations stratégiques concernant le choix des tronçons et itinéraires à valoriser en fonction de critères à définir dans le cadre du PLUi (intérêt touristique et paysager, accessibilité, origine/destination, etc.).

- **Action 1**
• Accroître la porosité entre autoroute et territoire
- **Action 2**
• Améliorer l'insertion des infrastructures routières dans le grand
• paysage
- **Action 3**
• Prendre appui sur le maillage ferroviaire historique pour assurer une
• nouvelle desserte du territoire
- **Action 4**
• Connecter les villages par les mobilités douces
- **Action 5**
• (Re)Créer et viabiliser les liaisons douces au sein des bourgs et villages

Action 1 Accroître la porosité entre autoroute et territoire

Contexte de l'action

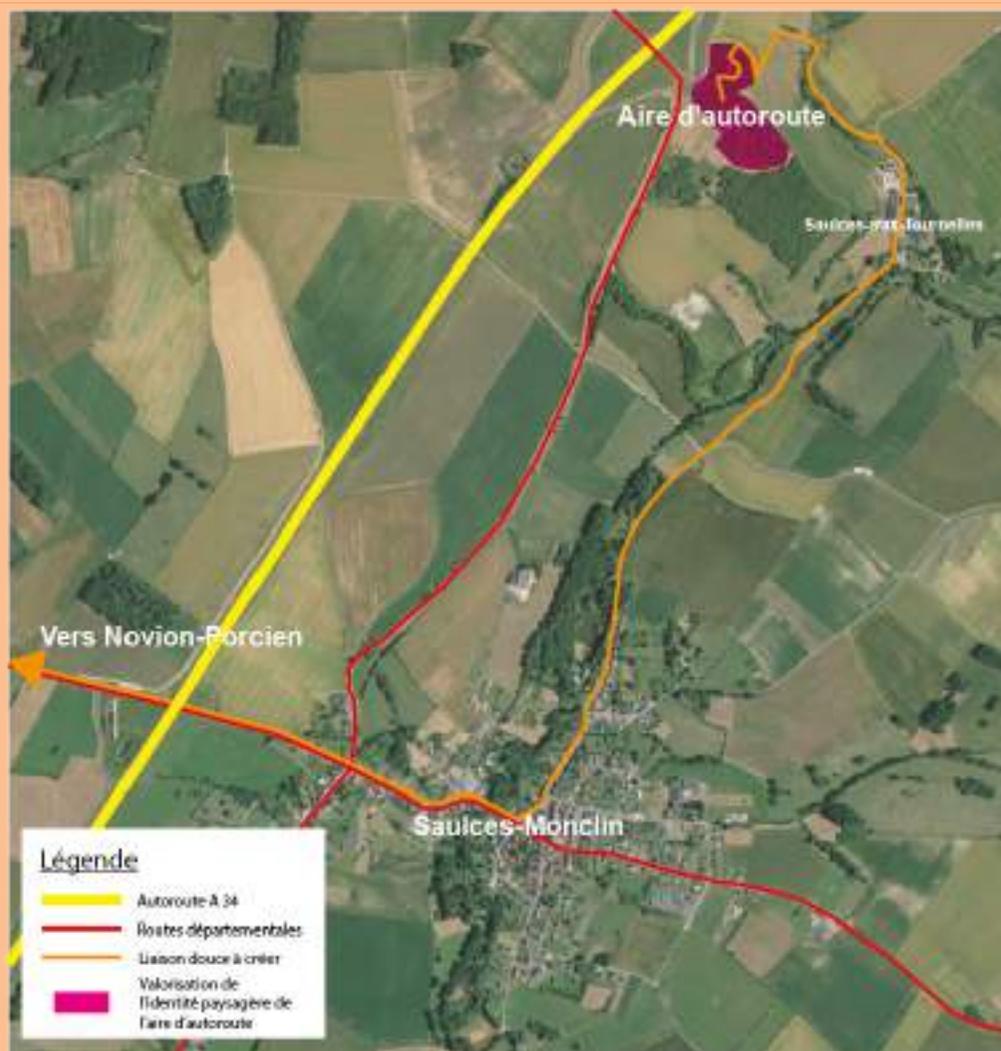
L'autoroute est un élément paysager structurant à valoriser dans l'unité paysagère du couloir urbain. Si elle coupe le territoire tout en participant à créer des discontinuités paysagères, les routes qui desservent cette infrastructure routière peuvent créer de nouveaux liens entre les automobilistes de passage, de transit et ce territoire en mutation.

Description de l'action

La notion d'intermodalité touristique peut faire sens en proximité directe de l'autoroute et constitue une opportunité pour la valorisation et l'attractivité du territoire. L'autoroute et en particulier l'aire qui la dessert doivent assumer leur rôle de porte d'entrée du territoire. Du simple arrêt fonctionnel, les automobilistes qui la fréquentent doivent pouvoir bénéficier d'une offre qui les incite à rallonger leur pause et découvrir le territoire. L'aire d'autoroute pourrait également faire l'objet d'une valorisation paysagère et architecturale (organisation d'un concours et éventuellement OAP dans le PLUi) afin d'affirmer le principe de « porte d'entrée » ou « seuil » d'un territoire rural dynamique. L'aire d'autoroute pourrait notamment contribuer à la valorisation des identités paysagères et des nombreuses

initiatives des Crêtes Préardennaises notamment autour de enjeux de transition écologique et énergétique et des itinéraires de découverte du territoire depuis l'aire d'autoroute.

Une liaison douce comme porte d'entrée du territoire



Saulces-Monclin

La commune de Saulces-Monclin connaît une forte croissance démographique expliquée par sa proximité avec l'autoroute. Si les flux domicile-travail permettent de faire le lien entre l'autoroute et le territoire, les flux touristiques sont nettement moindres. Pour autant, l'aire d'autoroute dite du « Colosse des Ardennes » bénéficie d'une forte attractivité principalement du fait de la présence de la sculpture dite de « Woinic ». Pour beaucoup de voyageurs en transit, elle constitue une étape indispensable. Cette situation est une opportunité pour attirer ces voyageurs à découvrir le territoire. L'aménagement d'une liaison douce piétonne et cyclable entre l'aire d'autoroute et la commune par le hameau agricole de Saulces aux Tournelles et le long du ruisseau de Saulces, peut constituer un itinéraire de découverte du territoire et du paysage aux touristes. Cette liaison douce pourrait être prolongée jusqu'à Novion-Porcien qui accueille notamment le Musée Guerre et Paix en Ardennes.

Action 2 Améliorer l'insertion des infrastructures routières dans le grand paysage

Contexte de l'action

Les routes sont un élément déterminant de l'évolution du paysage. Ces infrastructures sont rarement définies au regard du paysage environnant. Leur caractère linéaire et leurs contraintes techniques et sécuritaires supposent des nivellement de terrain, l'installation d'une signalisation ou encore de glissières qui contrastent fortement avec ce qu'elles côtoient.

Pour autant, ces routes sont les portes d'accès au paysage, d'où la nécessité d'une inscription paysagère de ces infrastructures routières

Description de l'action

L'insertion paysagère de l'élément routier doit tenir compte du contexte paysager dans lequel il se trouve. La route de par sa fréquentation participe ainsi à la valorisation du paysage en offrant des perspectives et points de vue à ceux qui l'empruntent. La plantation de strates végétales peut participer à définir des focus paysagers. La plantation d'arbres, de haies en alignement le long de la route peut créer de nouvelles ouvertures paysagères.

Chagny

La Haute-Chagny présente un tissu bâti épars attendant une diversité d'éléments paysagers. La plantation d'arbres en alignement permettrait de créer davantage de lien. Plantés de manière irrégulière, accompagnés par l'implantation d'arbustes en linéaires, ces arbres peuvent créer des ouvertures paysagères notamment sur les vergers et sur la partie du village en contrebas.



Saulces Monclin

.....
A Saulces-Monclin, les abords de l'autoroute et l'échangeur autoroutier créent une coupure dans le paysage. L'importance de ces infrastructures routières crée un contraste entre le paysage agricole et rural du territoire et ces éléments très urbains. La plantation d'arbres en alignement de part et d'autre de l'autoroute le long de la départementale 951 peut résorber cette discontinuité en créant du lien. Pour les automobilistes cette nouvelle continuité végétale peut créer un effet d'attraction à dépasser la zone de l'aire d'autoroute et parcourir le territoire.



Des alignements d'arbres pour recoudre la rupture paysagère autoroutière



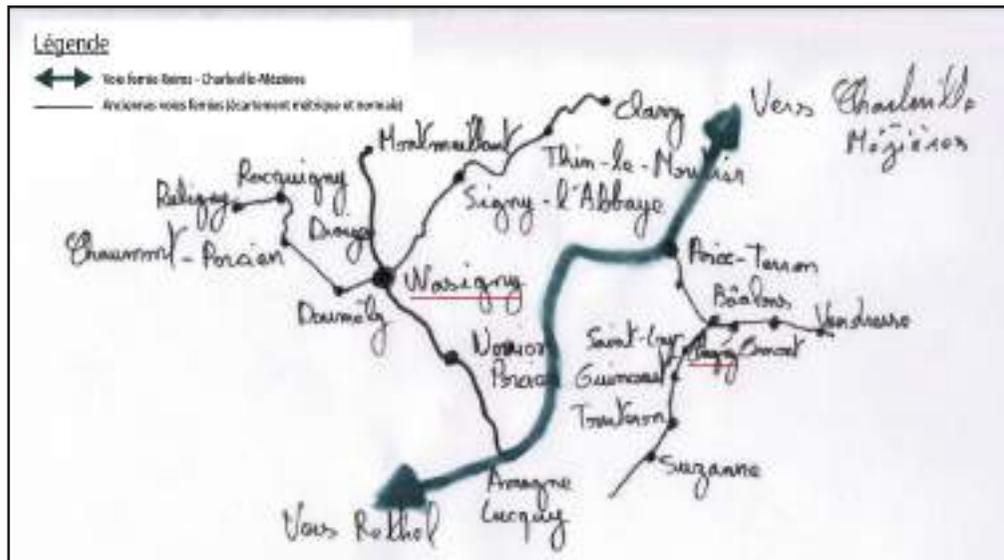
Action 3 Prendre appui sur le maillage ferroviaire historique pour assurer une nouvelle desserte du territoire

Contexte de l'action

Construit de la fin du XIXe siècle jusqu'au début du XXe siècle, le réseau du Chemin de fer départemental des Ardennes permettait d'assurer une desserte fine du territoire ardennais pour le transport de marchandises comme de voyageurs. Aujourd'hui les tracés des différentes lignes qui composent le territoire des Crêtes Préardennaises se lisent encore dans le paysage. La totalité de ce réseau secondaire était reliée à la ligne classique Reims-Charleville-Mézières.

L'aménagement d'une ligne ferroviaire supposait l'édification d'une structure de voie qui assure aujourd'hui de manière plus ou moins discontinue une forme de continuité écologique. La végétation s'étant substituée aux rails et au ballast. Ces itinéraires apparaissent aujourd'hui comme des opportunités d'introduction de nouvelles formes de mobilités qu'elles soient touristiques ou quotidiennes. L'aménagement est peu coûteux et réalisé en s'inscrivant dans la continuité écologique actuelle sans trop l'impacter. Cela valorise la relation homme-nature au travers d'un aménagement paysager et écologique.

Un maillage ferré ancien presque disparu



Description de l'action

À l'heure de la nécessité de renforcer les proximités, ces différents tronçons réinterrogent la posture des infrastructures routières aujourd'hui seule alternative fonctionnelle de mobilité pour les habitants. Le réinvestissement de ces infrastructures ferrées autrefois essentielles au fonctionnement et développement du territoire, peut participer à engager la même dynamique aujourd'hui. Leur transformation en voie verte aurait vocation à davantage connecter les communes du territoire entre elles tout en créant de nouvelles centralités. Ces infrastructures peuvent servir également à renforcer le lien entre les habitants et le grand paysage. Elles permettent d'assurer, auprès des

habitants ou des touristes, la traversée et la valorisation des différentes unités paysagères et des éléments les composant. Plus largement, et dans une dimension prospective, elles pourront demain être le support du développement d'un transport de marchandises responsable valorisant les circuits courts.

Aujourd'hui, une voie ferrée délaissée



Demain, une voie verte

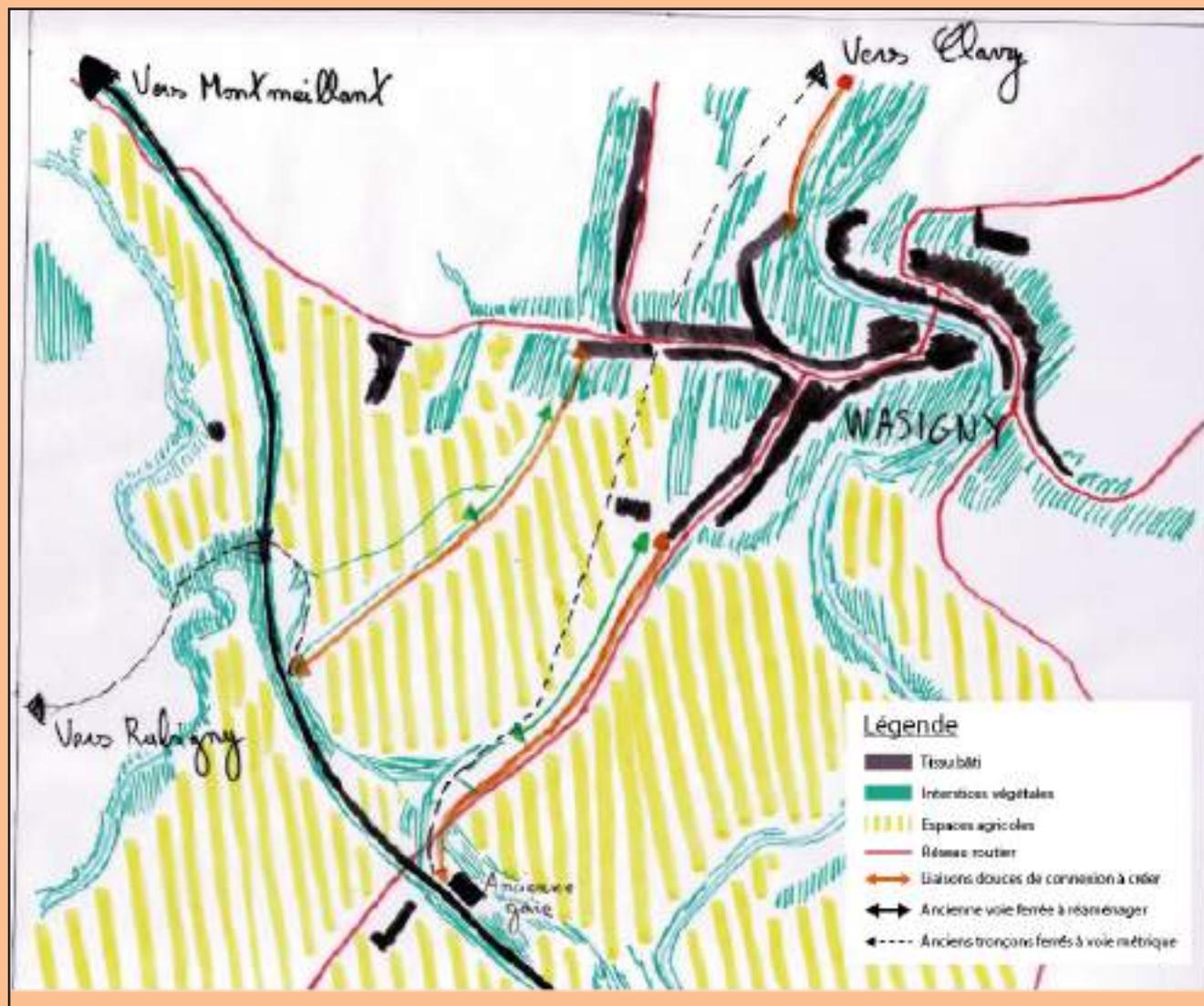


Wassigny

.....

Wassigny connaît depuis le milieu du XXe siècle une baisse de sa population corrélée notamment avec une disparition importante des commerces et un déficit d'attractivité résidentielle. La commune se paupérise, le bâti se dégrade et les perspectives de développement se réduisent. Pour autant, la commune dispose d'un atout bien particulier. Au sud, elle est desservie par une ancienne ligne ferroviaire à voie normale qui assurait la liaison entre la gare d'Amagne-Lucquy et Liart. Wassigny était positionnée sur un nœud ferroviaire qui permettait d'assurer une connexion avec une ligne à voie métrique reliant Montcornet et Saint Erme dans l'Aisne à Charleville-Mézières. Cette dernière ligne desservant notamment Rocquigny, Signy-l'Abbaye et Thin-le-Moutier. Si la structure de la ligne à voie métrique est difficilement lisible aujourd'hui, celle de la voie normale existe encore aujourd'hui. L'emprise ferroviaire est envahie aujourd'hui de végétation, ce qui permet d'assurer une certaine continuité écologique. La viabilisation du tracé en voie verte et le maintien des franges végétales permettrait de remettre en usage la fonction de desserte de cette ligne pour les mobilités douces. Le raccordement à l'entité urbaine de la commune et le développement de voie verte secondaire permettrait à la commune de réaffirmer sa centralité. La connexion de la ligne avec la gare TER d'Amagne Lucquy peut encourager au développement d'une nouvelle offre touristique.

Les héritages d'une ancienne étoile ferroviaire comme opportunité

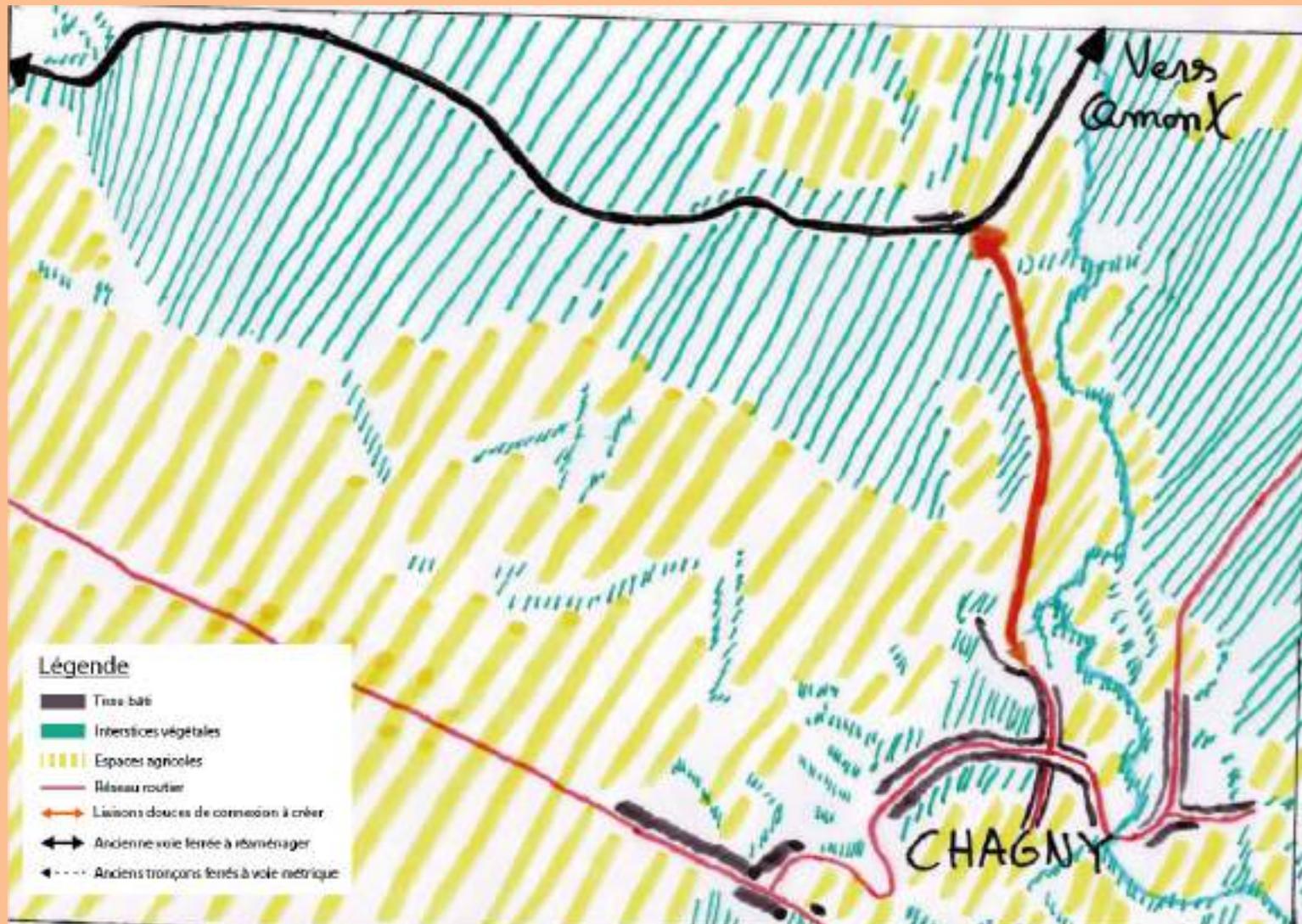


Chagny

.....

Au sein du réseau ferré historique, Chagny est situé sur la ligne à voie métrique de Poix-Terron à Vendresse. L'emprise de la ligne passe au nord de l'entité urbaine sur le tracé du chemin agricole dit « La Fontaine Fromage ». Le tracé de la ligne sur cette partie du territoire des Crêtes permet de mettre en avant cette transition entre les paysages de l'unité paysagère de la Crête centrale et l'unité paysagère des Vallées humides. Sa configuration actuelle est de nature à faciliter les travaux de viabilisation en voie verte cyclable. Tout l'enjeu étant de connecter le cœur de bourg de Chagny à ce tracé.

Prendre appui sur l'ancienne desserte ferroviaire



Action 4 Connecter les villages par les mobilités douces

Contexte de l'action

La raréfaction des énergies fossiles combinée aux difficultés de développement de la mobilité automobile électrique et hydrogène pourrait contraindre les habitants du territoire à repenser leurs déplacements. Le développement d'itinéraires de mobilités douces entre les villages, au travers d'action de viabilisation des chemins agricoles ou encore de partage des infrastructures routières existantes peuvent définir de nouvelles centralités.

Description de l'action

Actuellement l'état de ces chemins de terre et la configuration des routes départementales ne permettent pas de favoriser la pratique des mobilités cyclables. L'absence de marquages spécifiques sur les routes et la difficile praticité du vélo sur les chemins de terre contraignent ce type d'usages. Les aménagements doivent permettre aux chemins d'être carrossables tout en évitant d'éventuelles dégradations par le passage des engins agricoles. Sur un autre plan, la mise en place de chaussidoux sur les routes départementales peut redéfinir la place du vélo dans les choix de mobilité de proximité. Également appelé chaussée à voie centrale banalisée, ce

dispositif d'origine néerlandaise se développe de plus en plus sur le territoire national. Le principe repose sur un partage de la chaussée en trois espaces : une voie centrale sans marquage axial pour les véhicules motorisés et deux bandes cyclables latérales pour la circulation des vélos. Les automobilistes sont incités à circuler au centre sauf en cas de croisement d'un véhicule. Ils doivent alors s'assurer qu'aucun cycliste ne circule sur la bande cyclable, auquel cas ils devront ralentir et donner la priorité au véhicule arrivant en sens inverse.



Piste cyclable viabilisée sur chemin agricole. Source : République et Canton du Jura (Suisse)



Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) sur la route entre Quéven et Ploemeur (Morbihan). Source : Mairie de Queven

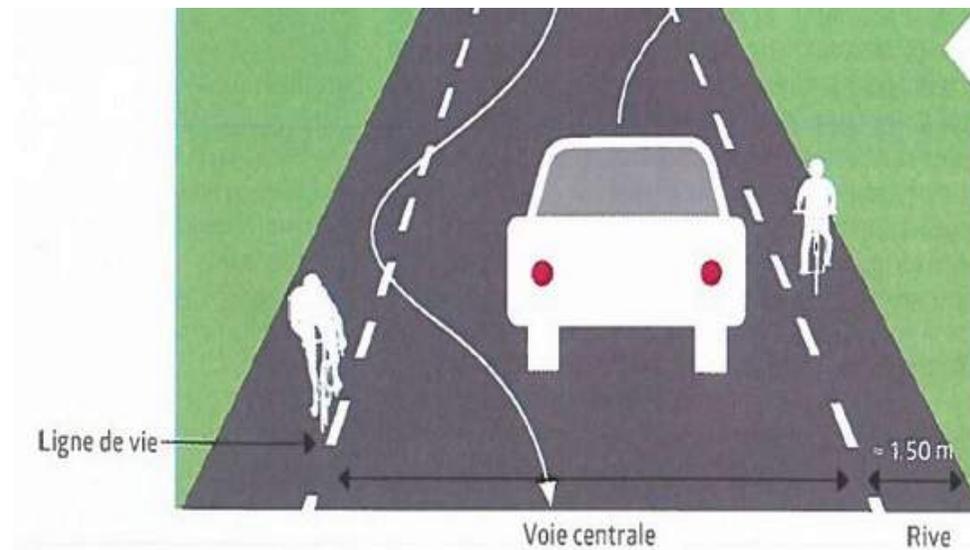


Schéma d'organisation d'une chaussée à voie centrale banalisée. Source : CEREMA

Assurer une desserte douce de Wasigny



Wasigny

.....

Wasigny constitue la commune centrale d'un réseau de communes en étoile. Les liens avec les communes limitrophes sont assurés principalement par les routes départementales et les chemins agricoles. Cette configuration est une opportunité pour en faire une nouvelle centralité. L'existence d'un chemin agricole en prolongement de la rue d'Azy vers La Neuville-lès-Wasigny pourrait faire l'objet d'un réaménagement. Les routes départementales menant vers Grandchamp, Bégnny, Herbigny et la connexion avec la voie verte pourrait fait l'objet de mutations en chaussées à voie centrale banalisée.

Thin-le-Moutier

.....

Village en étoile, le tissu urbain de Thin-le-Moutier est prolongé par des chemins agricoles qui peuvent être aménagés et viabilisés afin de favoriser la pratique des mobilités douces. Deux chemins agricoles semblent pouvoir être développés. Le premier situé au nord nécessite l'aménagement d'un chaussidou sur la départementale D2 en direction de Clary-Warby. Il permettrait de desservir les communes de Lépron-les-Vallées, Neufmaison et Vaux Villaine. Un second chemin agricole situé au sud de Thin-le-Moutier, en continuité de la rue de la Potence permettrait de desservir la commune de Dommery.

Prendre appui sur les chemins agricoles et forestiers existants



Action 5 (Re)Créer et viabiliser les liaisons douces au sein des bourgs et villages

Contexte de l'action

Les mobilités jouent un rôle important dans la lecture du paysage qu'il soit à l'échelle de l'unité paysagère ou de l'entité urbaine des communes le composant. Au cœur des communes la préservation ou la création de chemins et sentiers existants peut y contribuer. Connectés les uns aux autres, ils permettent d'assurer une desserte fine des différents ensembles urbains. Bien souvent, ces éléments sont déjà présents mais la manière dont ils sont aménagés limite leur accessibilité et leur fréquentation.

Description de l'action

L'aménagement de ces chemins et sentiers peut constituer un appui à la création de petite continuité écologique non sans impact sur le paysage local. Le PLUI doit favoriser cette action en préfigurant la maîtrise foncière de ces espaces. La préemption des emprises correspondantes sur la base d'une délimitation par un zonage est l'outil adapté.

Chagny

.....
 La commune de Chagny a la particularité d'être caractérisée par trois entités urbaines disjointes reliées autrefois en partie des sentiers piétons. Le réaménagement de ces derniers permettrait de recréer du lien entre ces trois parties du village tout en sécurisant les déplacements piétons qui se font actuellement en bordure de route départementale

Ré(affirmer) les sentiers pour résorber les discontinuités

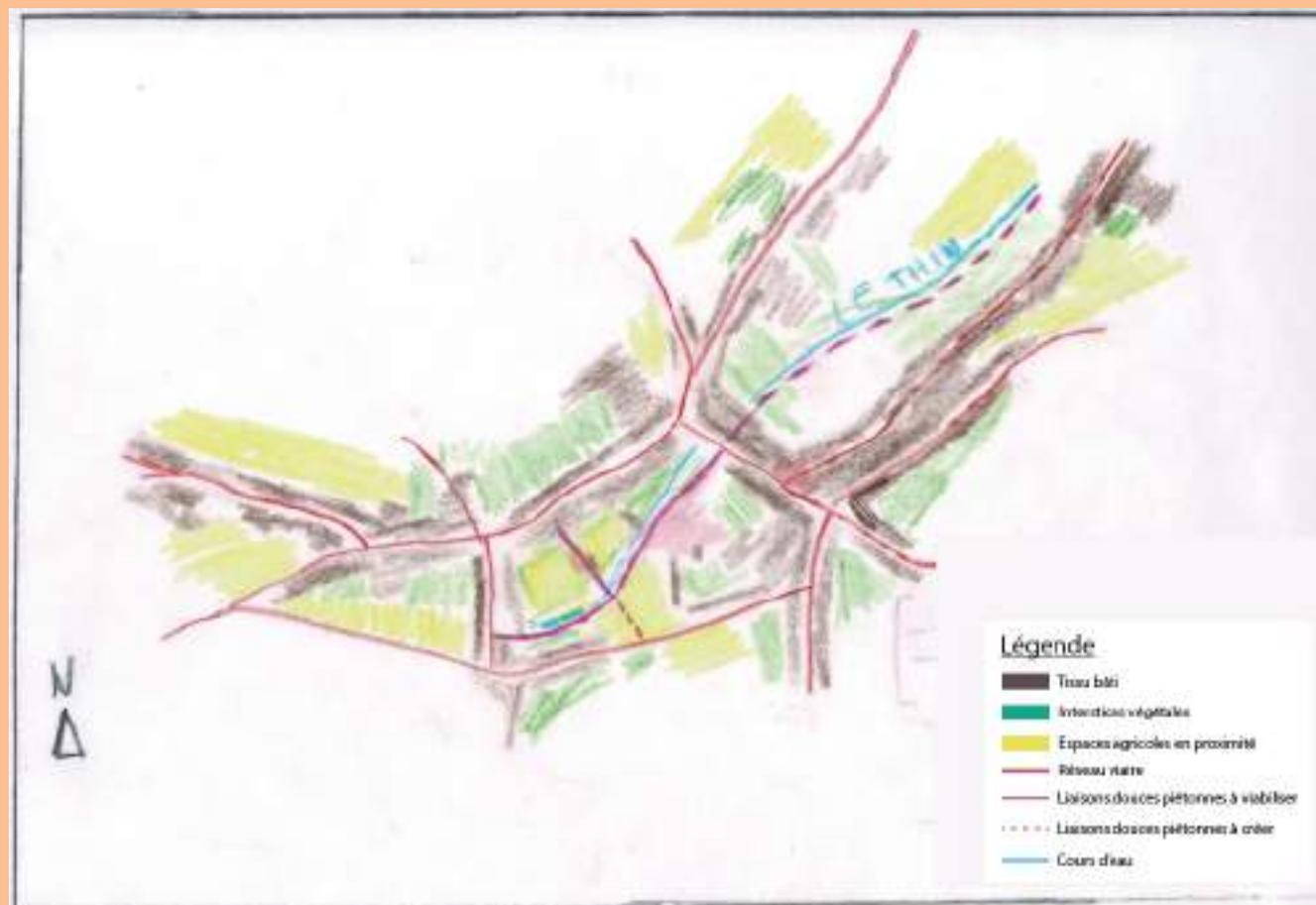


Thin-le-Moutier

.....

La commune de Thin-le-Moutier présente une configuration en étoile avec la présence en cœur de bourg de pâture encadré par un réseau de sentiers plus ou moins étroit. Ce réseau permet une alternative de desserte piétonne des espaces de loisirs attenant à la salle polyvalente. Pour autant, la configuration actuelle de ces chemins ne permet à l'ensemble de la population de les emprunter en raison de leur caractère escarpé.

Compléter et viabiliser le réseau de sentiers existants



PARTIE III

LA BOÎTE À OUTILS

PARTICIPATIVE



L'étude paysagère d'un territoire nécessite une approche de travail multithématique. Le paysage est la synthèse des différents éléments naturels et anthropiques qui ont leurs caractéristiques et leurs évolutions propres, tout en influençant les autres dans une logique d'écosystème. L'étude paysagère d'un territoire nécessite également une approche multiscalaire. Les différents éléments naturels et anthropiques produisent différentes dynamiques qui doivent être interprétés à la fois localement et globalement pour mieux percevoir la diversité des interactions. L'étude paysagère d'un territoire nécessite enfin une approche Humaine. Le paysage est vivant, il est façonné par la nature mais aussi par les Hommes qui, par leurs activités, leurs regards, leurs perceptions et leurs ressentis des différents éléments, le rend si subjectif.

Dans le but de construire l'approche paysagère du PLUi de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, il est indispensable d'intégrer les citoyens dans la démarche puisqu'ils sont les acteurs de ce paysage. La consultation des citoyens n'est pas suffisante pour créer un véritable projet durable de territoire. La participation des citoyens à la conception du projet intercommunal est indispensable. Ils doivent avoir l'opportunité d'exprimer leurs perceptions, leurs attentes, leurs pratiques et leurs besoins. Mais la participation permet également à la

population d'identifier, de prioriser et de planifier les actions de développement local et de conservation des milieux dans un but de préservation et d'évolution du paysage.

Dans le cadre de l'étude paysagère réalisée par les étudiants de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne, une boîte à outils participative a été réalisée afin d'accompagner la CCCP dans sa démarche de participation citoyenne sur le paysage. Elle s'inscrit comme un lien entre d'un côté, le Livre Blanc du paysage qui dessine le portrait du paysage des Crêtes Préardennaises par le biais de 7 unités paysagères et de 3 axes d'intervention, et de l'autre côté, la conception du PLUi qui inscrit le projet de territoire pour les années à venir. Néanmoins, le paysage a la particularité de n'être jamais figé matériellement et spirituellement, sa subjectivité lui permet d'évoluer constamment. C'est pourquoi, la participation des citoyens est aussi importante à plus long terme afin d'évaluer et de faire évoluer cette approche paysagère tout au long du PLUi.

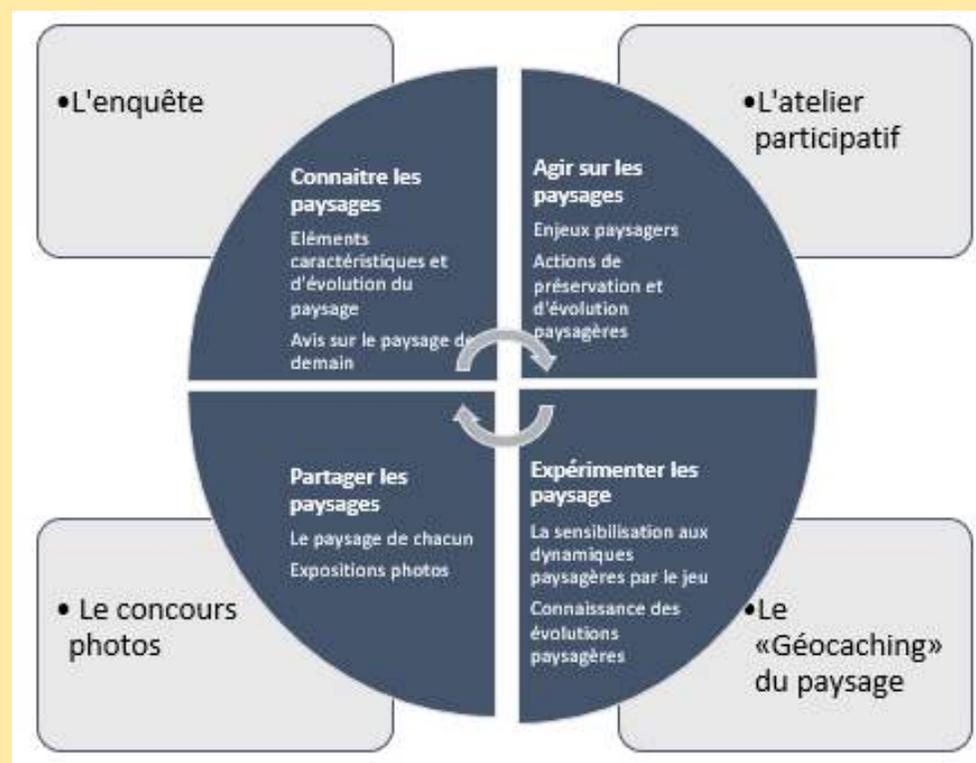
La CCCP peut donc s'approprier la boîte à outils participative lors de l'élaboration du PLUi mais aussi à posteriori grâce à 4 manières de travailler le paysage avec les citoyens :

- L'**enquête** pour questionner les citoyens sur l'identité et les caractéristiques du paysage.
- Le **concours photos** pour interroger la subjectivité et la diversité des paysages du quotidien en fonction des habitants de chaque unité paysagère.
- Les **ateliers participatifs** pour écrire et penser le paysage d'aujourd'hui et de demain en s'appuyant sur les retours de l'enquête en ligne et du concours photos, mais aussi d'autres supports comme des cartes, des calques de dessin et des maquettes.
- Le « **Géocaching** » du paysage pour faire vivre le paysage à travers le jeu et sur la base du réseau de parcours de randonnées et de promenades du territoire.

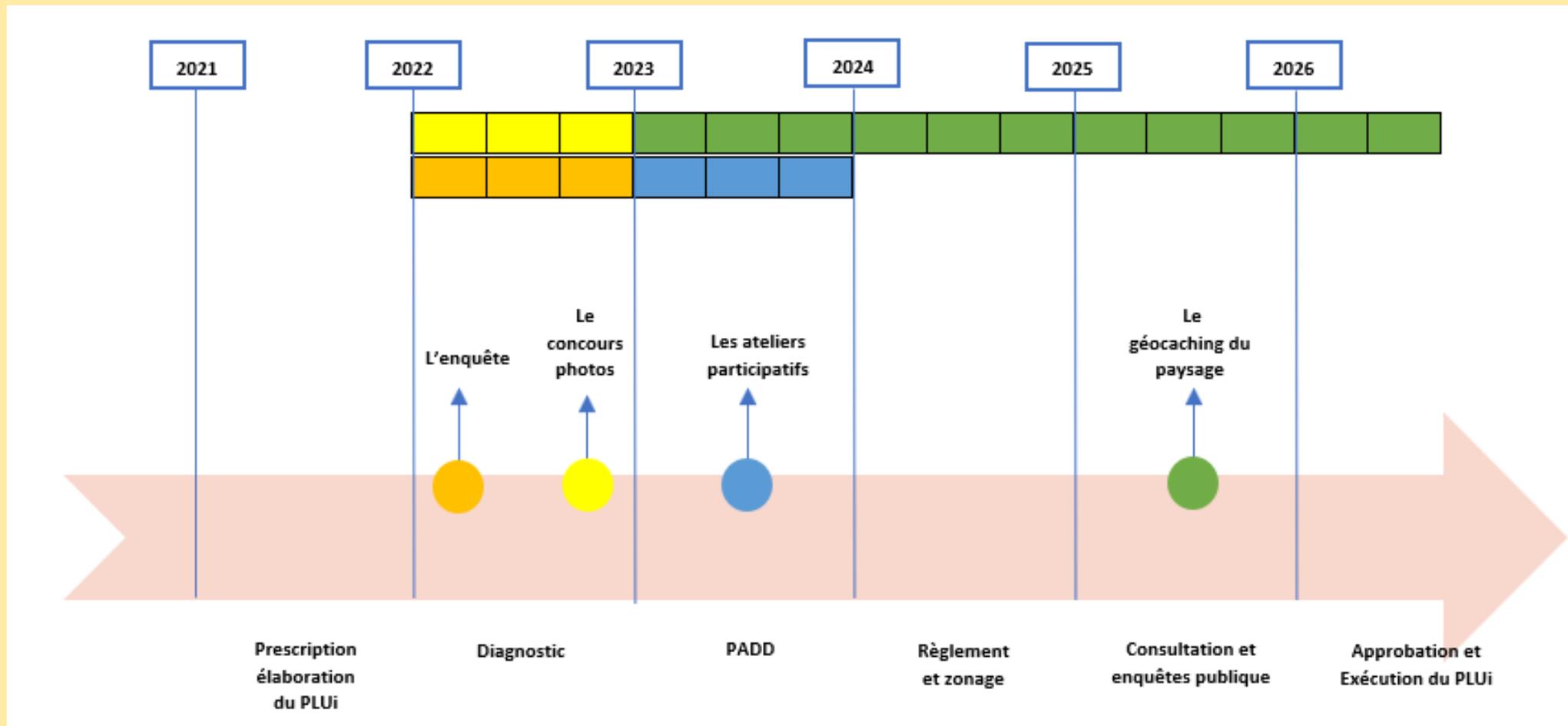
Dans le but d'impulser une dynamique territoriale qui trouve une résonance dans l'ensemble de nos sept unités paysagères, il est important de faire connaître aux élus et aux habitants la richesse paysagère de leur territoire, tout en mettant en exergue les différents enjeux identifiés au sein du Livre Blanc du paysage. La démarche de cette boîte à outils consiste en

une aide à la décision et à la conception des différents temps de participation citoyenne organisés. La CCCP doit s'approprier les outils pour mieux les adapter.

Articulation des différents outils participatifs



Chronologie de la démarche participative au regard de l'élaboration du PLUi



Outil 1 L'enquête : connaître les paysages

L'enquête prendra la forme d'un questionnaire adressé à l'ensemble des citoyens de l'intercommunalité. La représentativité est importante, elle passe par une présence égale des différentes classes d'âge et des catégories socio-professionnelles.

Etapes de réalisation de l'enquête

- Mobiliser les caractéristiques, les dynamiques et les enjeux des unités paysagères au sein du Livre Blanc du paysage afin de concevoir la trame du questionnaire ;
- Définir l'outil utilisé pour l'enquête : l'outil doit être adapté à la nature de l'enquête et doit être accessible au plus grand nombre, il peut être en ligne ou papier ou les 2 ;
- Diffuser l'enquête via différents réseaux et plateformes si elle est en ligne, si l'enquête est papier alors il est important de le distribuer largement dans différents lieux.

Le questionnaire en ligne est un moyen de diffuser très largement l'enquête au vu de la superficie du territoire. Il pourra être réalisé sur Google Forms et sera mise en ligne sur différents sites (site internet de l'EPCI, de l'office de tourisme, les réseaux sociaux, les partenaires de la CCCP, les acteurs associatifs, etc.).

Toutefois, le questionnaire papier peut permettre une meilleure représentativité par la recherche de l'égalité des réponses.

Le questionnaire peut être élaboré de la manière suivante

- Définir la problématique autour de 3 grands aspects :
Les caractéristiques du paysage
Les éléments qui expliquent l'évolution du paysage
Les perspectives en vue

Trame de questionnaire (proposition de formulaire)

Dans le cadre d'une démarche d'intégration de la population pour la procédure d'élaboration du PLUi, la CCCP souhaite recueillir votre participation au travers de ce petit formulaire qui porte sur les thématiques en liens aux enjeux paysagers du territoire. Nous vous remercions par avance de l'aide apportée !

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

- 0-14 ans
- 15-29 ans
- 30-44 ans
- 45-59 ans
- 60-74 ans
- 75 et plus

Votre catégorie socio-professionnelle :

- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers
- Retraités
- Etudiants (post-bac)
- Autres personnes sans activité professionnelle

La reconnaissance du territoire à travers son paysage :

Dans quelle ville habitez vous ?

.....

Dans quel ensemble paysager appartenez-vous ?

.....

Quels sont les éléments emblématiques paysagers de votre territoire ?

.....

Quels sont les éléments naturels paysagers de votre territoire ?

.....

Qu'entendez-vous par la notion de paysage ?

.....

L'évolution du paysage :

Depuis quand habitez-vous sur le territoire ?

.....

Avez-vous observés des changements sur votre territoire ? Si oui , lesquels ?

.....

Quels sont les raisons de ce changement ?

.....

Est-ce que ces changements ont eu un impact sur le paysage?
Si oui, est-ce qu'ils ont un effet positif ou négatif ?

.....

Comment évaluez-vous sur une note de 1 à 5 l'évolution du
paysage de votre territoire actuel ?

- 1 (très dégradé)
- 2 (dégradé)
- 3 (inchangé)
- 4 (amélioré)
- 5 (très amélioré)

Pouvez-vous expliquer la note en quelques mots ?

.....

Les perspectives en vue :

Comment imaginez-vous votre paysage dans 10 à 20 ans ?
(Infrastructures, agriculture, végétation, les bâtis, parcs et
jardins, etc.)

.....

Souhaitez-vous participer à des animations pour imaginer le
paysage de demain ? Si oui, à quelle (s) condition (s) ?

.....

Et si non, pourquoi ?

.....

En conclusion, avez-vous des remarques et/ou suggestions à
apporter pour la valorisation de votre paysage ?

Oui

Non

Si oui, dites nous tout !

.....

Outil 2 Le concours photos : partager les paysages

La photographie permet de capter le paysage à un instant précis, c'est une manière simple et inscrite dans nos habitudes d'apprécier le paysage. L'organisation d'un concours photos permet aux citoyens de se questionner sur ce qu'est le paysage, de capter celui qui leur est important mais aussi celui de leur quotidien. Il permet notamment d'ouvrir la notion de paysage à un large public, ce qui peut permettre d'identifier des paysages très particuliers du fait de la grande subjectivité de la thématique.

Le concours photos sera à destination de tous les citoyens (enfants, jeunes et adultes) afin d'appréhender au mieux le point de vue de chacun des participants. Sur un laps de temps de 2 mois, les citoyens pourront contribuer. Néanmoins un concours spécifique peut être organisé chez les jeunes au sein des collèges et lycées du territoire.

Etapes de réalisation du concours photos

- Création d'une affiche de communication autour de l'organisation du concours photos organisé par la CCCP.
- Affichage de l'affiche sur les différents médias locaux, réseaux sociaux de la CCCP et des communes, au sein des accueils

de chaque commune, office de tourisme et infrastructures publiques.

- Une page instagram peut être créée « instawalk_paysage » ou créer une page facebook au nom du concours. L'accès au site pourra se faire par flash d'un code "QR".
- Les photos seront accompagnées d'un commentaire du photographe afin d'expliquer son choix et les caractéristiques de la photo.
- Les photos des citoyens pourront être envoyées en ligne via une adresse mail créée par la CCCP et dédiée au concours, ou alors elles pourront être déposées à l'accueil des mairies qui les transmettront à la CCCP à la fin.
- A la fin, plusieurs valorisations sont possibles :
 - o Les photos des citoyens de chaque commune seront exposées au sein de leur mairie.
 - o Un album intégrera l'ensemble des photos par unité paysagère, il sera consultable sur le site internet de la CCCP durant quelques mois.
 - o Des animations sur les réseaux sociaux pourront être organisées sur la base du principe des « Oscars » où différentes

photos (humoristiques, les plus étranges, les plus belles, etc.) seront positionnées sur un podium.

- o Des animations de sensibilisation à la question du paysage seront organisées dans chaque unité paysagère où les photos seront utilisées.

- o Dans le cadre du PLUi, les photos récoltées seront analysées par la CCCP pour identifier les principaux enjeux paysagers illustrés.

- Dans le cadre du concours photos organisé dans les collèges et lycées, une communication sera réalisée auprès des chefs d'établissement. Les élèves seront libres de proposer les photos de paysages qu'ils souhaitent. Durant le temps du concours et à la suite, une intervention peut être faite par la CCCP pour sensibiliser à la question du paysage et son rôle dans l'aménagement du territoire. D'une manière générale le paysage pourra être une thématique de la semaine dans le cadre des programmes de certaines matières (histoire/géographie, arts plastiques, français par exemple). Une exposition des photos dans l'établissement pourra conclure cet événement.

Nom / prénom du photographe :

Photo N° :

Lieu et date de la prise de photo :

Photo

Commentaire de la photo :

Le paysage, une identité patrimoniale et culturelle à
valoriser et préserver

CONCOURS PHOTOS



Initié par la Communauté de Communes des Crêtes
Préardennaises (CCCP)

Pour plus d'infos :



cccp06_paysage



cccp06_paysage

Flashez-moi

*J'aime le paysage de mon territoire et toi ?
Envoyez-nous vos photos !*

à contacter ou passer le :

Outil 3 Les ateliers participatifs : agir sur les paysages

Les ateliers participatifs permettront de construire avec les habitants le projet paysager de l'intercommunalité sur la base de divers supports. Ils seront organisés afin d'exposer les enjeux liés au paysage du territoire puis de co-décider des différentes démarches pour la restauration et la valorisation de la richesse paysagère du territoire. Ces ateliers sont construits et alimentés en résonance avec les intentions paysagères ciblées dans le livrable et permettent de les décliner à l'échelle de chaque unité paysagère. Toutes les thématiques paysagères seront abordées :

- Les différents éléments caractéristiques du territoire (forêt, verger, monument, etc.).
- Les différentes activités qui caractérisent le paysage (activité agricole, industrielle, et tertiaire).
- Les enjeux écologiques de biodiversité et de continuités écologiques (trame verte et bleue).
- Les enjeux urbains en lien avec l'urbanisation, l'architecture et l'état du bâti (trame bâtie).
- Les enjeux touristiques sont à prendre en compte dans le

territoire où le tourisme vert et architectural sont des atouts importants.

- Les enjeux de mobilité grâce au réseau d'infrastructures de déplacement sur le territoire (trame viaire).



Source : www.immomatin.com/franchise/reseaux-franchise/commission-nationale-de-concertation-18-nominations-par-arrete.html

Le rôle de ces ateliers tient dans la créativité et dans les échanges qui seront nourris par divers cartes des éléments naturels et anthropiques du territoire, par des calques qui

permettront de dessiner et de représenter graphiquement les discussions. Les ateliers mobiliseront également les résultats de l'enquête et du concours photos.

Les ateliers participatifs seront portés par la CCCP. Ils seront réalisés dans chaque unité paysagère et étalés sur une période de deux mois à raison d'un atelier par semaine (6 ateliers) où chacun durera 2h.

Les acteurs participants seront variés : des élus de différentes communes de l'unité paysagère, des représentants de la CCCP (élus), des professionnels économiques (agriculture, tourisme, entreprises, etc.), des représentants des associations de protection de la nature, des représentants des espaces protégés, des personnes publiques associées (PPA), des citoyens, ainsi que des chercheurs. Il s'agit de réfléchir à ce que représente le paysage pour eux, de penser aux actions paysagères à mettre en œuvre, et d'imaginer quels outils pourront être développés. Pour cela des groupes de travail seront élaborés afin d'assurer une participation et une implication (prise de parole partagée et équitable) de tous les participants. L'animation de la réunion est confiée à un facilitateur chargé d'assurer la neutralité des débats et la participation de tous. Chaque atelier sera consacré à une thématique précise.

Déroulement d'un atelier participatif

- Un premier temps d'introduction à la thématique de

travail qui sera une présentation rapide à l'ensemble des participants par des représentants de la CCCP. Ce temps sera suivi ensuite par un temps d'échanges entre les participants et les représentants de la CCCP pour recueillir et discuter des premiers avis sur la thématique et les incompréhensions quant à la suite de l'atelier.

- Un deuxième temps de libre appropriation de la thématique et des enjeux de celle-ci sur le paysage et le territoire. Ce travail sera réalisé à l'aide de cartes, de dessins, de calques et de schémas dans le but de maximiser la compréhension des dynamiques à l'aide d'illustrations.

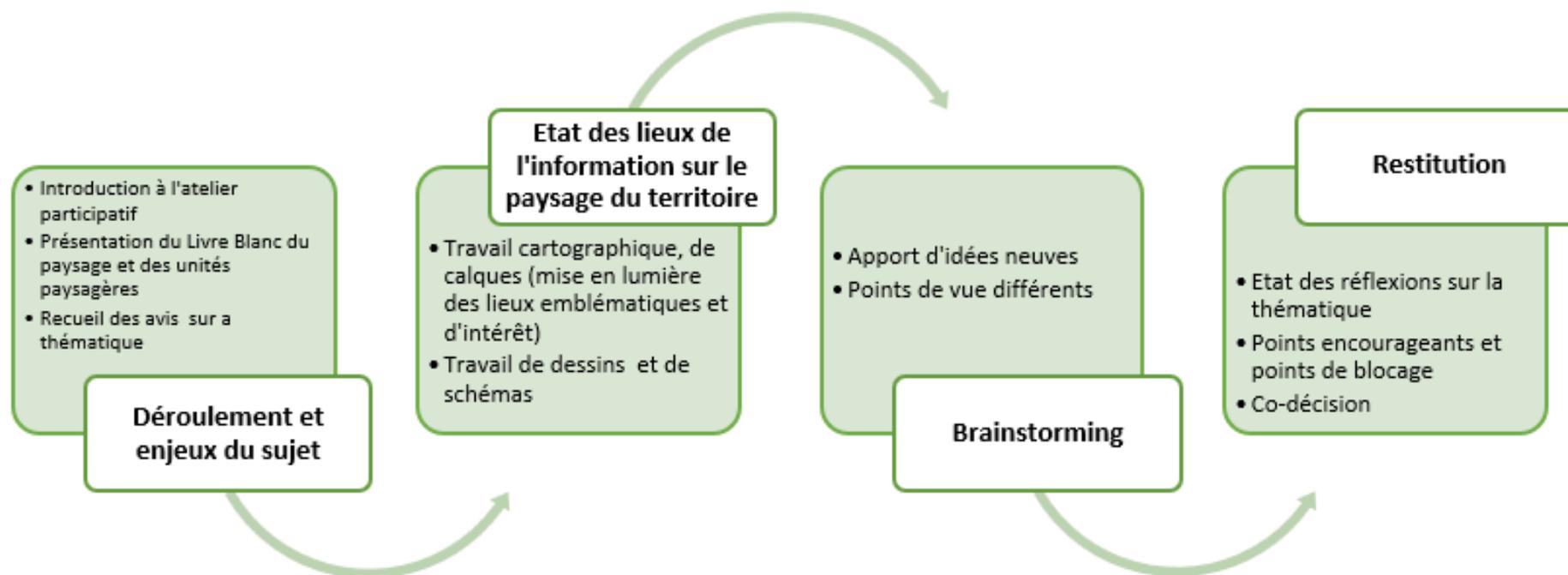


Source : Cahiers de la ville durable

- Un troisième temps de discussions autour des enjeux, des évolutions futures, et des pistes d'actions grâce à de la libre-expression et du brainstorming. Ce temps de travail permettra de formaliser des pistes concrètes d'actions.
- Un quatrième et dernier temps de conclusion chaque groupe synthétisera l'ensemble des discussions et expliquera les choix d'actions. Ce temps permettra d'identifier les sujets compliqués ou les blocages.

A la suite de chaque atelier, un compte rendu des échanges sera rédigé pour rappeler les informations recueillies et tracer les décisions. En plus, un avis citoyen comprenant l'état des réflexions sur les différentes thématiques abordées peut permettre d'assurer la transparence sur les actions de participation citoyenne et de résumer les débats tenus pour l'ensemble de la population.

Rythme des ateliers participatifs



Outil 4 Le « Géocaching » : expérimenter les paysages

Cet outil est complémentaire à l'ensemble des autres outils puisqu'il s'inscrit dans une démarche de long terme. Il s'agit d'un jeu d'exploration du territoire qui pourra être pratiqué toute l'année sur la découverte du paysage et en autonomie. Le jeu prendra appui sur le réseau de chemins de randonnée déjà existant sur la CCCP pour y installer des boîtes de jeu sur les lieux d'intérêt paysager du territoire et dans lesquelles les joueurs ajouteront un commentaire concernant leur perception du paysage. Les lieux qui accueilleront les boîtes seront sélectionnés pour symboliser les caractéristiques des unités paysagères, mais aussi leurs évolutions et les dynamiques en cours. Ainsi le jeu ne sert pas uniquement à illustrer la beauté des paysages, mais à amener le joueur à réfléchir et à analyser plus finement le paysage en place. Les apports de ce type de jeu se matérialisent par le commentaire laissé par le joueur dans chaque boîte et qui sera analysé par la CCCP pour interroger et actualiser le portrait paysager. Un autre apport mais plus immatériel, c'est le développement de la curiosité et de l'esprit d'analyse des citoyens qui seront plus informés sur la notion de paysage. Ils pourront peut être s'investir dans un atelier participatif par la suite.

Sur cet outil, le travail avec l'office de tourisme est important. Ce dernier est même un acteur important dans la création de

ce jeu. Deux manières de concevoir le jeu :

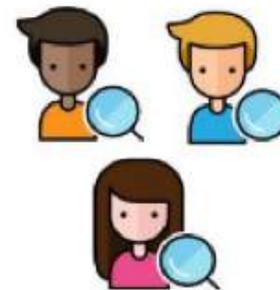
- D'abord grâce à l'application « Géocaching », où il sera possible d'intégrer un réseau global de joueurs mais les possibilités d'adaptation à la thématique du paysage sont complexes.

Le géocaching, c'est quoi ?

C'est une chasse au trésor, où l'on part à la recherche de "caches" grâce à son GPS ou son Smartphone. Ce sont des boîtes, de tailles différentes, dissimulées par d'autres géocacheurs. Elles permettent d'explorer un territoire en s'amusant.



Comment jouer ?



- ➔ Se munir d'un Smartphone.
- ➔ Créer un compte sur le site geocaching.com et télécharger gratuitement l'application.
- ➔ Suivre les coordonnées GPS de la cache et s'aider de l'indice pour la trouver.
- ➔ Une fois la cache trouvée, signer le registre glissé à l'intérieur et replacer la cache au même endroit.

Source : La Voix du Nord

- Sinon par la création d'un concept de jeu propre à la CCCP inspiré de l'application mais adapté au contexte local. Ainsi, sur la base d'une carte d'orientation, les boîtes sont localisées et des indices permettent d'indiquer le chemin et l'emplacement de celle-ci.

La mise en place de ce jeu va permettre d'alimenter les retours citoyens sur le portrait paysager du territoire mais aussi et surtout d'observer les évolutions paysagères. Les citoyens, grâce au jeu, deviennent en quelque sorte les « sentinelles » du paysage en informant la CCCP des évolutions paysagères. De plus, cette pratique du paysage permet de dépasser les frontières des unités paysagères puisque le joueur devra parcourir le territoire et traverser parfois plusieurs unités paysagères.

Etapes de réalisation du « Géocaching » du paysage

1. Identifier les lieux emblématiques et à enjeux paysagers sur le territoire.
2. S'appuyer sur le réseau de chemins de randonnée actuel pour bénéficier de chemins déjà balisés et formalisés.
3. Rédiger une carte d'orientation avec un document retraçant les différents indices et la trame générale du parcours.
4. Rédiger un document au sein des boîtes afin d'expliquer en quelques mots le paysage, ses enjeux et les problématiques auxquelles le joueur peut s'interroger.



Source : Geocaching.com

CONCLUSION



L'approche paysagère du territoire des Crêtes Préardennaises élaborée par les étudiants de l'Institut d'Aménagement des Territoires, d'Environnement et d'Urbanisme (IATEUR) de Reims a permis de constituer ce Livre Blanc du Paysage. Celui-ci met en évidence la richesse et la diversité paysagère du territoire grâce à la désignation de sept unités paysagères distinctes. Cette approche a permis d'avoir une lecture macro du territoire tout en prenant compte des spécificités locales. Les 7 unités paysagères du territoire permettent d'avoir une lecture de l'organisation et des enjeux du territoire.

Dans la perspective futur d'affirmation d'un projet paysager à travers le PLUi, trois intentions paysagères sont ressorties. Il s'agit premièrement d'assurer la diversité des systèmes agricoles et forestiers, puis de revaloriser la forme et l'implantation des villages et hameaux, et enfin, de tisser le territoire à partir du réseau des infrastructures de mobilité. Ces axes interdépendants ont pour objectif d'affirmer l'identité rurale du territoire vers une «ruralité dynamique». Afin d'illustrer ces actions en les appliquant localement, quatre communes sont sélectionnées comme cas d'étude. Ces communes (Wasigny, Saulces-Monclin, Chagny et Thin-le-Moutier) étaient représentatives de différentes unités paysagères tout en ayant leurs propres enjeux et problématiques.

La réalisation d'une approche paysagère au sein d'un PLUi impose la prise en compte de l'ensemble des perceptions des acteurs du territoire. Que ce soient les habitants, les entreprises, les agriculteurs ou les associations de citoyens, ils vivent, construisent et façonnent le paysage des Crêtes Préardennaises. Or, le contexte sanitaire de la Covid-19 n'a pas permis de faire participer les habitants au Livre Blanc du Paysage. Pour autant, la co-construction sur cette thématique étant indispensable dans le cadre de la conception du PLUi, une boîte à outils participative est intégrée au Livre Blanc du Paysage. Elle doit permettre de guider l'intercommunalité dans la manière de recueillir l'avis des citoyens sur la thématique du paysage.

La collectivité pourra donc s'imprégner de ces outils tout au long de la conception du PLUi mais également a posteriori pour alimenter et faire évoluer le portrait paysager du territoire. L'ambition étant de faire des paysages préardennais une composante essentielle d'une ruralité dynamique.



Aire d'autoroute du Colosse des Ardennes, Saulces-Monclin

Comité de pilotage : THOMAS Daniel, 1^{er} vice-président Aménagement Habitat Urbanisme, maire de Mondigny et DOYEN Adeline, Chargé de mission Habitat Urbanisme

Equipe étudiante : GIRAUD Maxime, LESAGE Romain, MATIAS Marina, QUENUM Franck et TELLIER Julie

Equipe encadrante : DUGUA Benoît, Maître de conférence en Urbanisme et Aménagement, KATZ Suzanne, Paysagiste-conceptrice et MANCEBO François, Professeur des universités en Aménagement, Urbanisme et Durabilité

Réalisation : Janvier 2021 à Juin 2021

Master 2 Urbanisme durable et Aménagement

Institut d'Aménagement des Territoires, d'Environnement et d'Urbanisme de Reims (IATEUR)